Annexe 1

Tarif général : Tarif des douanes suisses

La « Partie 1a : Tarif d'importation » devient la « Partie 1 : Tarif d'importation ». La « Partie 1b : Annexes à l'Accord sur le commerce des produits pharmaceutiques bénéficiant d'une exonération des droits » est abrogée.

Partie 1: Tarif d'importation

¹ Les chapitres 25 à 97 sont remplacés par le tableau ci-dessous, sous réserve de l'al. 2. ² Toutes les notes, à l'exception des notes suisses dans les chapitres 37, 49 et 70 et les sections XV et XVI restent inchangées. Les notes suisses dans les chapitres et les sections susmentionnés sont supprimées.

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
V	PRODUITS MINÉRAUX	
25	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	
2501.0000	Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlo- rure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer	0.00
2502.0000	Pyrites de fer non grillées	0.00
2503.0000	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal	0.00
2504	Graphite naturel	
2504.1000	- en poudre ou en paillettes	0.00
2504.9000	- autre	0.00
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du Chapitre 26	
2505.1000	- sables siliceux et sables quartzeux	0.00
2505.9000	- autres sables	0.00
2506	Quartz (autres que les sables naturels); quartzites, même dégrossies ou simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	
2506.1000	- quartz	0.00
2506.2000	- quartzites	0.00
2507.0000	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés	0.00
2508	Autres argiles (à l'exclusion des argiles expansées du n° 6806), anda- lousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de cha- motte ou de dinas	
2508.1000	- bentonite	0.00
2508.3000	- argiles réfractaires	0.00
2508.4000	, and the second se	0.00
2508.5000	•	0.00
2508.6000		0.00
2508.7000	- terres de chamotte ou de dinas	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2509.0000	Craie	0.00
2510	Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées	
2510.1000	- non moulus	0.00
2510.2000	- moulus	0.00
2511	Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du n° 2816	
2511.1000	- sulfate de baryum naturel (barytine)	0.00
2511.2000	- carbonate de baryum naturel (withérite)	0.00
2512.0000	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées	0.00
2513	Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement	
2513.1000	- pierre ponce	0.00
2513.2000	- émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels	0.00
2514.0000	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0.00
2515	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	
	- marbres et travertins	
2515.1100	bruts ou dégrossis	0.00
2515.1200	simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0.00
2515.2000	écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre	0.00
2516	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	
2516.1100	- granit brut ou dégrossi	0.00
2516.1200	simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0.00
2516.2000	- grès	0.00
2516.9000	- autres pierres de taille ou de construction	0.00
2517	Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières reprises dans la première partie du libellé; tarmacadam; granules, éclats et poudres de pierres des n°s 2515 ou 2516, même traités thermiquement	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2517.1000	cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utili- sés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	0.00
2517.2000	macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10	0.00
2517.3000	- tarmacadam	0.00
	granules, éclats et poudres de pierres des n°s 2515 ou 2516, même traités thermiquement	
2517.4100	de marbre	0.00
2517.4900	autres	0.00
2518	Dolomie, même frittée ou calcinée, y compris la dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; pisé de dolomie	
2518.1000	- dolomie non calcinée ni frittée, dite «crue»	0.00
2518.2000	- dolomie calcinée ou frittée	0.00
2518.3000	- pisé de dolomie	0.00
2519	Carbonate de magnésium naturel (magnésite); magnésie électrofon- due; magnésie calcinée à mort (frittée), même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de ma- gnésium, même pur	
2519.1000 2519.9000	carbonate de magnésium naturel (magnésite)autres	0.00 0.00
2520	Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs	
2520.1000	- gypse; anhydrite	0.00
2520.2000	- plâtres	0.00
2521.0000	Castines; pierres à chaux ou à ciment	0.00
2522	Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 2825	
2522.1000	- chaux vive	0.00
2522.2000	- chaux éteinte	0.00
2522.3000 2523	 chaux hydraulique Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clin- kers»), même colorés 	0.00
0500 1555	·	2.22
2523.1000	 ciments non pulvérisés dits «clinkers» ciments Portland 	0.00
2523.2100	- ciments Portiand - ciments blancs, même colorés artificiellement	0.00
2523.2100	autres	0.00
2523.3000	- ciments alumineux	0.00
2523.9000	- autres ciments hydrauliques	0.00
2524	Amiante (asbeste)	
2524.1000	- crocidolite	0.00
2524.9000	- autres	0.00
2525	Mica, y compris le mica clivé en lamelles irrégulières («splittings»); déchets de mica	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2525.1000	- mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières	0.00
2525.2000 2525.3000	mica en poudredéchets de mica	0.00 0.00
2526	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simplement débitée par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; talc	
2526.1000 2526.2000	non broyés ni pulvérisésbroyés ou pulvérisés	0.00 0.00
2528.0000	Borates naturels et leurs concentrés (même calcinés), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85 % de H3BO3 sur produit sec	0.00
2529 2529.1000	Feldspath; leucite; néphéline et néphéline syénite; spath fluor - feldspath	0.00
2329.1000	- spath fluor	0.00
2529.2100	contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium	0.00
2529.2200	contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium	0.00
2529.3000	- leucite; néphéline et néphéline syénite	0.00
2530	Matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs	
2530.1000	- vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	0.00
2530.2000	- kiésérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)	0.00
2530.9000	- autres	0.00
26	Minerais, scories et cendres	
2601	Minerais de fer et leurs concentrés, y compris les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	
	minerais de fer et leurs concentrés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	
2601.1100	non agglomérés	0.00
2601.1200	agglomérés	0.00
2601.2000	- pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	0.00
2602.0000	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les minerais de manganèse ferrugineux et leurs concentrés d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus en poids, sur produit sec	0.00
2603.0000	Minerais de cuivre et leurs concentrés	0.00
2604.0000	Minerais de nickel et leurs concentrés	0.00
2605.0000	Minerais de cobalt et leurs concentrés	0.00
2606.0000	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	0.00
2607.0000	Minerais de plomb et leurs concentrés	0.00
2608.0000	Minerais de zinc et leurs concentrés	0.00
2609.0000	Minerais d'étain et leurs concentrés	0.00
2610.0000	Minerais de chrome et leurs concentrés	0.00
2611.0000	Minerais de tungstène et leurs concentrés	0.00
2612	Minerais d'uranium ou de thorium et leurs concentrés	
2612.1000	- minerais d'uranium et leurs concentrés	0.00
2612.2000	- minerais de thorium et leurs concentrés	0.00
2613	Minerais de molybdène et leurs concentrés	
2613.1000	- grillés	0.00
2613.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2614.0000	Minerais de titane et leurs concentrés	0.00
2615	Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés	
2615.1000	- minerais de zirconium et leurs concentrés	0.00
2615.9000	- autres	0.00
2616	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés	
2616.1000	- minerais d'argent et leurs concentrés	0.00
2616.9000	- autres	0.00
2617	Autres minerais et leurs concentrés	
2617.1000 2617.9000	minerais d'antimoine et leurs concentrésautres	0.00 0.00
2618.0000	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	0.00
2619.0000	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	0.00
2620	Scories, cendres et résidus (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés	
	- contenant principalement du zinc	
2620.1100	mattes de galvanisation	0.00
2620.1900	autres	0.00
	- contenant principalement du plomb	
2620.2100	boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb	0.00
2620.2900	autres	0.00
2620.3000	- contenant principalement du cuivre	0.00
2620.4000	- contenant principalement de l'aluminium	0.00
2620.6000	contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques	0.00
	- autres	
2620.9100	contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges	0.00
2620.9900	autres	0.00
2621	Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	
2621.1000	cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	0.00
2621.9000	- autres	0.00
27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; cires minérales	
2701	Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	
	houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	
2701.1100	anthracite	0.00
2701.1200	houille bitumineuse	0.00
2701.1900	autres houilles	0.00
2701.2000	briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	0.00
2702	Lignites, même agglomérés, à l'exclusion du jais	
2702.1000	- lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2702.2000	- lignites agglomérés	0.00
2703.0000	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée	0.00
2704.0000	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglo- mérés; charbon de cornue	0.00
2705.0000	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	0.00
2706.0000	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués	0.00
2707	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques	
	- benzol (benzène)	
2707.1010		0.00
2707.1090		0.00
0707 0040	- toluol (toluène)	0.00
2707.2010	- destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2707.2090	- autre - xylol (xylènes)	0.00
2707.3010		0.00
2707.3010		0.00
27 07 .0000	- naphtalène	0.00
2707.4010	•	0.00
2707.4090	autre	0.00
	autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250 °C d'après la méthode ISO 3405 (équivalente à la méthode ASTM D 86)	
2707.5010	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2707.5090	autres	0.00
	- autres	
	huiles de créosote	
2707.9110	destinées à être utilisées comme carburant	0.00
2707.9190		0.00
2707.9910	autres destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2707.9910	autres	0.00
2707.9990	Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux	0.00
2708.1000		0.00
2708.2000		0.00
2709	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	
2709.0010 2709.0090		0.00 0.00
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, autres que celles contenant du biodiesel et autres que les déchets d'huiles	
	huiles légères et préparations destinées à être utilisées comme carburant	
2710.1211	essence et ses fractions	0.00
2710.1212	white spirit	0.00
2710.1219	autres	0.00
	destinées à d'autres usages	
2710.1291		0.00
2710.1292	10 PE	0.00
2710.1299		0.00
	autres	
0740 4044	destinées à être utilisées comme carburant	0.00
2710.1911 2710.1912	P sweets	0.00
2710.1912		0.00
27 10.1515	destinées à d'autres usages	0.00
2710.1991		0.00
2710.1992	·	0.00
2710.1993	distillats d'huiles minérales dont moins de 20 % vol distillent	0.00
2710.1994	distillats d'huiles minérales dont moins de 20 % vol distillent avant 300 °C, mélangés	0.00
2710.1995 2710.1999		0.00 0.00
	huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, contenant du biodiesel, autres que les déchets d'huiles	
2710.2010	destinées à être utilisées comme carburant	0.00
2710.2090	destinées à d'autres usages	0.00
	- déchets d'huiles	
2710.9100	contenant des diphényles polychlorés (PCB), des terphényles polychlorés (PCT) ou des diphényles polybromés (PBB)	0.00
2710.9900	autres	0.00
2710.3300	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	0.00
	- liquéfiés gaz naturel	
2711.1110	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2711.1190	autre	0.00
	propane	
2711.1210	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2711.1290	autre	0.00
	butanes	
2711.1310	destinés à être utilisés comme carburant	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2711.1390	autres	0.00
	éthylène, propylène, butylène et butadiène	
2711.1410	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2711.1490	autres	0.00
0744 4040	autres	0.00
2711.1910 2711.1990	destinés à être utilisés comme carburant autres	0.00 0.00
	à l'état gazeuxgaz naturel	
2711.2110	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2711.2190	autre	0.00
	autres	
2711.2910	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2711.2990	autres	0.00
2712	Vaseline; paraffine, cire de pétrole microcristalline, «slack wax», ozo- kérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colo- rés	
2712.1000	- vaseline	0.00
2712.2000	- paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile	0.00
2712.9000	- autres	0.00
2713	Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	
2713.1100	- coke de pétrole non calciné	0.00
2713.1100	non calcine calciné	0.00
2713.1200	- bitume de pétrole	0.00
2713.9000	- autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	0.00
2714	Bitumes et asphaltes, naturels; schistes et sables bitumineux; asphaltites et roches asphaltiques	
2714.1000	- schistes et sables bitumineux	0.00
2714.9000	- autres	0.00
2715.0000	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, «cut-backs», par exemple)	0.00
		Fr. par MWh
2716.0000	Énergie électrique	0.00
VI	PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES OU DES INDUSTRIES CONNEXES	Fr. par 100 kg brut
28	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou orga- niques de métaux précieux, d'éléments radioactifs, de métaux des terres rares ou d'isotopes	
2801	I. Éléments chimiques Fluor, chlore, brome et iode	
2801.1000	- chlore	0.00
2801.1000	- iode	0.00
2801.3000	- fluor; brome	0.00
2802.0000	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	0.00
	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénom-	
2803.0000	mées ni comprises ailleurs)	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2804	Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques	
2804.1000	- hydrogène	0.00
	- gaz rares	
2804.2100	argon	0.00
2804.2900	autres	0.00
2804.3000	- azote	0.00
2804.4000 2804.5000	- oxygène	0.00 0.00
2004.5000	bore; telluresilicium	0.00
2804.6100	contenant en poids au moins 99,99 % de silicium	0.00
2804.6900	autre	0.00
2804.7000	- phosphore	0.00
2804.8000	- arsenic	0.00
2804.9000	- sélénium	0.00
2805	Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux; mercure	
	- métaux alcalins ou alcalino-terreux	
2805.1100	sodium	0.00
2805.1200	calcium	0.00
2805.1900	autres	0.00
2805.3000	métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou al- liés entre eux	0.00
2805.4000	- mercure	0.00
	II. Acides inorganiques et composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques	
2806	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique); acide chlorosulfurique	
2806.1000	- chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)	0.00
2806.2000	- acide chlorosulfurique	0.00
2807.0000	Acide sulfurique; oléum	0.00
2808.0000	Acide nitrique; acides sulfonitriques	0.00
2809	Pentaoxyde de diphosphore; acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non	
2809.1000	- pentaoxyde de diphosphore	0.00
2809.2000	- acide phosphorique et acides polyphosphoriques	0.00
2810.0000	Oxydes de bore; acides boriques	0.00
2811	Autres acides inorganiques et autres composés oxygénés inorga- niques des éléments non métalliques	
	- autres acides inorganiques	
2811.1100	fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)	0.00
2811.1200	cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)	0.00
2811.1900	autres autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métal-	0.00
2811 2100	liques	0.00
2811.2100 2811.2200	- dioxyde de carbone- dioxyde de silicium	0.00
2811.2900	autres	0.00
	III. Dérivés halogénés, oxyhalogénés ou sulfurés des éléments non	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2812	Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques	
	- chlorures et oxychlorures	
2812.1100	3 · 4 · 3 · 4	0.00
2812.1200	• •	0.00
2812.1300	• •	0.00
2812.1400		0.00
2812.1500 2812.1600		0.00 0.00
2812.1700		0.00
2812.1700		0.00
2812.9000		0.00
2813	Sulfures des éléments non métalliques; trisulfure de phosphore du commerce	
2813.1000 2813.9000	disulfure de carboneautres	0.00 0.00
2010.0000	IV. Bases inorganiques et oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux	0.00
2814	Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (ammoniaque)	
2814.1000	- ammoniac anhydre	0.00
2814.2000	- ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)	0.00
2815	Hydroxyde de sodium (soude caustique); hydroxyde de potassium (potasse caustique); peroxydes de sodium ou de potassium	
	- hydroxyde de sodium (soude caustique)	
2815.1100	solide	0.00
2815.1200		0.00
2815.2000 2815.3000	hydroxyde de potassium (potasse caustique)peroxydes de sodium ou de potassium	0.00 0.00
2816	Hydroxydes de sodium ou de potassium Hydroxyde et peroxyde de magnésium; oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	0.00
2816.1000	- hydroxyde et peroxyde de magnésium	0.00
2816.4000	 oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum 	0.00
2817.0000	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	0.00
2818	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non; oxyde d'aluminium; hydroxyde d'aluminium	
2818.1000	•	0.00
2818.2000	·	0.00
2818.3000 2819	, ,	0.00
2819.1000	Oxydes et hydroxydes de chrome - trioxyde de chrome	0.00
2819.9000	- autres	0.00
2820	Oxydes de manganèse	
2820.1000	- dioxyde de manganèse	0.00
2820.9000	- autres	0.00
2821	Oxydes et hydroxydes de fer; terres colorantes contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné évalué en Fe2O3	
2821.1000		0.00
2821.2000	- terres colorantes	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2822.0000	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	0.00
2823.0000	Oxydes de titane	0.00
2824	Oxydes de plomb; minium et mine orange	
2824.1000	, , ,	0.00
2824.9000	- autres	0.00
2825	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; autres bases inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux	
2825.1000	- hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	0.00
2825.2000	- oxyde et hydroxyde de lithium	0.00
2825.3000	- oxydes et hydroxydes de vanadium	0.00
2825.4000	- oxydes et hydroxydes de nickel	0.00
2825.5000	- oxydes et hydroxydes de cuivre	0.00
2825.6000	, ,	0.00
2825.7000	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0.00
2825.8000	- oxydes d'antimoine	0.00
2825.9000		0.00
	V. Sels et peroxosels métalliques des acides inorganiques	
2826	Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor	
	- fluorures	
2826.1200		0.00
2826.1900		0.00
2826.3000 2826.9000		0.00
2827	Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures	0.00
2827.1000	•	0.00
2827.2000	- chlorure de calcium	0.00
	- autres chlorures	
2827.3100	de magnésium	0.00
2827.3200	d'aluminium	0.00
2827.3500	de nickel	0.00
2827.3900		0.00
	- oxychlorures et hydroxychlorures	
2827.4100		0.00
2827.4900		0.00
2027 5400	- bromures et oxybromures	0.00
2827.5100 2827.5900	•	0.00 0.00
2827.6000		0.00
	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypo-	0.00
2828	bromites	
2828.1000	hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium	0.00
2828.9000		0.00
2829	Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates	
	- chlorates	
2829.1100		0.00
2829.1900		0.00
2829.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg
		brut
2830	Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non	
2830.1000	- sulfures de sodium	0.00
2830.9000	- autres	0.00
2831	Dithionites et sulfoxylates	
2831.1000	- de sodium	0.00
2831.9000	- autres	0.00
2832	Sulfites; thiosulfates	0.00
2832.1000	- sulfites de sodium	0.00
2832.2000	- autres sulfites	0.00
2832.3000	- thiosulfates	0.00
2833	Sulfates; aluns; peroxosulfates (persulfates)	
0000 4400	- sulfates de sodium	0.00
2833.1100	sulfate de disodium	0.00
2833.1900	autres	0.00
2022 2400	- autres sulfates	0.00
2833.2100	de magnésium	0.00
2833.2200	d'aluminium	0.00
2833.2400	de nickel	0.00
2833.2500	de cuivre	0.00
2833.2700	de baryum	0.00
2833.2900	autres	0.00
2833.3000	- aluns	0.00
2833.4000	- peroxosulfates (persulfates)	0.00
2834 2834.1000	Nitrites; nitrates - nitrites	0.00
2034.1000	- nitrates	0.00
2834.2100	- de potassium	0.00
2834.2900	autres	0.00
2835	Phosphinates (hypophosphites), phosphonates (phosphites) et phosphates; polyphosphates, de constitution chimique définie ou non	
2835.1000	- phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)	0.00
	- phosphates	
2835.2200	de mono- ou de disodium	0.00
2835.2400	de potassium	0.00
2835.2500	hydrogénoorthophosphate de calcium («phosphate dicalcique»)	0.00
2835.2600	autres phosphates de calcium	0.00
2835.2900	autres	0.00
	- polyphosphates	
2835.3100	triphosphate de sodium (tripolyphosphate de sodium)	0.00
2835.3900	autres	0.00
2836	Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium	
2836.2000	- carbonate de disodium	0.00
2836.3000	- hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium	0.00
2836.4000	- carbonates de potassium	0.00
2836.5000	- carbonate de calcium	0.00
2836.6000		0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg
		brut
2020 0400	- autres	0.00
2836.9100	carbonates de lithium	0.00
2836.9200	carbonate de strontium	0.00
2836.9900 2837	autres	0.00
2031	Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes - cyanures et oxycyanures	
2837.1100	de sodium	0.00
2837.1900	autres	0.00
2837.2000	- cyanures complexes	0.00
2839	Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce	3.00
	- de sodium	
2839.1100	métasilicates	0.00
2839.1900	autres	0.00
2839.9000	- autres	0.00
2840	Borates; peroxoborates (perborates)	
	- tétraborate de disodium (borax raffiné)	
2840.1100	anhydre	0.00
2840.1900	autre	0.00
2840.2000	- autres borates	0.00
2840.3000	- peroxoborates (perborates)	0.00
2841	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques	
2841.3000	- dichromate de sodium	0.00
2841.5000	- autres chromates et dichromates; peroxochromates	0.00
	- manganites, manganates et permanganates	
2841.6100	permanganate de potassium	0.00
2841.6900	autres	0.00
2841.7000	- molybdates	0.00
2841.8000	- tungstates (wolframates)	0.00
2841.9000	- autres	0.00
2842	Autres sels des acides ou peroxoacides inorganiques (y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non), autres que les azotures	
2842.1000	silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non	0.00
2842.9000	- autres	0.00
	VI. Divers	
2843	Métaux précieux à l'état colloïdal; composés inorganiques ou orga- niques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non; amalgames de métaux précieux	
2843.1000	- métaux précieux à l'état colloïdal	0.00
	- composés d'argent	
2843.2100	nitrate d'argent	0.00
2843.2900	autres	0.00
2843.3000	- composés d'or	0.00
2843.9000	- autres composés; amalgames	0.00
2844	Éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs (y compris les éléments chimiques et isotopes fissiles ou fertiles) et leurs composés; mélanges et résidus contenant ces produits	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2844.1000	uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel	0.00
2844.2000	uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235, du plutonium ou des composés de ces produits	0.00
2844.3000	uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits	0.00
2844.4000	éléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n°s 2844.10, 2844.20 ou 2844.30; alliages, dispersions (y compris les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés; résidus radioactifs	0.00
2844.5000	éléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires	0.00
2845	Isotopes autres que ceux du n° 2844; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non	
2845.1000 2845.9000	eau lourde (oxyde de deutérium)autres	0.00 0.00
2846	Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux	
2846.1000 2846.9000	- composés de cérium - autres	0.00 0.00
2847.0000	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), même solidifié avec de l'urée	0.00
2849 2849.1000 2849.2000 2849.9000		0.00 0.00 0.00
2852	ment des carbures du n° 2849 Composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des amalgames	
2852.1000 2852.9000	- de constitution chimique définie	0.00 0.00

		Fr. par 100 kg brut
2853	Phosphures, de constitution chimique définie ou non, à l'exclusion des ferrophosphores; autres composés inorganiques (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé; amalgames autres que de métaux précieux	
2853.1000	- chlorure de cyanogène (chlorcyan)	0.00
2853.9000	- autres	0.00
29	Produits chimiques organiques I. Hydrocarbures et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2901	Hydrocarbures acycliques - saturés	
2901.1011	à l'état gazeux, même liquéfiés destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2901.1011	autres	0.00
2301.1013	autres qu'à l'état gazeux	0.00
2901.1091	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2901.1099	autres	0.00
	- non saturés	
	éthylène	
2901.2110	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2901.2190	autre	0.00
	propène (propylène)	
2901.2210	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2901.2290	autre butène (butylène) et ses isomères	0.00
2901.2310	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2901.2390	autres	0.00
	buta-1,3-diène et isoprène buta-1,3-diène	
2901.2411	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2901.2419	autre	0.00
2224 2424	isoprène	2.22
2901.2421	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2901.2429	autre	0.00
	à l'état gazeux, même liquéfiés	
2901.2911	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
	autres	5.55
2901.2912	acétylène	0.00
2901.2919	autres	0.00
	autres qu'à l'état gazeux	
2901.2991	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2901.2999	autres	0.00
2902	Hydrocarbures cycliques	
	- cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques	
	cyclohexane destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.1110		

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
	autres	Fr. par 100 kg brut
2902.1910	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2902.1910		0.00
2002.1000	- benzène	0.00
2902.2010	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.2090	autre	0.00
	- toluène	
2902.3010	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.3090	autre	0.00
	- xylènes	
	o-xylène	
2902.4110		0.00
2902.4190	autre	0.00
2902.4210	m-xylène destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.4210	autre	0.00
2302.4230	p-xylène	0.00
2902.4310		0.00
2902.4390	autre	0.00
	isomères du xylène en mélange	
2902.4410	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2902.4490	autres	0.00
2902.5000	- styrène	0.00
	- éthylbenzène	
2902.6010	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.6090	autre	0.00
	- cumène	
2902.7010	destiné à être utilisé comme carburant	0.00
2902.7090	autre	0.00
2902.9010	- autres - destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2902.9010	autres	0.00
2903	Dérivés halogénés des hydrocarbures	0.00
2000	 dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques 	
2002 4402	chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure	0.00
2903.1100	d'éthyle)	0.00
2903.1200	dichlorométhane (chlorure de méthylène)	0.00
2903.1300	chloroforme (trichlorométhane)	0.00
2903.1400	tétrachlorure de carbone	0.00
2903.1500	dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)	0.00
2903.1900	autres	0.00
	- dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques	
2903.2100	chlorure de vinyle (chloroéthylène)	0.00
2903.2200	trichloroéthylène	0.00
2903.2300	tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	0.00
2903.2900	autres	0.00
	dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés des hydrocarbures acycliques	
2903.3100	dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)	0.00
2903.3900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents	
2903.7100		0.00
2903.7200		0.00
2903.7300		0.00
2903.7400		0.00
2903.7500	' '	0.00
2903.7600	tetrafluoroetnanes	0.00
2903.7700	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	0.00
2903.7800	1 3	0.00
2903.7900		0.00
	dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques	
2903.8100	1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI)	0.00
2903.8200		0.00
2903.8300	,	0.00
2903.8900		0.00
2002 0400	- dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques	0.00
2903.9100	chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	0.00
2903.9200	trichioro-2,2-bis(p-chiorophenyi)ethane)	0.00
2903.9300	, ,	0.00
2903.9400 2903.9900	' '	0.00
	autres Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogé-	0.00
2904	nés	
2904.1000	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0.00
2904.2000	- dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés	0.00
	acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et fluorure de perfluorooctane sulfonyle	
2904.3100	·	0.00
2904.3200	•	0.00
2904.3300	·	0.00
2904.3400	·	0.00
2904.3500 2904.3600	·	0.00 0.00
2304.3000	- autres	0.00
2904.9100		0.00
2904.9900		0.00
	II. Alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2905	Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	- monoalcools saturés	
	méthanol (alcool méthylique)	
2905.1110 2905.1190	destiné à être utilisé comme carburant	0.00 0.00
2905.1190	autre propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropy-	0.00
	lique)	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2905.1210	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.1290	autres	0.00
2905.1300	butane-1-ol (alcool n-butylique)	0.00
	autres butanols	
2905.1410	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.1490	autres	0.00
	octanol (alcool octylique) et ses isomères	
2905.1610	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.1690	autres	0.00
2905.1700	dodécane-1-ol (alcool laurique), hexadécane-1-ol (alcool cétylique) et octadécane-1-ol (alcool stéarique)	0.00
	autres	
2905.1920	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.1980	autres	0.00
	monoalcools non saturésalcools terpéniques acycliques	
2905.2210	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.2210	autres	0.00
2300.2230	- autres	0.00
2905.2910	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2905.2990	autres	0.00
	- diols	0.00
2905.3100	éthylène glycol (éthanediol)	0.00
2905.3200	propylène glycol (propane-1,2-diol)	0.00
2905.3900	autres	0.00
	- autres polyalcools	
2905.4100	2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)	0.00
2905.4200	pentaérythritol (pentaérythrite)	0.00
2905.4300	mannitol	0.00
2905.4400	d-glucitol (sorbitol)	0.00
2905.4500	glycérol	0.00
2905.4900	autres	0.00
	dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acy- cliques	
2905.5100	ethchlorvynol (DCI)	0.00
2905.5900	autres	0.00
2906	Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	- cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques	
2906.1100	menthol	0.00
2906.1200	cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	0.00
2906.1300	stérols et inositols	0.00
2906.1900	autres	0.00
	- aromatiques	
2906.2100	alcool benzylique	0.00
2906.2900	autres	0.00
	III. Phénols et phénols-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2907	Phénols; phénols-alcools	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	- monophénols	
2907.1100	phénol (hydroxybenzène) et ses sels	0.00
2907.1200	crésols et leurs sels	0.00
2907.1300	octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	0.00
2907.1500	naphtols et leurs sels	0.00
2907.1900	autres	0.00
	- polyphénols; phénols-alcools	
2907.2100	résorcinol et ses sels	0.00
2907.2200	hydroquinone et ses sels	0.00
2907.2300	- 4,4'-Isopropylidènediphénol (bisphénol A, diphénylolpropane) et ses sels	0.00
2907.2900	autres	0.00
2908	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools	
	- dérivés seulement halogénés et leurs sels	
2908.1100	pentachlorophénol (ISO)	0.00
2908.1900	autres	0.00
	- autres	
2908.9100	dinosèbe (ISO) et ses sels	0.00
2908.9200	4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels	0.00
2908.9900	autres	0.00
	IV. Éthers, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones, époxydes avec trois atomes dans le cycle, acétals et hémi-acétals, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2909	Éthers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones (de constitution chimique définie ou non), et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2909.1100	éther diéthylique (oxyde de diéthyle)	0.00
	autres	
2909.1910	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.1990	autres	0.00
	éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2909.2010	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.2090	autres	0.00
	éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2909.3010	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.3090	autres	0.00
	éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2909.4100	2,2'-oxydiéthanol (diéthylène glycol)	0.00
	éthers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	
2909.4310	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.4390	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	autres éthers monoalkyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol	
2909.4420	destinés à être utilisés comme carburant	0.00
2909.4480	autres	0.00
2000 4040	autres	0.00
2909.4910 2909.4990	destinés à être utilisés comme carburant autres	0.00 0.00
	éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2909.5010 2909.5090	destinés à être utilisés comme carburantautres	0.00 0.00
	peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2909.6010 2909.6090	destinés à être utilisés comme carburantautres	0.00 0.00
2910	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2910.1000	- oxiranne (oxyde d'éthylène)	0.00
2910.2000	- méthyloxiranne (oxyde de propylène)	0.00
2910.3000	- 1-chloro-2,3-époxypropane (épichlorohydrine)	0.00
2910.4000	- dieldrine (ISO, DCI)	0.00
2910.5000	- endrine (ISO)	0.00
2910.9000	- autres	0.00
2911.0000	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygé- nées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0.00
	V. Composés à fonction aldéhyde	
2912	Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde	
	aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées	
2912.1100	méthanal (formaldéhyde)	0.00
2912.1200	Éthanal (acétaldéhyde)	0.00
2912.1900	autres	0.00
	- aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées	
2912.2100 2912.2900	- benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)- autres	0.00 0.00
	aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées	
2912.4100	vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchique)	0.00
2912.4200	Éthylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchique)	0.00
2912.4900	autres	0.00
2912.5000	- polymères cycliques des aldéhydes	0.00
2912.6000 2913.0000	 paraformaldéhyde Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 2912 	0.00
,	2312	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2914	Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	- cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées	
2914.1100	acétone	0.00
2914.1200	butanone (méthyléthylcétone)	0.00
2914.1300	4-méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)	0.00
2914.1900	autres	0.00
	cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées	
2914.2200	cyclohexanone et méthylcyclohexanones	0.00
2914.2300	ionones et méthylionones	0.00
2914.2900	autres	0.00
	- cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées	
2914.3100	phénylacétone (phénylpropane-2-one)	0.00
2914.3900	autres	0.00
2914.4000	- cétones-alcools et cétones-aldéhydes	0.00
2914.5000	- cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	0.00
	- quinones	
2914.6100	anthraquinone	0.00
2914.6200	coenzyme Q10 (ubidécarénone (DCI))	0.00
2914.6900	autres	0.00
00447400	- dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0.00
2914.7100 2914.7900	chlordécone (ISO) autres	0.00 0.00
2011.7000	VII. Acides carboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	0.00
2915	Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	- acide formique, ses sels et ses esters	
2915.1100	acide formique	0.00
2915.1200	sels de l'acide formique	0.00
2915.1300	esters de l'acide formique	0.00
2915.2100	acide acétique et ses sels; anhydride acétiqueacide acétique	0.00
2915.2100	anhydride acétique	0.00
2915.2900	autres	0.00
	- esters de l'acide acétique	
2915.3100	acétate d'éthyle	0.00
2915.3200	acétate de vinyle	0.00
2915.3300	acétate de n-butyle	0.00
2915.3600	acétate de dinosèbe (ISO)	0.00
2915.3900	autres	0.00
2915.4000	- acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	0.00
2915.5000	- acide propionique, ses sels et ses esters	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2915.6000	- acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	0.00
2915.7000 2915.9000	acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs estersautres	0.00 0.00
2916	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocar- boxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et pe- roxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	
2916.1100	acide acrylique et ses sels	0.00
2916.1200	esters de l'acide acrylique	0.00
2916.1300	acide méthacrylique et ses sels	0.00
2916.1400	esters de l'acide méthacrylique	0.00
2916.1500	acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters	0.00
2916.1600	binapacryl (ISO)	0.00
2916.1900	autres	0.00
2916.2000	acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpé- niques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0.00
	acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	
2916.3100	acide benzoïque, ses sels et ses esters	0.00
2916.3200	peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	0.00
2916.3400	acide phénylacétique et ses sels	0.00
2916.3900	autres	0.00
2917	Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	
2917.1100	acide oxalique, ses sels et ses esters	0.00
2917.1200	acide adipique, ses sels et ses esters	0.00
2917.1300	acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters	0.00
2917.1400 2917.1900	anhydride maléique autres	0.00 0.00
2317.1900	autres acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpé-	0.00
2917.2000	 niques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés 	0.00
	acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	
2917.3200	orthophtalates de dioctyle	0.00
2917.3300	orthophtalates de dinonyle ou de didécyle	0.00
2917.3400	autres esters de l'acide orthophtalique	0.00
2917.3500	anhydride phtalique	0.00
2917.3600 2917.3700	 acide téréphtalique et ses sels- téréphtalate de diméthyle	0.00 0.00
2917.3700	·	0.00
1 -0	uutoo	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2918	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxy- génée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	
2918.1100	acide lactique, ses sels et ses esters	0.00
2918.1200	acide tartrique	0.00
2918.1300	sels et esters de l'acide tartrique	0.00
2918.1400	acide citrique	0.00
2918.1500	sels et esters de l'acide citrique	0.00
2918.1600	acide gluconique, ses sels et ses esters	0.00
2918.1700	acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)	0.00
2918.1800	chlorobenzilate (ISO)	0.00
2918.1900	autres	0.00
	acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxy- génée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	
2918.2100	acide salicylique et ses sels	0.00
2918.2200	acide O-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	0.00
2918.2300	autres esters de l'acide salicylique et leurs sels	0.00
2918.2900	autres	0.00
2918.3000	acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	0.00
	- autres	
2918.9100	2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters	0.00
2918.9900	autres	0.00
	VIII Esters des acides inorganiques des non-métaux et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2919	Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2919.1000 2919.9000	phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)autres	0.00 0.00
2920	Esters des autres acides inorganiques des non-métaux (à l'exclusion des esters des halogénures d'hydrogène) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
	esters thiophosphoriques (phosphorothioates) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2920.1100	parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle parathion)	0.00
2920.1900	autres	0.00
	esters de phosphites et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	
2920.2100	phosphite de diméthyle	0.00
2920.2200	phosphite de diéthyle	0.00
2920.2300	phosphite de triméthyle	0.00
2920.2400	phosphite de triéthyle	0.00
2920.2900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2920.3000 2920.9000	endosulfan (ISO)autres	0.00 0.00
2921	IX. Composés à fonctions azotées Composés à fonction amine	
	- monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits	
2921.1100 2921.1200 2921.1300 2921.1400 2921.1900		0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
	- polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits	
2921.2100 2921.2200 2921.2900 2921.3000	 Éthylènediamine et ses sels hexaméthylènediamine et ses sels autres monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits 	0.00 0.00 0.00 0.00
	- monoamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits	
2921.4100 2921.4200 2921.4300 2921.4400	 aniline et ses sels dérivés de l'aniline et leurs sels toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits 	0.00 0.00 0.00 0.00
2921.4500	1-naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (bêta-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2921.4600	amfétamine (DCI), benzfétamine (DCI), dexamfétamine (DCI), éti- lamfétamine (DCI), fencamfamine (DCI), léfétamine (DCI), lévamféta- mine (DCI), méfénorex (DCI) et phentermine (DCI); sels de ces pro- duits	0.00
2921.4900	autres	0.00
	- polyamines aromatiques et leurs dérivés; sels de ces produits	
2921.5100	o-, m-, p-phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2921.5900 2922	autres Composés aminés à fonctions oxygénées	0.00
2322	amino-alcools, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonc- tion oxygénée, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits	
2922.1100 2922.1200 2922.1400 2922.1500 2922.1600 2922.1700 2922.1800 2922.1900	triéthanolamine	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
	- plus d'une sorte de fonction oxygénée, leurs éthers et esters; sels de ces produits	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2922.2100	acides aminohydroxynaphtalènesulfoniques et leurs sels	0.00
2922.2900	autres	0.00
	amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes; sels de ces produits	
2922.3100	amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces produits	0.00
2922.3900	autres	0.00
	amino-acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonc- tion oxygénée, et leurs esters; sels de ces produits	
2922.4100	,	0.00
2922.4200	č i	0.00
2922.4300 2922.4400		0.00 0.00
2922.4400	,	0.00
	amino-alcools-nhénols, amino-acides-nhénols et autres composés	
2922.5000	aminés à fonctions oxygénées	0.00
2923	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaire; lécithines et autres phos- phoaminolipides, de constitution chimique définie ou non	
2923.1000		0.00
2923.2000	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00
2923.3000	,	0.00
2923.4000 2923.9000		0.00
2923.9000	 autres Composés à fonction carboxyamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique 	0.00
	amides (y compris les carbamates) acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits	
2924.1100	méprobamate (DCI)	0.00
2924.1200	fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon	0.00
	(ISO)	
2924.1900	autres	0.00
	amides (y compris les carbamates) cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits	
2924.2100	uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2924.2300	acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels	0.00
2924.2400	éthinamate (DCI)	0.00
2924.2500	alachlor (ISO)	0.00
2924.2900		0.00
2925	Composés à fonction carboxyimide (y compris la saccharine et ses sels) ou à fonction imine	
0005 : : : :	- imides et leurs dérivés; sels de ces produits	0.55
2925.1100	saccharine et ses sels	0.00
2925.1200	glutéthimide (DCI) autres	0.00 0.00
2925.1900	- autres - imines et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2925.2100		0.00
2925.2900	autres	0.00
2926	Composés à fonction nitrile	
2926.1000	·	0.00
2926.2000	- 1-cyanoguanidine (dicyandiamide)	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2926.3000	fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)	0.00
2926.4000	- alpha-phenylacétoacétonitrile	0.00
2926.9000	- autres	0.00
2927.0000	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	0.00
2928.0000	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine	0.00
2929	Composés à autres fonctions azotées	
2929.1000		0.00
2929.9000	·	0.00
	 X. Composés organo-inorganiques, composés hétérocycliques, acides nucléiques et leurs sels, et sulfonamides 	
2930	Thiocomposés organiques	
2930.2000	- thiocarbamates et dithiocarbamates	0.00
2930.3000	- mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame	0.00
2930.4000	- méthionine	0.00
2930.6000	- 2-(N,N-diéthylamino)éthanethiol	0.00
2930.7000	- sulfure de bis(2-hydroxyéthyle) (thiodiglycol (DCI))	0.00
2930.8000	- aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)	0.00
2930.9000	- autres	0.00
2931	Autres composés organo-inorganiques	
2931.1000	- plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle	0.00
2931.2000	- composés du tributylétain	0.00
	- autres dérivés organo-phosphoriques	
2931.3100	méthylphosphonate de diméthyle	0.00
2931.3200	F F F	0.00
2931.3300	, ,	0.00
2931.3400	méthylphosphonate de sodium 3-(trihydroxysilyl)propyle	0.00
2931.3500	2,4,6-trioxide de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane	0.00
2931.3600	méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle	0.00
2931.3700	méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dio-xaphosphinan-5-yl)méthyle]	0.00
2931.3800	sel d'acide méthylphosphonique et d'(aminoiminométhyl)urée (1 : 1)	0.00
2931.3900	autres	0.00
2931.9000	- autres	0.00
2932	Composés hétérocycliques à hétéroatome d'oxygène exclusivement	
	composés dont la structure comporte un cycle furanne (hydrogéné ou non) non condensé	
2932.1100	tétrahydrofuranne	0.00
2932.1200		0.00
2932.1300		0.00
2932.1400		0.00
2932.1900		0.00
2932.2000		0.00
	- autres	
2932.9100		0.00
2932.9200	1-(1,3-benzodioxole-5-yl)propane-2-one	0.00
2932.9300	pipéronal	0.00

2932.9500 - 2932.9900 - 2933 - 2933.1100 - 2933.1900 -	- safrole - tétrahydrocannabinols (tous les isomères) - autres Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement - composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé - phénazone (antipyrine) et ses dérivés - autres - composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné ou non) non condensé	Fr. par 100 kg brut 0.00 0.00 0.00
2932.9500 - 2932.9900 - 2933.1100 - 2933.1900 - 2933.21000 - 2933.2100 - 2933.2100 - 2933.2100 - 2933.2100 - 2933.2100 - 2933.2100 - 29330.2100 - 29330.2100 - 29300 - 29300 - 29300 - 293	- tétrahydrocannabinols (tous les isomères) - autres Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé - phénazone (antipyrine) et ses dérivés - autres composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné	0.00 0.00
2932.9900 - 2933 - 2933.1100 - 2933.1900 - 2933.2100 -	- autres Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé phénazone (antipyrine) et ses dérivés autres composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné	0.00
2933 - 2933.1100 - 2933.1900 - 2933.2100 -	Composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé phénazone (antipyrine) et ses dérivés autres composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné	0.00
2933.1100 - 2933.1900 - 2933.2100 -	composés dont la structure comporte un cycle pyrazole (hydrogéné ou non) non condensé - phénazone (antipyrine) et ses dérivés - autres composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné	
2933.1900 - - 2933.2100 -	ou non) non condensé - phénazone (antipyrine) et ses dérivés - autres composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné	
2933.1900 - - 2933.2100 -	autres composés dont la structure comporte un cycle imidazole (hydrogéné	
	ou non non condense	
2933.2900	hydantoïne et ses dérivés	0.00
_555.2500	autres	0.00
-	composés dont la structure comporte un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé	
	pyridine et ses sels	0.00
2933.3200 -	pipéridine et ses sels	0.00
2933.3300 -	alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), cétobémidone (DCI), difénoxine (DCI), difénoxylate (DCI), dipipanone (DCI), fentanyl (DCI), méthylphénidate (DCI), pentazocine (DCI), péthidine (DCI), péthidine (DCI) intermédiaire A, phencyclidine (DCI) (PCP), phénopéridine (DCI), pipradol (DCI), piritramide (DCI), propiram (DCI) et trimépéridine (DCI); sels de ces produits	0.00
2933.3900 -	autres	0.00
-	composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquino- léine (hydrogénés ou non) sans autres condensations	
2933.4100 -	lévorphanol (DCI) et ses sels	0.00
2933.4900 -	autres	0.00
-	composés dont la structure comporte un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine	
2933.5200 -	malonylurée (acide barbiturique) et ses sels	0.00
2933.5300 -	allobarbital (DCI), amobarbital (DCI), barbital (DCI), butalbital (DCI), butobarbital, cyclobarbital (DCI), méthylphénobarbital (DCI), pentobarbital (DCI), phénobarbital (DCI), secbutabarbital (DCI), sécobarbital (DCI) et vinylbital (DCI); sels de ces produits	0.00
2933.5400 -	autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits	0.00
2933.5500 -	loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipéprol (DCI); sels de ces produits	0.00
2933.5900 -	autres	0.00
-	composés dont la structure comporte un cycle triazine (hydrogéné ou non) non condensé	
2933.6100 -	mélamine	0.00
2933.6900 -	autres	0.00
-	- lactames	
	6-hexanelactame (epsilon-caprolactame)	0.00
	clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)	0.00
2933.7900 -	autres lactames - autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2933.9100	alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, délorazépam (DCI), diazépam (DCI), estazolam (DCI), fludiazépam (DCI), flunitrazépam (DCI), flurazépam (DCI), halazépam (DCI), lorflazépate d'éthyle (DCI), lorazépam (DCI), lormétazépam (DCI), mazindol (DCI), médazépam (DCI), midazolam (DCI), nimétazépam (DCI), nitrazépam (DCI), nordazépam (DCI), oxazépam (DCI), pinazépam (DCI), prazépam (DCI), témazépam (DCI), tétrazépam (DCI) et triazolam (DCI); sels de ces produits	0.00
2933.9200 2933.9900	azinphos-méthyl (ISO) autres	0.00 0.00
2934	Acides nucléiques et leurs sels; de constitution chimique définie ou non; autres composés hétérocycliques	
2934.1000	composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé	0.00
2934.2000	composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydro- génés ou non) sans autres condensations	0.00
2934.3000	composés comportant une structure à cycles phénothiazine (hydro- génés ou non) sans autres condensations	0.00
2934.9100	aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), aloxazolam (DCI), kétazolam (DCI), mésocarb (DCI), oxazolam (DCI), pémoline (DCI), phendimétrazine (DCI), phenmétrazine (DCI) et sufentanil (DCI); sels de ces produits	0.00
2934.9900	autres	0.00
2935	Sulfonamides	
2935.1000	, 1	0.00
2935.2000	- N-éthylperfluorooctane sulfonamide	0.00
2935.3000	- N-éthyl-N-(2-hydroxyéthyl) perfluorooctane sulfonamide	0.00
2935.4000	- N-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctane sulfonamide	0.00
2935.5000 2935.9000	 autres perfluorooctane sulfonamides autres 	0.00 0.00
2933.9000	XI. Provitamines, vitamines et hormones	0.00
2936	Provitamines et vitamines et nomones Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques	
	- vitamines et leurs dérivés, non mélangés	
2936.2100	vitamines A et leurs dérivés	0.00
2936.2200	vitamine B1 et ses dérivés	0.00
2936.2300	- vitamine B2 et ses dérivés	0.00
2936.2400	acide D- ou DL-pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés	0.00
2936.2500	vitamine B6 et ses dérivés	0.00
2936.2600	vitamine B12 et ses dérivés	0.00
2936.2700	vitamine C et ses dérivés	0.00
2936.2800	vitamine E et ses dérivés	0.00
2936.2900	autres vitamines et leurs dérivés	0.00
2936.9000	- autres, y compris les concentrats naturels	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2937	Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, y compris les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones	
	hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glyco- protéiques, leurs dérivés et analogues structurels	
2937.1100	somatotropine, ses dérivés et analogues structurels	0.00
2937.1200	insuline et ses sels	0.00
2937.1900	autres	0.00
	- hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels	
2937.2100	cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone (déhydrocortisone)	0.00
2937.2200	dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	0.00
2937.2300	oestrogènes et progestogènes	0.00
2937.2900	autres	0.00
2937.5000	prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels	0.00
2937.9000	- autres	0.00
	XII. Hétérosides et alcaloïdes, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés	
2938	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés	
2938.1000	- rutoside (rutine) et ses dérivés	0.00
2938.9000	- autres	0.00
2939	Alcaloïdes, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés	
	- alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits	
2939.1100	concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine, étorphine (DCI), héroïne, hydrocodone (DCI), hydromorphone (DCI), morphine, nicomorphine (DCI), oxycodone (DCI), oxymorphone (DCI), pholcodine (DCI), thébacone (DCI) et thébaïne; sels de ces produits	0.00
2939.1900	autres	0.00
2939.2000	- alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2939.3000	- caféine et ses sels	0.00
	- éphédrines et leurs sels	
2939.4100	éphédrine et ses sels	0.00
2939.4200	pseudoéphédrine (DCI) et ses sels	0.00
2939.4300	cathine (DCI) et ses sels	0.00
2939.4400 2939.4900	noréphédrine et ses sels autres	0.00 0.00
2303.4300	théophylline et aminophylline (théophylline-éthylènediamine) et leurs dérivés; sels de ces produits	0.00
2939.5100	fénétylline (DCI) et ses sels	0.00
2939.5900	autres	0.00
	- alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits	
2939.6100	ergométrine (DCI) et ses sels	0.00
2939.6200	ergotamine (DCI) et ses sels	0.00
2939.6300	acide lysergique et ses sels	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
2939.6900	autres	0.00
	- autres, d'origine végétale	
2939.7100	cocaïne, ecgonine, lévométamfétamine, métamfétamine (DCI), ra- cémate de métamfétamine; sels, esters et autres dérivés de ces pro- duits	0.00
2939.7900	autres	0.00
2939.8000	- autres	0.00
	XIII. Autres composés organiques	
2940.0000	Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des numéros 2937, 2938 et 2939	0.00
2941	Antibiotiques	
2941.1000	pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	0.00
2941.2000 2941.3000	 streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits 	0.00 0.00
2941.4000	- chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	0.00
2941.5000	- érythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	0.00
2941.9000	- autres	0.00
2942.0000	Autres composés organiques	0.00
30	Produits pharmaceutiques	0.00
3001	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs	
3001.2000	- extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions	0.00
3001.9000	- autres	0.00
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires	
	antisérums, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique	
3002.1100 3002.1200	trousses de diagnostic du paludismeantisérums et autres fractions du sang	0.00 0.00
3002.1300	produits immunologiques, non mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	0.00
3002.1400	produits immunologiques, mélangés et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	0.00
3002.1500	produits immunologiques, présentés sous forme de doses, ou conditionnés pour la vente au détail	0.00
3002.1900	autres	0.00
3002.2000	- vaccins pour la médecine humaine	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3002.3000	- vaccins pour la médecine vétérinaire	0.00
3002.9000	- autres	0.00
3003	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	
3003.1000	contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à struc- ture d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	0.00
3003.2000	- autres, contenant des antibiotiques	0.00
	- autres, contenant des hormones ou d'autres produits du n° 2937	
3003.3100	contenant de l'insuline	0.00
3003.3900	autres	0.00
	- autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés	
3003.4100	contenant de l'éphédrine ou ses sels	0.00
3003.4200	contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	0.00
3003.4300	contenant de la noréphédrine ou ses sels	0.00
3003.4900	autres	0.00
3003.6000	autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
3003.9000	- autres	0.00
3004	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail	
3004.1000	contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à struc- ture d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits	0.00
3004.2000	- autres, contenant des antibiotiques	0.00
	- autres, contenant des hormones ou d'autres produits du n° 2937	
3004.3100	contenant de l'insuline	0.00
3004.3200	contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou ana- logues structurels	0.00
3004.3900	autres	0.00
	- autres, contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés	
3004.4100	contenant de l'éphédrine ou ses sels	0.00
3004.4200	contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels	0.00
3004.4300	contenant de la noréphédrine ou ses sels	0.00
3004.4900	autres	0.00
3004.5000	- autres, contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 2936	0.00
3004.6000	autres, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre	0.00
	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3005	Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, spara- draps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de subs- tances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	
3005.1000	- pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive	0.00
3005.9000	- autres	0.00
3006	Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent Chapitre	
3006.1000	catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	0.00
3006.2000	réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	0.00
3006.3000	préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	0.00
3006.4000	ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	0.00
3006.5000	trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	0.00
3006.6000	préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 2937 ou de spermicides	0.00
3006.7000	préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utili- sées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour cer- taines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des exa- mens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	0.00
	- autres	
3006.9100 3006.9200	- appareillages identifiables de stomie- déchets pharmaceutiques	0.00 0.00
31	Engrais	0.00
3101.0000	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale	0.00
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés	
3102.1000	- urée, même en solution aqueuse sulfate d'ammonium; sels doubles et mélanges de sulfate d'ammo-	0.00
3102.2100	nium et de nitrate d'ammonium sulfate d'ammonium	0.00
3102.2100	autres	0.00
3102.3000	- nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse	0.00
3102.4000	mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3102.5000	- nitrate de sodium	0.00
3102.6000	sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium	0.00
3102.8000	mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales	0.00
3102.9000	autres, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes	0.00
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés	
	- superphosphates	
3103.1100	contenant en poids 35 % ou plus de pentaoxyde de diphosphore (P2O5)	0.00
3103.1900 3103.9000		0.00 0.00
3104	Engrais minéraux ou chimiques potassiques	0.00
3104.2000		0.00
3104.3000	- sulfate de potassium	0.00
3104.9000	·	0.00
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium; autres engrais; produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	
3105.1000	produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	0.00
3105.2000	engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants: azote, phosphore et potassium	0.00
3105.3000	hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0.00
3105.4000	dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)	0.00
	autres engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants azote et phosphore	
3105.5100 3105.5900	contenant des nitrates et des phosphates autres	0.00 0.00
3105.6000	engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants phosphore et potassium	0.00
3105.9000		0.00
32	Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments et autres matières colorantes; peintures et vernis; mastics; encres	
3201	Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés	
3201.1000	- extrait de quebracho	0.00
3201.2000	- extrait de mimosa	0.00
3201.9000	- autres	0.00
3202	Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prétannage	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3202.1000 3202.9000	produits tannants organiques synthétiquesautres	0.00 0.00
3203.0000	Matières colorantes d'origine végétale ou animale (y compris les extraits tinctoriaux mais à l'exclusion des noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale	0.00
3204	Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores, même de constitution chimique définie	
	matières colorantes organiques synthétiques et préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de ces matières colorantes	
3204.1100	colorants dispersés et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1200	colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1300	colorants basiques et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1400	colorants directs et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1500	colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1600	colorants réactifs et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1700	colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants	0.00
3204.1900	autres, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n°s 3204.11 à 3204.19	0.00
3204.2000	produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents	0.00
3204.9000	- autres	0.00
3205.0000	Laques colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, à base de laques colorantes	0.00
3206	Autres matières colorantes; préparations visées à la Note 3 du présent Chapitre, autres que celles des n°s 3203, 3204 ou 3205; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie	
	- pigments et préparations à base de dioxyde de titane	
3206.1100	contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche	0.00
3206.1900	autres	0.00
3206.2000	- pigments et préparations à base de composés du chrome	0.00
	- autres matières colorantes et autres préparations	
3206.4100	outremer et ses préparations	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3206.4200	lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc	0.00
3206.4900		0.00
3206.5000	- produits inorganiques des types utilisés comme luminophores	0.00
3207	Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frittes de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	
3207.1000	- pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	0.00
3207.2000	- compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	0.00
3207.3000	- lustres liquides et préparations similaires	0.00
3207.4000	frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de la- melles ou de flocons	0.00
3208	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la Note 4 du présent Chapitre	
3208.1000	1 /	0.00
3208.2000 3208.9000		0.00 0.00
3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	0.00
3209.1000 3209.9000	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0.00 0.00
3210.0000	Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs	0.00
3211.0000	Siccatifs préparés	0.00
3212	Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail	
3212.1000 3212.9000	·	0.00 0.00
3212.9000	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires	0.00
3213.1000		0.00
3213.9000	- autres	0.00
3214	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3214.1000	mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture	0.00
3214.9000	- autres	0.00
3215	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides	
	- encres d'imprimerie	
3215.1100	noires	0.00
3215.1900	autres	0.00
3215.9000	- autres	0.00
33	Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques	
3301	Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites «concrètes» ou «absolues»; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduaires de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles	
	- huiles essentielles d'agrumes	
3301.1200	d'orange	0.00
3301.1300	de citron	0.00
3301.1900	autres	0.00
	- huiles essentielles autres que d'agrumes	
3301.2400	de menthe poivrée (Mentha piperita)	0.00
3301.2500	d'autres menthes	0.00
3301.2900	autres	0.00
3301.3000	- résinoïdes	0.00
3301.9000	- autres	0.00
3302	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les so- lutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres pré- parations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons	
3302.1000	- des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	0.00
3302.9000	- autres	0.00
3303.0000	Parfums et eaux de toilette	0.00
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures	
3304.1000	- produits de maquillage pour les lèvres	0.00
3304.2000	- produits de maquillage pour les yeux	0.00
3304.3000	- préparations pour manucures ou pédicures	0.00
	- autres	
3304.9100	poudres, y compris les poudres compactes	0.00
3304.9900	autres	0.00
3305	Préparations capillaires	
3305.1000	·	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3305.2000 3305.3000 3305.9000	· ·	0.00 0.00 0.00
3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires), en emballages individuels de détail	
3306.1000	- dentifrices	0.00
3306.2000	- fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	0.00
3306.9000	- autres	0.00
3307	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage, désodori- sants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmé- tiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfec- tantes	
3307.1000	- préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	0.00
3307.2000	- désodorisants corporels et antisudoraux	0.00
3307.3000	- sels parfumés et autres préparations pour bains	0.00
	préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses	
3307.4100	«agarbatti» et autres préparations odoriférantes agissant par com- bustion	0.00
3307.4900	autres	0.00
3307.9000	- autres	0.00
34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler, «cires pour l'art dentaire» et compositions pour l'art dentaire à base de plâtre	
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents	
	savons, produits et préparations organiques tensioactifs en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de déter- gents	
3401.1100	de toilette (y compris ceux à usages médicaux)	0.00
3401.1900	autres	0.00
3401.2000	- savons sous autres formes	0.00

		T
No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3401.3000	produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	0.00
3402	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 3401	
	agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail	
3402.1100 3402.1200 3402.1300 3402.1900 3402.2000 3402.9000	 - anioniques - cationiques - non-ioniques - autres - préparations conditionnées pour la vente au détail - autres 	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
3403	Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	
	- contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	
3403.1100 3403.1900	préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières - autres	0.00
	- autres	
3403.9100	préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	0.00
3403.9900	autres	0.00
3404 3404.2000	Cires artificielles et cires préparées de poly(oxyéthylène) (polyéthylène glycol)	0.00
3404.2000	- autres	0.00
3405	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du n° 3404	
3405.1000	cirages, crèmes et préparations similaires pour chaussures ou pour cuir	0.00
3405.2000	encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	0.00
3405.3000	brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	0.00
3405.4000	- pâtes, poudres et autres préparations à récurer	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3405.9000	- autres	0.00
3406.0000	Bougies, chandelles, cierges et articles similaires	0.00
3407.0000	Pâtes à modeler, y compris celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites «cires pour l'art dentaire» présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre	0.00
35	Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons ou de fécules modifiés; colles; enzymes	
3501	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de ca- séine	
	- caséines	
3501.1010	importées dans les limites du contingent tarifaire (c. n° 8)	4.00
3501.1090	2000	909.00
	 autres importés dans les limites du contingent tarifaire (c. n° 8) 	
3501.9011	colles de caséine	4.00
3501.9019	autres	4.00
	autres	
3501.9091	colles de caséine	909.00
3501.9099	autres	909.00
3502	Albumines (y compris les concentrats de plusieurs protéines de lacto- sérum, contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80 % de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines - ovalbumine	
	séchée	
3502.1110 3502.1190	importée dans les limites du contingent tarifaire (c. n° 10) autre	255.00 1596.00
	autre	
3502.1910 3502.1990	importée dans les limites du contingent tarifaire (c. n° 11) autre	79.00 420.00
3502.2000	lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs pro-	0.00
	téines de lactosérum	
3502.9000	- autres	0.00
3503.0000	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n° 3501	0.00
3504.0000	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome	0.00
3505	Dextrine et autres amidons et fécules modifiés (les amidons et fécules prégélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés	
	- dextrine et autres amidons et fécules modifiés	
3505.1010 3505.1090	pour l'alimentation des animaux autres	45.00 0.00
	- colles	
3505.2010	pour l'alimentation des animaux	46.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3505.2090	autre	0.00
3506	Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	
3506.1000	produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, condition- nés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg	0.00
	- autres	
3506.9100	adhésifs à base de polymères des n°s 3901 à 3913 ou de caout- chouc	0.00
2506 0040	autres pour l'alimentation des animaux	41.00
3506.9910 3506.9990	•	0.00
3507	Enzymes; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs	
3507.1000	,	0.00
3507.9000 36	 autres Poudres et explosifs; articles de pyrotechnie; allumettes; alliages pyrophoriques; matières inflammables 	0.00
3601.0000	Poudres propulsives	0.00
3602.0000	Explosifs préparés, autres que les poudres propulsives	0.00
3603.0000	Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulmi- nantes; allumeurs; détonateurs électriques	0.00
3604	Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou paragrêles et si- milaires, pétards et autres articles de pyrotechnie	
3604.1000	- articles pour feux d'artifice	0.00
3604.9000		0.00
3605.0000	Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604	0.00
3606	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; ar- ticles en matières inflammables cités à la Note 2 du présent Chapitre	
3606.1000	combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité n'excédant pas 300 cm³	0.00
3606.9000	- autres	0.00
37	Produits photographiques ou cinématographiques	
3701	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs	
3701.1000		0.00
3701.2000		0.00
3701.3000	autres plaques et films dont la dimension d'au moins un côté excède 255 mm	0.00
	- autres	
3701.9100	pour la photographie en couleurs (polychrome)	0.00
3701.9900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3702	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rou- leaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pelli- cules photographiques à développement et tirage instantanés, en rou- leaux, sensibilisées, non impressionnées	
3702.1000	- pour rayons X	0.00
	autres pellicules, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm	
3702.3100 3702.3200 3702.3900	autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent	0.00 0.00 0.00
	- autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm	
3702.4100	d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (polychrome)	0.00
3702.4200	d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur excédant 200 m, autres que pour la photographie en couleurs	0.00
3702.4300	d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m	0.00
3702.4400	d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm	0.00
	- autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome)	
3702.5200	d'une largeur n'excédant pas 16 mm	0.00
3702.5300	d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, pour diapositives	0.00
3702.5400	d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, autres que pour diapositives	0.00
3702.5500	d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	0.00
3702.5600	d'une largeur excédant 35 mm	0.00
	- autres	
3702.9600	d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m	0.00
3702.9700	d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m	0.00
3702.9800	d'une largeur excédant 35 mm	0.00
3703	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés	
3703.1000	, 3	0.00
3703.2000		0.00
3703.9000		0.00
3704.0000	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés	0.00
3705.0000	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et dévelop- pées, autres que les films cinématographiques	0.00
3706	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son	Fr. par mètre
3706.1000	- d'une largeur de 35 mm ou plus	0.00
3706.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
3707	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires; produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi	Fr. par 100 kg brut
3707.1000 3707.9000	émulsions pour la sensibilisation des surfacesautres	0.00 0.00
38	Produits divers des industries chimiques	
3801	Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits	
3801.1000	- graphite artificiel	0.00
3801.2000	 graphite colloïdal ou semi-colloïdal pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revête- 	0.00
3801.3000	ment intérieur des fours	0.00
3801.9000 3802	- autres Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'ori-	0.00
3802.1000	gine animale, y compris le noir animal épuisé - charbons activés	0.00
3802.9000	- autres	0.00
3803.0000	Tall oil, même raffiné	0.00
3804.0000	Lessives résiduaires de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désucrées ou traitées chimiquement, y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil du n° 3803	0.00
3805	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal	
3805.1000	- essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate	0.00
3805.9000	- autres	0.00
3806	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence de colophane et huiles de colophane; gommes fondues	
3806.1000	- colophanes et acides résiniques	0.00
3806.2000	sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colo- phanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adducts de co- lophanes	0.00
3806.3000 3806.9000	- gommes esters - autres	0.00 0.00
3606.9000		0.00
3807.0000	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthy- lène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales	0.00
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches	
	marchandises mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre	

3808.5200 DDT (ISO) (clofénotane (DCI)), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g autres conditionnées dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mas n'excédant pas 300 g conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant a00 g mais n'excédant pas 7,5 kg autres autre	No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
DDT (ISO) (clofénotane (DCI)), conditionné dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g 3808.5900 autres marchandises mentionnées dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g 3808.6200 conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg 3808.6900 autres 3808.9900 autres 3808.9900 insecticides 3808.9900 insecticides 4			J
3808.5900 - autres			
autres marchandises mentionnées dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg 0.00 cédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg 0.00 autres 0.00 insecticides 0.00 edant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg 0.00 g mais n'excédant pas 7,5 kg 0.00 edant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg 0.00 g 0.00 g	3808.5200		0.00
sent Chapitre conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net n'excédant pas 300 g conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7,5 kg 0.00 autres 0.00	3808.5900		0.00
3808.6200 - n'excédant pas 300 g conditionnées dans des emballages d'un contenu en poids net excédant 300 g mais n'excédant pas 7.5 kg 3808.6900 - autres 3808.9200 - insecticides 3808.9200 - fongicides 3808.9300 - herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes 3808.9300 - désinfectants 3808.9400 - désinfectants 3809.9900 - autres Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordançage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du paier, l'industrie du cuir ou les industries similaires 3809.9100 - autres 3809.9100 - pour l'alimentation des animaux 46.00 3809.9200 - des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires 46s types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries des traites préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour les soudage ou le fourage des électrodes ou des baguettes de soudage 4810.000 4810.000 4810.000 4810.0000 4810.00000000000000000000000000000000000			
3808.6900 autres	3808.6100	n'excédant pas 300 g	0.00
- autres	3808.6200		0.00
3808.9100 3808.9200 fongicides herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes 3808.9400 désinfectants 3808.9400 désinfectants 3809.9900 Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordançage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs - à base de matières amylacées - pour l'alimentation des animaux 46.00 3809.1010 - autres - des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries et autres préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 - préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations autres 3811.1100 à base de composés du plomb autres préparations autres	3808.6900	autres	0.00
3808.9200 fongicides herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes 3808.9300 désinfectants désinfectants désinfectants désinfectants désinfectants désinfectants desinfectants des industries colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mortançage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs à base de matières amylacées autres autres des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires autres autres des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à sou-der ou à braser composées de métal et d'autres produits d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage der ou à braser composées de métal et d'autres produits d'autres d'autres d'autres d'autres d'autres		- autres	
herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes 0.00		insecticides	
pour plantes désinfectants 3808.9900 Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordançage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs - à base de matières amylacées 3809.1010 - pour l'alimentation des animaux 46.00 3809.1090 - autres - des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires 3809.9100 - des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires 3809.9200 - des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxillaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 - préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits 3810.9000 - autres Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits 3810.9000 - préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits 3810.9000 - préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes à base de composés du plomb o 0.00 0.00	3808.9200	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00
Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés de 19 préparations pour le mordançage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie extule; l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou dens les industries similaires - autres - autres - des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires 8809.9200 - des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires - des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 - préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits 8810.9000 - préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes 3811.1100 - à base de composés du plomb 0.00	3808.9300		0.00
Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordançage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs - à base de matières amylacées 3809.1010 pour l'alimentation des animaux 46.00 3809.1090 autres 0.000 autres - des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires - des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires 3809.9200 millaires Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 - préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.9000 - autres - préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes 3811.1100 à base de composés du plomb - outres - a base de composés du plomb - outres			
tion de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordançage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs - à base de matières amylacées - pour l'alimentation des animaux 46.00 3809.1090 autres des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 - préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 - préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mémes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes à base de composés du plomb ou ou ou dans les industries pour les industries similaires 0.00	3808.9900	autres	0.00
3809.1010	3809	tion de matières colorantes et autres produits et préparations (pare- ments préparés et préparations pour le mordançage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie	
3809.1090 autres des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires des types utilisés avalles en étales souder ou à braser composées de métal et d'autres pour l'enrobage ou le fourrage des métales pour l'enrobage ou le fourrage des métales pour l'enrobage ou le fourrage des métales préparations pour le décapage des métales; pâtes et poudres à sou- der ou à braser composées de métale et d'autres produits autres préparations antidétonantes préparations antidétonantes préparations antidétonantes préparations antidétonantes préparations antidétonantes à base de composés du plomb autres autres des types utilisés aux mêmes l'industrie du cuir ou dans les industries ou ono autres outres outres outres outres industries préparés pour l'enrobage ou le fourrage des métales; flux à souder ou à brase		·	
- autres des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries si- milaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries outres des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries si- milaires Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à sou- der ou à braser composées de métal et d'autres produits préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs pepti- sants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales préparations antidétonantes préparations antidétonantes préparations antidétonantes abase de composés du plomb outres outr		•	
3809.9100 des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries si- milaires	3809.1090	2001 01	0.00
milaires des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires - des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 - préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits - préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes 3811.1100 - à base de composés du plomb - autres 0.00		27.7.2	
similaires des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits 0.00 Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales préparations antidétonantes abase de composés du plomb o.00 o.00 3811.1100 - à base de composés du plomb o.00 o.00	3809.9100	milaires	0.00
Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 - préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits 3810.9000 - autres 0.00 Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes 3811.1100 - à base de composés du plomb 0.00 3811.1900 - autres	3809.9200	similaires	0.00
et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage 3810.1000 - préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits 3810.9000 - autres O.00 Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes 3811.1100 - à base de composés du plomb 0.00 3811.1900 - autres	3809.9300		0.00
der ou à braser composées de métal et d'autres produits 3810.9000 - autres 0.00 Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes 3811.1100 - à base de composés du plomb 0.00 3811.1900 - autres 0.00	3810	et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le	
Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes 3811.1100 - à base de composés du plomb 0.00 3811.1900 - autres 0.000	3810.1000		0.00
sants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales - préparations antidétonantes 3811.1100 - à base de composés du plomb 0.00 3811.1900 - autres 0.00	3810.9000	- autres	0.00
3811.1100 à base de composés du plomb 0.00 3811.1900 autres 0.00	3811	sants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales	
3811.1900 autres 0.00	3811 1100		0.00
	3011.1000	- additifs pour huiles lubrifiantes	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3811.2100	contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	0.00
3811.2900		0.00
3811.9010	- autres - destinés à être utilisés comme carburant	0.00
3811.9090		0.00
3812	Préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»; plastifiants com- posites pour caoutchouc ou matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques	
3812.1000	- préparations dites «accélérateurs de vulcanisation»	0.00
3812.2000	- plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	0.00
	préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques	
3812.3100	mélanges d'oligomères de 2,2,4-trimethyl-1,2-dihydroquinoline (TMQ)	0.00
3812.3900		0.00
3813.0000	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	0.00
3814	Solvants et diluants organiques composites, non dénommés ni com- pris ailleurs; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis	
3814.0010 3814.0090	destinés à être utilisés comme carburantautres	0.00 0.00
3815	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations cata- lytiques, non dénommés ni compris ailleurs - catalyseurs supportés	
3815.1100	ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel	0.00
3815.1200	de metal precieux	0.00
3815.1900 3815.9000	- autres - autres	0.00
3816.0000	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 3801	0.00
3817	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des numéros 2707 ou 2902	
3817.0010		0.00
3817.0090	- autres	0.00
3818.0000	Éléments chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues; composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique	0.00
3819.0000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids	0.00
3820.0000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3821.0000	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y compris les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	0.00
3822.0000	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des n°s 3002 ou 3006; matériaux de référence certifiés	0.00
3823	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels	
	acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage	
	acide stéarique	
3823.1110	pour l'alimentation des animaux	72.00
3823.1190	autres	0.00
	acide oléique	
3823.1210	pour l'alimentation des animaux	69.00
3823.1290	autres	0.00
3823.1300	tall acides gras	0.00
	autres	
3823.1910	pour l'alimentation des animaux	60.00
3823.1990	autres	0.00
3823.7000	- alcools gras industriels	0.00
3824	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chi- miques et préparations des industries chimiques ou des industries con- nexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs	
	- liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	
3824.1010	pour l'alimentation des animaux	43.00
3824.1090	autres	0.00
3824.3000	carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	0.00
3824.4000	- additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	0.00
3824.5000	- mortiers et bétons, non réfractaires	0.00
3824.6000	- sorbitol autre que celui du n° 2905.44	0.00
	mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane	
3824.7100	contenant des chlorofluorocarbures (CFC), même contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC)	0.00
3824.7200	contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluoromé- thane ou des dibromotétrafluoroéthanes	0.00
3824.7300	contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)	0.00
3824.7400	contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même conte nant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocarbures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC)	0.00
3824.7500	contenant du tétrachlorure de carbone	0.00
	contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3824.7700	contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromo- chlorométhane	0.00
3824.7800	contenant des perfluorocarbures (PFC) ou des hydrofluorocar bures (HFC), mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures (CFC) ou d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	0.00
3824.7900	autres	0.00
	marchandises mentionnées dans la Note 3 de sous-positions du présent Chapitre	
3824.8100	contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)	0.00
3824.8200	contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)	0.00
3824.8300	contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	0.00
3824.8400	contenant de l'aldrine (ISO), du camphéchlore (ISO) (toxaphène), du chlordane (ISO), du chlordécone (ISO), du DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine (ISO, DCI), de l'endosulfan (ISO), de l'endrine (ISO) de l'heptachlore (ISO) ou du mirex (ISO)	0.00
3824.8500	contenant du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)) y compris lindane (ISO, DCI)	0.00
3824.8600	contenant du pentachlorobenzène (ISO) ou du hexachlorobenzène (ISO)	0.00
3824.8700	contenant de l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels, des per- fluorooctane sulfonamides, ou du fluorure de perfluorooctane sulfonyle	0.00
3824.8800	contenant des éthers tétra-, penta-, hexa-, hepta- ou octabromodi-phényliques	0.00
3824.9100	mélanges et préparations constitués essentiellement de méthyl- phosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5- yl)méthyle et de méthyle et de méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle] - autres	0.00
3824.9920	produits destinés à être utilisés comme carburant	0.00
	autres	
3824.9991	pour l'alimentation des animaux	43.00
3824.9999	autres	0.00
3825	Produits résiduaires des industries chimiques ou des industries con- nexes, non dénommés ni compris ailleurs; déchets municipaux; boues d'épuration; autres déchets mentionnés dans la Note 6 du présent Chapitre	
3825.1000	- déchets municipaux	0.00
3825.2000	- boues d'épuration	0.00
3825.3000	- déchets cliniques	0.00
0005 4405	- déchets de solvants organiques	0.00
3825.4100	halogénés	0.00
3825.4900 3825.5000	déchets de solutions (liqueurs) décapantes pour métaux, de liquides	0.00
	hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	- autres déchets des industries chimiques ou des industries connexes	
3825.6100 3825.6900	autres	0.00 0.00
3825.9010	- autres - pour l'alimentation des animaux	42.00
3825.9090	·	0.00
3826	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids	
3826.0010 3826.0090	destinés à être utilisés comme carburantautres	0.00 0.00
VII	MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC	
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières I. Formes primaires	
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	0.00
3901.1000 3901.2000		0.00
3901.3000		0.00
3901.4000	conolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité inférieure à	0.00
3901.9000		0.00
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires	
3902.1000	- polypropylène	0.00
3902.2000		0.00
3902.3000 3902.9000	1 7 17	0.00 0.00
3902.9000	Polymères du styrène, sous formes primaires	0.00
	- polystyrène	
3903.1100	expansible	0.00
3903.1900		0.00
3903.2000		0.00
3903.3000 3903.9000		0.00 0.00
3904	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénés, sous formes primaires	0.00
3904.1000	- poly(chlorure de vinyle), non mélangé à d'autres substances	0.00
	- autre poly(chlorure de vinyle)	
3904.2100	·	0.00
3904.2200	·	0.00
3904.3000 3904.4000		0.00 0.00
3904.4000		0.00
	- polymères fluorés	
3904.6100		0.00
3904.6900		0.00
3904.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3905	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires	
	- poly(acétate de vinyle)	
3905.1200	en dispersion aqueuse	0.00
3905.1900	autres	0.00
	- copolymères d'acétate de vinyle	
3905.2100	en dispersion aqueuse	0.00
3905.2900	autres	0.00
3905.3000	poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolisés	0.00
2005 0400	- autres	0.00
3905.9100 3905.9900	copolymères autres	0.00
3905.9900	Polymères acryliques sous formes primaires	0.00
3906.1000	- poly(méthacrylate de méthyle)	0.00
3906.9000	- autres	0.00
3907	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes pri- maires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires	0.00
3907.1000	- polyacétals	0.00
3907.2000	- autres polyéthers	0.00
3907.3000	- résines époxydes	0.00
3907.4000	- polycarbonates	0.00
3907.5000	- résines alkydes	0.00
	- poly(éthylène téréphtalate)	
3907.6100	d'un indice de viscosité de 78 ml/g ou plus	0.00
3907.6900	autres	0.00
3907.7000	- poly(acide lactique)	0.00
	- autres polyesters	0.00
3907.9100	- non saturés	0.00
3907.9900	autres	0.00
3908 3908.1000	Polyamides sous formes primaires - polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12	0.00
3908.9000	- autres	0.00
3909	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires	
3909.1000	- résines uréiques; résines de thiourée	0.00
3909.2000	- résines mélaminiques	0.00
	- autres résines aminiques	
3909.3100	poly(méthylène phényl isocyanate) (MDI brut, MDI polymérique)	0.00
3909.3900	- autres	0.00
3909.4000	- résines phénoliques	0.00
3909.5000 3910.0000	 polyuréthannes Silicones sous formes primaires 	0.00 0.00
0000010	·	0.00
3911	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, poly- sulfures, polysulfones et autres produits mentionnés dans la Note 3 du présent Chapitre, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes pri- maires	
3911.1000	résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3911.9000	- autres	0.00
3912	Cellulose et ses dérivés chimiques, non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires	
00404400	- acétates de cellulose	0.00
3912.1100	non plastifiés	0.00
3912.1200	plastifiés	0.00
3912.2000	 nitrates de cellulose (y compris les collodions) éthers de cellulose 	0.00
3912.3100	carboxyméthylcellulose et ses sels	0.00
3912.3100	autres	0.00
3912.9000	- autres	0.00
3913	Polymères naturels (acide alginique, par exemple) et polymères naturels modifiés (protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs, sous formes primaires	0.00
3913.1000	- acide alginique, ses sels et ses esters	0.00
3913.9000	- autres	0.00
3914.0000	Échangeurs d'ions à base de polymères des n°s 3901 à 3913, sous formes primaires	0.00
	II. Déchets, rognures et débris; demi-produits; ouvrages	
3915	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	
3915.1000	- de polymères de l'éthylène	0.00
3915.2000	- de polymères du styrène	0.00
3915.3000	- de polymères du chlorure de vinyle	0.00
3915.9000	- d'autres matières plastiques	0.00
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques	
3916.1000	- en polymères de l'éthylène	0.00
3916.2000		0.00
3916.9000	- en autres matières plastiques	0.00
3917	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques	
3917.1000	boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cel- lulosiques	0.00
	- tubes et tuyaux rigides	
3917.2100	en polymères de l'éthylène	0.00
3917.2200	en polymères du propylène	0.00
3917.2300	en polymères du chlorure de vinyle	0.00
3917.2900	en autres matières plastiques	0.00
3917.3100	 autres tubes et tuyaux tubes et tuyaux souples pouvant supporter au minimum une pression de 27,6 MPa 	0.00
3917.3200	autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	0.00
3917.3300	autres, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires	0.00
3917.3900	autres	0.00
3917.4000	- accessoires	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3918	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent Chapitre	
3918.1000 3918.9000	en polymères du chlorure de vinyleen autres matières plastiques	0.00 0.00
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux	
3919.1000 3919.9000	en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cmautres	0.00 0.00
3920	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plas- tiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières	
3920.1000	- en polymères de l'éthylène	0.00
3920.2000	- en polymères du propylène	0.00
3920.3000	- en polymères du styrène	0.00
	- en polymères du chlorure de vinyle	
3920.4300	contenant en poids au moins 6 % de plastifiants	0.00
3920.4900	autres	0.00
	- en polymères acryliques	
3920.5100	en poly(méthacrylate de méthyle)	0.00
3920.5900	autres	0.00
	en polycarbonates, en résines alkydes, en polyesters allyliques ou en autres polyesters	
3920.6100	en polycarbonates	0.00
3920.6200	en poly(éthylène téréphtalate)	0.00
3920.6300	en polyesters non saturés	0.00
3920.6900	en autres polyesters	0.00
	- en cellulose ou en ses dérivés chimiques	
3920.7100	en cellulose régénérée	0.00
3920.7300	en acétate de cellulose	0.00
3920.7900	en autres dérivés de la cellulose	0.00
0000 0400	- en autres matières plastiques	0.00
3920.9100	en poly(butyral de vinyle)	0.00
3920.9200	en polyamides	0.00
3920.9300	en résines aminiques	0.00
3920.9400	en résines phénoliques	0.00
3920.9900 3921	 en autres matières plastiques Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques 	0.00
	- produits alvéolaires	
3921.1100	en polymères du styrène	0.00
3921.1200	en polymères du chlorure de vinyle	0.00
3921.1300	en polyuréthannes	0.00
3921.1400	en cellulose régénérée	0.00
3921.1900	en autres matières plastiques	0.00
3921.9000		0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
3922	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques	
3922.1000	- baignoires, douches, éviers et lavabos	0.00
3922.2000 3922.9000	sièges et couvercles de cuvettes d'aisanceautres	0.00 0.00
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bou- chons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en ma- tières plastiques	
3923.1000	- boîtes, caisses, casiers et articles similaires	0.00
	- sacs, sachets, pochettes et cornets	
3923.2100	en polymères de l'éthylène	0.00
3923.2900	en autres matières plastiques	0.00
3923.3000	- bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires	0.00
3923.4000	- bobines, fusettes, canettes et supports similaires	0.00
3923.5000	- bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture	0.00
3923.9000	- autres	0.00
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et ar- ticles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques	
3924.1000	- vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine	0.00
3924.9000	- autres	0.00
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs	
3925.1000	réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 litres	0.00
3925.2000	- portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	0.00
3925.3000	volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	0.00
3925.9000	- autres	0.00
3926	Autres ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n°s 3901 à 3914	
3926.1000	- articles de bureau et articles scolaires	0.00
3926.2000	vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles)	0.00
3926.3000	- garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires	0.00
3926.4000	- statuettes et autres objets d'ornementation	0.00
3926.9000	- autres	0.00
40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	
4001	Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	
4001.1000	- latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	0.00
4004 5 45 5	- caoutchouc naturel sous d'autres formes	
4001.2100	feuilles fumées	0.00
4001.2200 4001.2900	caoutchoucs techniquement spécifiés (TSNR)	0.00 0.00
	autres balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles ana-	
4001.3000	logues	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4002	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges des produits du n° 4001 avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	
	caoutchouc styrène-butadiène (SBR); caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR)	
4002.1100	latex	0.00
4002.1900	autres	0.00
4002.2000	,	0.00
	caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR); caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR)	
4002.3100	caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)	0.00
4002.3900	autres	0.00
	- caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR)	
4002.4100	latex	0.00
4002.4900		0.00
	- caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR)	
4002.5100		0.00
4002.5900		0.00
4002.6000		0.00
4002.7000	, , ,	0.00
4002.8000	position	0.00
4000 0400	- autres	0.00
4002.9100	latex	0.00
4002.9900	autres	0.00
4003.0000	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	0.00
4004.0000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	0.00
4005	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	
4005.1000	- caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice	0.00
4005.2000	· ' '	0.00
4005.9100	- autres	0.00
4005.9100	plaques, feuilles et bandesautres	0.00
4006	Autres formes (baguettes, tubes, profilés, par exemple) et articles (disques, rondelles, par exemple) en caoutchouc non vulcanisé	
4006.1000	- profilés pour le rechapage	0.00
4006.9000		0.00
4007.0000	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé	0.00
4008	Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci	
	- en caoutchouc alvéolaire	
4008.1100	plaques, feuilles et bandes	0.00
4008.1900	autres	0.00
	- en caoutchouc non alvéolaire	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4008.2100	plaques, feuilles et bandes	0.00
4008.2900	autres	0.00
4009	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple)	
	non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières	
4009.1100	sans accessoires	0.00
4009.1200	avec accessoires	0.00
	renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal	
4009.2100	sans accessoires	0.00
4009.2200	avec accessoires	0.00
	renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement asso- ciés seulement à des matières textiles	
4009.3100	sans accessoires	0.00
4009.3200	avec accessoires	0.00
	renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières	
4009.4100	sans accessoires	0.00
4009.4200	avec accessoires	0.00
4010	Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé	
	- courroies transporteuses	
4010.1100	renforcées seulement de métal	0.00
4010.1200	renforcées seulement de matières textiles	0.00
4010.1900	autres	0.00
	- courroies de transmission	
4010.3100	courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm	0.00
4010.3200	courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'ex- cédant pas 180 cm	0.00
4010.3300	courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	0.00
4010.3400	courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm	0.00
4010.3500	courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 150 cm	0.00
4010.3600	courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure excédant 150 cm mais n'excédant pas 198 cm	0.00
4010.3900	autres	0.00
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc	
4011.1000	des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	0.00
4011.2000	- des types utilisés pour les autobus ou camions	0.00
4011.3000	- des types utilisés pour véhicules aériens	0.00
4011.4000	- des types utilisés pour motocycles	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4011.5000	- des types utilisés pour bicyclettes	0.00
4011.7000	- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	0.00
4011.8000	des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil, de travaux miniers et de manutention industrielle	0.00
4011.9000	- autres	0.00
4012	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et «flaps» en caoutchouc	
	- pneumatiques rechapés	
4012.1100	des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course)	0.00
4012.1200	des types utilisés pour les autobus ou camions	0.00
4012.1300	des types utilisés pour véhicules aériens	0.00
4012.1900	autres	0.00
4012.2000	- pneumatiques usagés	0.00
4012.9000	- autres	0.00
4013	Chambres à air, en caoutchouc	
4013.1000	des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type «break» et les voitures de course), les autobus ou les camions	0.00
4013.2000	- des types utilisés pour bicyclettes	0.00
4013.9000	- autres	0.00
4014	Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caout- chouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci	
4014.1000	- préservatifs	0.00
4014.9000	- autres	0.00
4015	Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants, mitaines et moufles) en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages	
	- gants, mitaines et moufles	
4015.1100	pour chirurgie	0.00
4015.1900	autres	0.00
4015.9000	- autres	0.00
4016	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci	
4016.1000	- en caoutchouc alvéolaire	0.00
	- autres	
4016.9100	revêtements de sol et tapis de pied	0.00
4016.9200	gommes à effacer	0.00
4016.9300	joints	0.00
4016.9400	pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	0.00
4016.9500	autres articles gonflables	0.00
4016.9900	- autres	0.00
4017.0000	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y com- pris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci	0.00
VIII	PEAUX, CUIRS, PELLETERIES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX	
41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs	

Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus 4101.2000 - dant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont fais, salés verts ou autrement conservés ou autrement conservés, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre 4102.1000 - lainées 0.00 4102.2100 - lainées 0.00 4102.22100 - épilées ou sans laine 0.00 4102.2900 - épilées ou sans laine 0.00 4103.2000 - du rescription 0.00 4103.2000 - de protis 0.00 4103.2000 - de reptiles 0.00 4103.2000 - de reptiles 0.00 4103.2000 - de porcins 0.00 4104.3000 - de porcins 0.00 4104.100 - piene fleur, non refendus, mais non autrement préparés 0.00 4104.1100 - piene fleur, non refendus, mais non autrement préparés 0.00 4104.1100 - piene fleur, non refendus; côtés fleur 0.00 4104.1100 - piene fleur, non refendus; côtés fleur 0.00 4104.4100 - piene fleur, non refendus; côtés fleur 0.00 4104.4100 - piene fleur, non refendus; côtés fleur 0.00 4105 - 0.00 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4106.200 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4106.200 - à l'état sec (en croûte d'ovins, épilées, même refendus, mais non autrement préparés 0.00 4106.210 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4106.210 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4106.210 - à l'état sec (en croûte) 0.00 4106.220 - à l'état sec (en croûte) 0.00	No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
(frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tamés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus cuirs et peaux bruts entiers, non refendus, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés 101.5000 - cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg 0.00 autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs 0.00 101.5000 - autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs 0.00 evautrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre 10.00 elainées 0.00 epilées ou sans laine 10.00 elainées 0.00 elainées 0.0			Fr. par 100 kg brut
- dant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés - cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg - autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs - Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre - épilées ou sans laine - picklées - épilées ou sans laine - picklées - picklées - autres - Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservées, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que celles exclues par les - Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre - de reptiles - de porcins - autres - à l'état humide (y compris wet-blue) - pleine fleur, non refendue; côtés fleur - pleine fleur, non refendue; côtés	4101	(frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés	
Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre	4101.2000	- dant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16	0.00
Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre 102.1000 - lainées - épilées ou sans laine - picklées - picklées - picklées - ou sans laine - outres non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre - outres - outre	4101.5000	- cuirs et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 kg	0.00
ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1 c) du présent Chapitre 4102.1000 - Iainées - épilées ou sans laine 4102.2900 - picklées - picklées - picklées - autres Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre 4103.2000 - de reptiles - de porcins - de porcins - autres Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés - à l'état humide (y compris wet-blue) - pleine fleur, non refendue; côtés fleur - autres - à l'état sec (en croûte) - pleine fleur, non refendue; côtés fleur - autres - à l'état sec (en croûte) - pleine fleur, non refendue; côtés fleur - autres - à l'état sec (en croûte) - autres - à l'état sec (en croûte) - à l'état humide (y compris wet-blue)	4101.9000	- autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	0.00
- épilées ou sans laine picklées picklées autres 0.00 autres da reptiles de reptiles à l'état humide (y compris wet-blue) autres à l'état sec (en croûte) pleine fleur, non refendue; côtés fleur autres à l'état sec (en croûte) autres à l'état sec (en croûte) à l'état humide (y compris wet-blue)	4102	ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles ex-	
4102.2100 picklées 0.000 4102.2900 autres 0.000 Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre 0.000 4103.2000 - de reptiles 0.000 4103.3000 - de porcins 0.000 4104.000 - autres 0.000 4104	4102.1000	- lainées	0.00
Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre 4103.2000 - de reptiles 0.00 4103.3000 - de porcins 0.00 4103.9000 - autres 0.00 - autres 0.00 4104.4104 - pleine fleur, non refendue; côtés fleur 0.00 4104.4100 - pleine fleur, non refendue; côtés fleur 0.00 4104.4100 - pleine fleur, non refendue; côtés fleur 0.00 4104.4100 - pleine fleur, non refendue; côtés fleur 0.00 4104.4100 - autres 0.00 4104.4100 - autres 0.00 4104.4100 - autres 0.00 4105.3000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4105.3000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4105.3000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4105.3000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4106.3000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4106.3000 - à l'état sec (en croûte) 0.00 4106.3000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4106.3000 - à		- épilées ou sans laine	
Autres cuirs et peaux bruts (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du présent Chapitre 4103.2000 - de reptiles		·	
4103.3000 - de porcins	4103	autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les	
4103.9000 - autres 0.00 Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés - à l'état humide (y compris wet-blue) 4104.1100 - pleine fleur, non refendue; côtés fleur 0.00 4104.1900 - autres 0.00 - à l'état sec (en croûte) 4104.4100 - pleine fleur, non refendue; côtés fleur 0.00 4104.4900 - autres 0.00 Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées 4105.1000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés - de caprins 4106.2100 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00	4103.2000		0.00
Cuirs et peaux tannés ou en croûte de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés - à l'état humide (y compris wet-blue) 4104.1100 pleine fleur, non refendue; côtés fleur 4104.1900 autres - à l'état sec (en croûte) 4104.4100 pleine fleur, non refendue; côtés fleur 4104.4900 autres - Deaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées 4105.1000 à l'état humide (y compris wet-blue) 4105.3000 à l'état sec (en croûte) Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés - de caprins 4106.2100 à l'état humide (y compris wet-blue) - 0.00			
ou d'équidés, épilés, même refendus, mais non autrement préparés - à l'état humide (y compris wet-blue) 4104.1100 pleine fleur, non refendue; côtés fleur 4104.1900 autres - à l'état sec (en croûte) 4104.4100 pleine fleur, non refendue; côtés fleur 4104.4900 autres - 0.00 4105 Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées 4105.1000 - à l'état humide (y compris wet-blue) - à l'état sec (en croûte) Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés - de caprins 4106.2100 à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00	4103.9000	- autres	0.00
4104.1100 pleine fleur, non refendue; côtés fleur 0.00 4104.1900 à l'état sec (en croûte) 4104.4100 pleine fleur, non refendue; côtés fleur 0.00 4104.4900 autres 0.00 4105 Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées 4105.1000 à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4105.3000 Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés de caprins 4106.2100 à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00	4104		
4104.1900 - autres 0.00 - à l'état sec (en croûte) 4104.4100 - pleine fleur, non refendue; côtés fleur 0.00 4104.4900 - autres 0.00 Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées 4105.1000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4105.3000 - à l'état sec (en croûte) 0.00 Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés - de caprins 4106.2100 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00			
- à l'état sec (en croûte) 4104.4100 4104.4900 - pleine fleur, non refendue; côtés fleur - autres - autres - à l'état sec (en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées - à l'état humide (y compris wet-blue) - à l'état sec (en croûte) - à l'état sec (en croûte) - Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés - de caprins - de caprins - à l'état humide (y compris wet-blue) - 0.00		•	
4104.4100 4104.4900- pleine fleur, non refendue; côtés fleur autres0.004105Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées0.004105.1000 	4104.1900		0.00
4104.4900 autres 0.00 Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées 4105.1000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4105.3000 - à l'état sec (en croûte) 0.00 Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés - de caprins 4106.2100 à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00	A104 A100	·	0.00
non autrement préparées 4105.1000 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00 4105.3000 - à l'état sec (en croûte) 0.00 Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés - de caprins 4106.2100 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00			
4105.3000 - à l'état sec (en croûte) 0.00 Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés de caprins 4106.2100 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00	4105		
Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés de caprins 4106.2100 - à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00	4105.1000	- à l'état humide (y compris wet-blue)	0.00
4106 de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés - de caprins 4106.2100 à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00	4105.3000	,	0.00
4106.2100 à l'état humide (y compris wet-blue) 0.00	4106	de poils, tannés ou en croûte, même refendus, mais non autrement préparés	
	<i>4</i> 106 2100	•	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	- de porcins	
4106.3100	à l'état humide (y compris wet-blue)	0.00
4106.3200	à l'état sec (en croûte)	0.00
4106.4000	- de reptiles	0.00
	- autres	
4106.9100	à l'état humide (y compris wet-blue)	0.00
4106.9200	à l'état sec (en croûte)	0.00
4107	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114	
	- cuirs et peaux entiers	
4107.1100	pleine fleur, non refendue	0.00
4107.1200	côtés fleur	0.00
4107.1900	autres	0.00
	- autres, y compris les bandes	
4107.9100	pleine fleur, non refendue	0.00
4107.9200	côtés fleur	0.00
4107.9900	autres	0.00
4112.0000	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 4114	0.00
4113	Cuirs préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'autres animaux, épilés, et cuirs préparés après tannage et cuirs et peaux parcheminés, d'animaux dépourvus de poils, même refendus, autres que ceux du n° 4114	
4113.1000	- de caprins	0.00
4113.2000	- de porcins	0.00
4113.3000	- de reptiles	0.00
4113.9000	- autres	0.00
4114	Cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	
4114.1000	- cuirs et peaux chamoisés (y compris le chamois combiné)	0.00
4114.2000	- cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés	0.00
4115	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	
4115.1000	cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes, même enroulées	0.00
4115.2000	rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	0.00
42	Ouvrages en cuir; articles de bourrellerie ou de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4201.0000	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières	0.00
4202	Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires; sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousses de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousses à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenants similaires, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier	
	malles, valises et mallettes, y compris les mallettes de toilette et les - mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simi- laires	
4202.1100	à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.00
4202.1200	à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles	0.00
4202.1900	autres	0.00
	- sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée	
4202.2100	à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.00
4202.2200	à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en ma- tières textiles	0.00
4202.2900	autres	0.00
	- articles de poche ou de sac à main	
4202.3100	à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.00
4202.3200	à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en ma- tières textiles	0.00
4202.3900	autres	0.00
4202 0400	- autres à surface extérieure en cuir naturel ou en cuir reconstitué	0.00
4202.9100 4202.9200	à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en ma-	0.00
	tières textiles	0.00
4202.9900		0.00
4203	Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué	
4203.1000		0.00
	- gants, mitaines et moufles	
4203.2100 4203.2900	spécialement conçus pour la pratique de sports autres	0.00 0.00
4203.2900		0.00
4203.4000	- autres accessoires du vêtement	0.00
4205.0000	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4206.0000	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons	0.00
43	Pelleteries et fourrures; pelleteries factices	
4301	Pelleteries brutes (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleteries), autres que les peaux brutes des n°s 4101, 4102 ou 4103	
4301.1000	- de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0.00
4301.3000	d'agneaux dits astrakan, breitschwanz, caracul, persianer ou simi- laires, d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, en- tières, même sans les têtes, queues ou pattes	0.00
4301.6000	- de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0.00
4301.8000	- autres pelleteries, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	0.00
4301.9000	- têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	0.00
4302	Pelleteries tannées ou apprêtées (y compris les têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes), non assemblées ou assemblées (sans adjonction d'autres matières), autres que celles du n° 4303	
	pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées	
4302.1100		0.00
4302.1900	autres têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non as-	0.00
4302.2000	semblés	0.00
4302.3000	- pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés	0.00
4303	Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelleteries	
4303.1000	- vêtements et accessoires du vêtement	0.00
4303.9000 4304.0000	 autres Pelleteries factices et articles en pelleteries factices 	0.00
IX	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS; LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE; OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE	0.00
44	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires	
	bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires	
4401.1100	de conifères	0.00
4401.1200	- autres que de conifères- bois en plaquettes ou en particules	0.00
4401.2100		0.00
4401.2200	autres que de conifères	0.00
	sciures, déchets et débris de bois, agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4401.3100 4401.3900	9	0.00 0.00
4401.4000	- sciures, déchets et débris de bois, non agglomérés	0.00
4402	Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré	
4402.1000		0.00
4402.9000	- autres	0.00
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris	
	traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de con- servation	
4403.1100	de conifères	0.00
4403.1200	- autres que de conifères	0.00
	 autres, de conifères de pin (Pinus spp.), dont la plus grande dimension de la coupe 	
4403.2100	transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0.00
4403.2200	de pin (Pinus spp.), autres	0.00
4403.2300	de sapin (Abies spp.) et d'épicéa (Picea spp.), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0.00
4403.2400	de sapin (Abies spp.) et d'épicéa (Picea spp.), autres	0.00
4403.2500	autres, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0.00
4403.2600	autres	0.00
4400 4400	- autres, de bois tropicaux	0.00
4403.4100 4403.4900	3	0.00 0.00
4403.4900	- autres	0.00
4403.9100	200.000	0.00
4403.9300	de hêtre (Fagus spp.), dont la plus grande dimension de la coupe	0.00
4403.9400	transversale est égale ou supérieure à 15 cm - de hêtre (Fagus spp.), autres	0.00
	de houleau (Retula enn.), dont la plus grande dimension de la	
4403.9500	coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	0.00
4403.9600	11 //	0.00
4403.9700	1 1 1 1 7	0.00
4403.9800 4403.9900	d'eucalyptus (Eucalyptus spp.) autres	0.00 0.00
4404	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires	5.00
4404.1000		0.00
4404.2000	- autres que de conifères	0.00
4405.0000	Laine (paille) de bois; farine de bois	0.00
4406	Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires	
4400 4400	- non imprégnées	0.00
4406.1100	de conifères	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4406.1200	autres que de conifères	0.00
	- autres	
4406.9100	de conifères	0.00
4406.9200	autres que de conifères	0.00
4407	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épais- seur excédant 6 mm	
	- de conifères	
4407.1100	de pin (Pinus spp.)	0.00
4407.1200	de sapin (Abies spp.) et d'épicéa (Picea spp.)	0.00
4407.1900	autres	0.00
	- de bois tropicaux	
4407.2100	Mahogany (Swietenia spp.)	0.00
4407.2200	Virola, Imbuia et Balsa	0.00
4407.2500	Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	0.00
4407.2600	White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan	0.00
4407.2700	Sapelli	0.00
4407.2800	Iroko	0.00
4407.2900	autres	0.00
	- autres	
4407.9100	de chêne (Quercus spp.)	0.00
4407.9200	de hêtre (Fagus spp.)	0.00
4407.9300	d'érable (Acer spp.)	0.00
4407.9400	de cerisier (Prunus spp.)	0.00
4407.9500		0.00
4407.9600	11 /	0.00
4407.9700		0.00
4407.9900		0.00
4408	Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm	
4408.1000	- de conifères	0.00
	- de bois tropicaux	
4408.3100	Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	0.00
4408.3900	autres	0.00
4408.9000	- autres	0.00
4409	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	
4409.1000	- de conifères	0.00
	- autres que de conifères	0.00
4409.2100		0.00
4409.2200		0.00
4409.2900		0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4410	Panneaux de particules, panneaux dits «oriented strand board» (OSB) et panneaux similaires (par exemple «waferboards»), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques	
	- de bois	
4410.1100	the same and the s	0.00
4410.1200	p ()	0.00
4410.1900		0.00
4410.9000	- autres	0.00
4411	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même ag- glomérées avec des résines ou d'autres liants organiques	
	- panneaux de densité moyenne (dits «MDF»)	
4411.1200	d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm	0.00
4411.1300	d'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm	0.00
4411.1400	d'une épaisseur excédant 9 mm	0.00
	- autres	
4411.9200	d'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³	0.00
4411.9300	d'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³	0.00
4411.9400	d'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³	0.00
4412	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires	
4412.1000	- en bambou	0.00
	 autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm 	
4412.3100	ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	0.00
4412.3300	autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (Alnus spp.), frêne (Fraxinus spp.), hêtre (Fagus spp.), bouleau (Betula spp.), cerisier (Prunus spp.), châtaignier (Castanea spp.), orme (Ulmus spp.), eucalyptus (Eucalyptus spp.), caryer (Carya spp.), marronnier (Aesculus spp.), tilleul (Tilia spp.), érable (Acer spp.), chêne (Quercus spp.), platane (Platanus spp.), peuplier (Populus spp.), robinier (Robinia spp.), tulipier (Liriodendron spp.) ou noyer (Juglans spp.)	0.00
4412.3400	autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de coni- fères non dénommés dans le n° 4412.33	0.00
4412.3900	autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères	0.00
	- autres	
4412.9400	à âme panneautée, lattée ou lamellée	0.00
4412.9900	autres	0.00
4413.0000	Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés	0.00
4414.0000	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires	0.00
4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4415.1000	caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles	0.00
4415.2000	palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes	0.00
4416.0000	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains	0.00
4417.0000	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois	0.00
4418	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux ("shingles" et "shakes"), en bois	
4418.1000	- fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles	0.00
4418.2000	- portes et leurs cadres, chambranles et seuils	0.00
4418.4000	5	0.00
4418.5000	, ,	0.00
4418.6000		0.00
	- panneaux assemblés pour revêtement de sol	
4418.7300	en bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou	0.00
4418.7400	/ !	0.00
4418.7500		0.00
4418.7900		0.00
4449.0400	- autres en bambou	0.00
4418.9100 4418.9900		0.00 0.00
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine	0.00
1110	- en bambou	
4419.1100	planches à pain, planches à hacher et articles similaires	0.00
4419.1200	baguettes	0.00
4419.1900	autres	0.00
4419.9000	- autres	0.00
4420	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94	
4420.1000	- statuettes et autres objets d'ornement, en bois	0.00
4420.9000	·	0.00
4421	Autres ouvrages en bois	
4421.1000	- cintres pour vêtements	0.00
4404-51-51	- autres	
4421.9100	en bambou	0.00
4421.9900	autres	0.00
45	Liège et ouvrages en liège	
4501	Liège naturel brut ou simplement préparé; déchets de liège; liège con- cassé, granulé ou pulvérisé	
4501.1000	9 1 1	0.00
4501.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4502.0000	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (y compris les ébauches à arêtes vives pour bouchons)	0.00
4503	Ouvrages en liège naturel	
4503.1000 4503.9000		0.00 0.00
4504	Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré	
4504.1000	cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques	0.00
4504.9000	- autres	0.00
46	Ouvrages de sparterie ou de vannerie	
4601	Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes, paillassons et claies, par exemple)	
	- nattes, paillassons et claies en matières végétales	
4601.2100	en bambou	0.00
4601.2200	en rotin	0.00
4601.2900	autres	0.00
	- autres	
4601.9200		0.00
4601.9300		0.00
4601.9400	3	0.00
4601.9900		0.00
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de ma- tières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ou- vrages en luffa	
	- en matières végétales	
4602.1100	en bambou	0.00
4602.1200		0.00
4602.1900		0.00
4602.9000	- autres	0.00
X	PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS); PAPIER ET SES APPLICATIONS	
47	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets et rebuts)	
4701.0000 4702.0000	Pâtes mécaniques de bois Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	0.00 0.00
4703	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre	
	- écrues	
4703.1100	de conifères	0.00
4703.1900		0.00
4 7 00 5 15 5	- mi-blanchies ou blanchies	0.55
4703.2100	de conifères	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4703.2900	autres que de conifères	0.00
4704	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre - écrues	
4704.1100	de conifères	0.00
4704.1900	- autres que de conifères- mi-blanchies ou blanchies	0.00
4704.2100	de conifères	0.00
4704.2900	- autres que de conifères	0.00
4705.0000	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	0.00
4706	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts) ou d'autres matières fibreuses cellulosiques	
4706.1000	- pâtes de linters de coton	0.00
4706.2000	pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et rebuts)	0.00
4706.3000	- autres, de bambou	0.00
4700 0400	- autres	0.00
4706.9100 4706.9200	mécaniques chimiques	0.00
4706.9300	obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	0.00
4707	Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts)	
4707.1000	- papiers ou cartons Kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés	0.00
4707.2000	autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	0.00
4707.3000	papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)	0.00
4707.9000	- autres, y compris les déchets et rebuts non triés	0.00
48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	
4801.0000	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	0.00
4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les papiers des n°s 4801 ou 4803; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main)	
4802.1000	- papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	0.00
4802.2000	papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles	0.00
4802.4000	- papiers supports pour papiers peints	0.00
	autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mé- canique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4802.5400	d'un poids au m² inférieur à 40 g	0.00
4802.5500	d'un poids au m² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en rouleaux	0.00
4802.5600	d'un poids au m² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g, en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0.00
4802.5700	autres, d'un poids au m² de 40 g ou plus mais n'excédant pas 150 g	0.00
4802.5800	d'un poids au m² excédant 150 g	0.00
	autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de la composi- tion fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un pro- cédé mécanique ou chimico-mécanique	
4802.6100	en rouleaux	0.00
4802.6200	en feuilles dont un côté n'excède pas 435 mm et l'autre n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0.00
4802.6900	autres	0.00
4803.0000	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles	0.00
4804	Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 4802 ou 4803	
	- papiers et cartons pour couverture, dits «Kraftliner»	
4804.1100 4804.1900	écrus autres	0.00 0.00
	- papiers Kraft pour sacs de grande contenance	
4804.2100 4804.2900	écrus autres	0.00 0.00
.002000	autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m² n'excédant pas 150 g	0.00
4804.3100 4804.3900	écrus autres	0.00 0.00
-00 - 000	autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m² compris entre 150 g exclus et 225 g exclus	0.00
4804.4100	écrus	0.00
4804.4200	blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en - poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0.00
4804.4900	autres	0.00
	autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m² égal ou supérieur à 225 g	
4804.5100	écrus	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4804.5200	blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en - poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	0.00
4804.5900	autres	0.00
4805	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, n'ayant pas subi d'ouvraison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la Note 3 du présent Chapitre papier pour cannelure	
4805.1100	papier mi-chimique pour cannelure	0.00
4805.1200 4805.1900	papier paille pour cannelure autres	0.00
	- Testliner (fibres récupérées)	
4805.2400	d'un poids au m² n'excédant pas 150 g	0.00
4805.2500	- d'un poids au m² excédant 150 g	0.00
4805.3000 4805.4000	papier sulfite d'emballagepapier et carton-filtre	0.00
4805.5000	 papier et carton feutre, papier et carton laineux 	0.00
4000.0000	- autres	0.00
4805.9100	d'un poids au m² n'excédant pas 150 g	0.00
4805.9200	d'un poids au m² excédant 150 g, mais inférieur à 225 g	0.00
4805.9300	d'un poids au m² égal ou supérieur à 225 g	0.00
4806	Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles	
4806.1000	- papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal)	0.00
4806.2000	- papiers ingraissables (greaseproof)	0.00
4806.3000	- papiers-calques	0.00
4806.4000	papier dit «cristal» et autres papiers calandrés transparents ou translucides	0.00
4807.0000	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni en- duits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles	0.00
4808	Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des types décrits dans le libellé du n° 4803	
4808.1000	- papiers et cartons ondulés, même perforés	0.00
4808.4000	papiers Kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perfo-	0.00
4808.9000	rés - autres	0.00
4809	Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles	
4809.2000	- papiers dits «autocopiants»	0.00
4809.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4810	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorga- niques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en surface, déco- rés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format	
	papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont 10 % au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres	
4810.1300	en rouleaux	0.00
4810.1400	en feuilles dont un des côtés n'excède pas 435 mm et dont l'autre côté n'excède pas 297 mm à l'état non plié	0.00
4810.1900	autres	0.00
	papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, dont plus de 10 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique	
4810.2200 4810.2900	papier couché léger, dit «L.W.C.» autres	0.00 0.00
	papiers et cartons Kraft autres que ceux des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques	
4810.3100	blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m² n'excédant pas 150 g	0.00
4810.3200	blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, d'un poids au m² excédant 150 g	0.00
4810.3900	autres	0.00
4810.9200	- autres papiers et cartons multicouches	0.00
4810.9900	autres	0.00
4811	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°s 4803, 4809 ou 4810	
4811.1000	- papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés	0.00
	- papiers et cartons gommés ou adhésifs	_
4811.4100	auto-adhésifs	0.00
4811.4900	autres papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plas-	0.00
	tique (à l'exclusion des adhésifs)	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4811.5100	blanchis, d'un poids au m² excédant 150 g	0.00
4811.5900	autres	0.00
4811.6000	papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol	0.00
4811.9000	autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	0.00
4812.0000	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	0.00
4813	Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes	
4813.1000	- en cahiers ou en tubes	0.00
4813.2000 4813.9000	en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cmautres	0.00 0.00
4814	Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies	
4814.2000	papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, coloriée, imprimée de motifs ou autrement décorée	0.00
4814.9000	- autres	0.00
4816	Papiers carbone, papiers dits «autocopiants» et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 4809), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes	
4816.2000 4816.9000	papiers dits «autocopiants»autres	0.00 0.00
4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	
4817.1000	- enveloppes	0.00
4817.2000	cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	0.00
4817.3000	boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	0.00
4818	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	
4818.1000	- papier hygiénique	0.00
4818.2000	- mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	0.00
4818.3000	- nappes et serviettes de table	0.00
4818.5000	- vêtements et accessoires du vêtement	0.00
4818.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4819	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	
4819.1000	- boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	0.00
4819.2000	- boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	0.00
4819.3000	- sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus	0.00
4819.4000	autres sacs; sachets, pochettes (autres que celles pour disques) et cornets	0.00
4819.5000	- autres emballages, y compris les pochettes pour disques	0.00
4819.6000	- cartonnages de bureau, de magasin ou similaires	0.00
4820	Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton	
4820.1000	registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires	0.00
4820.2000	- cahiers	0.00
4820.3000	classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers	0.00
4820.4000	liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	0.00
4820.5000 4820.9000	albums pour échantillonnages ou pour collectionsautres	0.00 0.00
4821	Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non	
4821.1000 4821.9000	- imprimées - autres	0.00 0.00
4822	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis	
4822.1000 4822.9000	des types utilisés pour l'enroulement des fils textilesautres	0.00 0.00
4823	Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	
4823.2000	- papier et carton-filtre	0.00
4823.4000	papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines, en feuilles ou en disques	0.00
	plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton	
4823.6100	en bambou	0.00
4823.6900	autres	0.00
4823.7000	- articles moulés ou pressés en pâte à papier	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
4823.9000	- autres	0.00
49	Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	
4901	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés	
4901.1000	- en feuillets isolés, même pliés	0.00
	- autres	
4901.9100	dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	0.00
4901.9900	autres	0.00
4902	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité	
4902.1000	- paraissant au moins quatre fois par semaine	0.00
4902.9000		0.00
4903.0000	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	0.00
4904.0000	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	0.00
4905	Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés	
4905.1000	- globes	0.00
	- autres	
4905.9100 4905.9900	- sous forme de livres ou de brochures - autres	0.00 0.00
4906.0000	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	0.00
4907.0000	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres similaires	0.00
4908	Décalcomanies de tous genres	
4908.1000	- décalcomanies vitrifiables	0.00
4908.9000	- autres	0.00
4909.0000	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	0.00
4910.0000	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	0.00
4911	Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photogra- phies	
4911.1000	·	0.00
4911.9100	- images, gravures et photographies	0.00
4911.9900		0.00
XI	MATIÈRES TEXTILES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES	
50	Soie	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5001.0000	Cocons de vers à soie propres au dévidage	0.00
5002.0000	Soie grège (non moulinée)	0.00
5003.0000	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	0.00
5004.0000	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail	0.00
5005.0000	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail	0.00
5006.0000	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)	0.00
5007	Tissus de soie ou de déchets de soie	
5007.1000	- tissus de bourrette	0.00
5007.2000	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette	0.00
5007.9000	- autres tissus	0.00
51	Laine, poils fins ou grossiers; fils et tissus de crin	
5101	Laines, non cardées ni peignées	
	- en suint, y compris les laines lavées à dos	
5101.1100	laines de tonte	0.00
5101.1900	autres	0.00
	- dégraissées, non carbonisées	
5101.2100		0.00
5101.2900	autres	0.00
5101.3000	- carbonisées	0.00
5102	Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés - poils fins	
5102.1100	de chèvre de Cachemire	0.00
5102.1900	autres	0.00
5102.2000	- poils grossiers	0.00
5103	Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés	
5103.1000	- blousses de laine ou de poils fins	0.00
5103.2000	- autres déchets de laine ou de poils fins	0.00
5103.3000	- déchets de poils grossiers	0.00
5104.0000	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers	0.00
5105	Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés (y compris la «laine peignée en vrac»)	
5105.1000	- laine cardée	0.00
	- laine peignée	
5105.2100	«laine peignée en vrac»	0.00
5105.2900	autres	0.00
	- poils fins, cardés ou peignés	
5105.3100	de chèvre de Cachemire	0.00
5105.3900	autres	0.00
5105.4000	- poils grossiers, cardés ou peignés	0.00
5106	Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail	
5106.1000	· ·	0.00
5106.2000	- contenant moins de 85 % en poids de laine	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5107	Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail	
5107.1000 5107.2000	contenant au moins 85 % en poids de lainecontenant moins de 85 % en poids de laine	0.00 0.00
5108	Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail	
5108.1000 5108.2000	cardéspeignés	0.00 0.00
5109	Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail	
5109.1000	- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	0.00
5109.9000	- autres	0.00
5110.0000	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail	0.00
5111	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés	
	- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	
5111.1100 5111.1900	d'un poids n'excédant pas 300 g/m² autres	0.00 0.00
5111.2000	autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
5111.3000	autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	0.00
5111.9000 5112	- autres Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés	0.00
01.12	- contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins	
5112.1100	d'un poids n'excédant pas 200 g/m²	0.00
5112.1900	autres	0.00
5112.2000	autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
5112.3000	autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	0.00
5112.9000	- autres	0.00
5113.0000 52	Tissus de poils grossiers ou de crin Coton	0.00
5201.0000	Coton, non cardé ni peigné	0.00
5202	Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés)	
5202.1000	- déchets de fils	0.00
5202 0400	- autres effilochés	0.00
5202.9100 5202.9900	enlicenes autres	0.00
5203.0000	Coton, cardé ou peigné	0.00
5204	Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail	
	- non conditionnés pour la vente au détail	
5204.1100	contenant au moins 85 % en poids de coton	0.00
5204.1900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5204.2000	- conditionnés pour la vente au détail	0.00
5205	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	
	- fils simples, en fibres non peignées	
5205.1100	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.00
5205.1200	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.00
5205.1300	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.00
5205.1400	titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.00
5205.1500	titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	0.00
	- fils simples, en fibres peignées	
5205.2100	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.00
5205.2200	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.00
5205.2300	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.00
5205.2400	titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.00
5205.2600	titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106.38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	0.00
5205.2700	titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	0.00
5205.2800	titrant moins de 83.33 décitex (excédant 120 numéros métriques)	0.00
	- fils retors ou câblés, en fibres non peignées	
5205.3100	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.3200	titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.3300	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.3400	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5205.3500	titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
	- fils retors ou câblés, en fibres peignées	
5205.4100	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4200	titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4300	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4400	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4600	titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4700	titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	0.00
5205.4800	titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	
	- fils simples, en fibres non peignées	
5206.1100	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.00
5206.1200	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.00
5206.1300	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.00
5206.1400	titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.00
5206.1500	titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	0.00
	- fils simples, en fibres peignées	
5206.2100	titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	0.00
5206.2200	titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	0.00
5206.2300	titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5206.2400	titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	0.00
5206.2500	titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	0.00
	- fils retors ou câblés, en fibres non peignées	
5206.3100	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.3200	titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.3300	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.3400	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.3500	titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
	- fils retors ou câblés, en fibres peignées	
5206.4100	titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.4200	titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.4300	titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.4400	titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
5206.4500	titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	0.00
5207	Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail	
5207.1000	- contenant au moins 85 % en poids de coton	0.00
5207.9000	- autres	0.00
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²	
F000 4400	- écrus	0.00
5208.1100	à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	0.00
5208.1200	à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg
5208.1300	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex-	0.00
5208.1900	cède pas 4 autres tissus	0.00
	- blanchis	
5208.2100	à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	0.00
5208.2200	à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	0.00
5208.2300	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex- cède pas 4	0.00
5208.2900	autres tissus	0.00
	- teints	
5208.3100	à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	0.00
5208.3200	à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	0.00
5208.3300	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex- cède pas 4	0.00
5208.3900		0.00
	- en fils de diverses couleurs	
5208.4100	à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	0.00
5208.4200	à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	0.00
5208.4300	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex- cède pas 4	0.00
5208.4900		0.00
	- imprimés	
5208.5100	à armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m²	0.00
5208.5200	à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m²	0.00
5208.5900	autres tissus	0.00
5209	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m²	
5209.1100	- écrus à armure toile	0.00
5209.1200	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex-	0.00
	cède pas 4	
5209.1900	- autres tissus - blanchis	0.00
5209.2100		0.00
5209.2200	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex- cède pas 4	0.00
5209.2900	autres tissus	0.00
	- teints	2.23
5209.3100	à armure toile	0.00
5209.3200	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex- cède pas 4	0.00
5209.3900	autres tissus	0.00
1_30.000	- en fils de diverses couleurs	0.00
5209.4100	à armure toile	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5209.4200	tissus dits «Denim»	0.00
5209.4300	autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5209.4900	autres tissus	0.00
	- imprimés	
5209.5100	à armure toile	0.00
5209.5200	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex- cède pas 4	0.00
5209.5900	autres tissus	0.00
5210	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²	
5040 4400	- écrus	0.00
5210.1100		0.00
5210.1900	- autres tissus - blanchis	0.00
5210.2100		0.00
5210.2100		0.00
0210.2000	- teints	0.00
5210.3100		0.00
5210.3200	à armure sergé y compris le croisé dont le rapport d'armure n'ey-	0.00
5210.3900	autres tissus	0.00
	- en fils de diverses couleurs	
5210.4100	à armure toile	0.00
5210.4900		0.00
	- imprimés	
5210.5100		0.00
5210.5900	autres tissus	0.00
5211	Tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélan- gés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou ar- tificielles, d'un poids excédant 200 g/m²	
	- écrus	
5211.1100	à armure toile	0.00
5211.1200	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex- cède pas 4	0.00
5211.1900	autres tissus	0.00
5211.2000	- blanchis	0.00
	- teints	
5211.3100	à armure toile	0.00
5211.3200	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex- cède pas 4	0.00
5211.3900		0.00
	- en fils de diverses couleurs	
5211.4100		0.00
5211.4200	tissus dits «Denim»	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5211.4300	autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5211.4900	autres tissus	0.00
	- imprimés	
5211.5100	à armure toile	0.00
5211.5200	à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'ex- cède pas 4	0.00
	autres tissus	0.00
5212	Autres tissus de coton	
F040 4400	d'un poids n'excédant pas 200 g/m²	0.00
0	écrus	0.00
5212.1200	blanchis	0.00
5212.1300	teints	0.00
5212.1400 5212.1500	en fils de diverses couleurs	0.00
5212.1500	imprimés	0.00
5212 2100	- d'un poids excédant 200 g/m²	0.00
5212.2100	écrus	0.00
5212.2200	blanchis	0.00 0.00
5212.2300	teints	
5212.2400	en fils de diverses couleurs	0.00 0.00
5212.2500	imprimés	0.00
53	Autres fibres textiles végétales; fils de papier et tissus de fils de papier	
5301	Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés)	
5301.1000	- lin brut ou roui	0.00
	- lin brisé, teillé, peigné ou autrement travaillé, mais non filé	
5301.2100	brisé ou teillé	0.00
5301.2900	autre	0.00
5301.3000	- étoupes et déchets de lin	0.00
5302	Chanvre (Cannabis sativa L.) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés)	
5302.1000	- chanvre brut ou roui	0.00
5302.9000	- autres	0.00
5303	Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)	
5303.1000	- jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	0.00
5303.9000	- autres	0.00
5305.0000	Coco, abaca (chanvre de Manille ou «Musa textilis Nee»), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)	0.00
5306	Fils de lin	
5306 5306.1000	Fils de lin - simples	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5307	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du numéro 5303	
5307.1000 5307.2000	- retors ou câblés	0.00 0.00
5308 5308.1000	Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier - fils de coco	0.00
5308.2000 5308.2000	- fils de chanvre	0.00 0.00 0.00
5309	Tissus de lin	0.00
5309.1100	 contenant au moins 85 % en poids de lin écrus ou blanchis autres 	0.00 0.00
5309.1900	- autres - contenant moins de 85 % en poids de lin	0.00
5309.2100	-	0.00
5309.2900	autres	0.00
5310	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du numéro 5303	
5310.1000 5310.9000		0.00 0.00
5311.0000	Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier	0.00
54	Filaments synthétiques ou artificiels; lames et formes similaires en ma- tières textiles synthétiques ou artificielles	
5401	Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même condition- nés pour la vente au détail	
5401.1000 5401.2000	de filaments synthétiquesde filaments artificiels	0.00 0.00
5402	Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex	
	- fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, même texturés	
5402.1100	d'aramides autres	0.00 0.00
5402.1900 5402.2000		0.00
	- fils texturés	
5402.3100	de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	0.00
5402.3200	de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex	0.00
5402.3300		0.00
5402.3400 5402.3900		0.00 0.00
	autres fils, simples, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours par mètre	2.00
5402.4400		0.00
5402.4500 5402.4600		0.00 0.00
5402.4700		0.00
5402.4800	autres, de polypropylène	0.00
5402.4900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	- autres fils, simples, d'une torsion excédant 50 tours par mètre	
5402.5100	de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5402.5200	de polyesters	0.00
5402.5300	de polypropylène	0.00
5402.5900	autres	0.00
	- autres fils, retors ou câblés	
5402.6100	de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5402.6200	de polyesters	0.00
5402.6300	de polypropylène	0.00
5402.6900	autres	0.00
5403	Fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), non condition- nés pour la vente au détail, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex	
5403.1000	- fils à haute ténacité en rayonne viscose	0.00
	- autres fils, simples	
5403.3100	de rayonne viscose, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours par mètre	0.00
5403.3200	de rayonne viscose, d'une torsion excédant 120 tours par mètre	0.00
5403.3300	d'acétate de cellulose	0.00
5403.3900	autres	0.00
	- autres fils, retors ou câblés	
5403.4100	de rayonne viscose	0.00
5403.4200	d'acétate de cellulose	0.00
5403.4900	autres	0.00
5404	Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	
	- monofilaments	
5404.1100	d'élastomères	0.00
5404.1200	autres, de polypropylène	0.00
5404.1900	autres	0.00
5404.9000	- autres	0.00
5405.0000	Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm	0.00
5406.0000	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	0.00
5407	Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 5404	
5407.1000	tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters	0.00
5407.2000	- tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires	0.00
5407.3000	- «tissus» visés à la Note 9 de la Section XI	0.00
	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides	
5407.4100	écrus ou blanchis	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5407.4200	teints	0.00
5407.4300	en fils de diverses couleurs	0.00
5407.4400	imprimés	0.00
	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester texturés	
5407.5100	écrus ou blanchis	0.00
5407.5200	teints	0.00
5407.5300		0.00
5407.5400	imprimés	0.00
	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester	
5407.6100	contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester non texturés	0.00
5407.6900	autres	0.00
	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments synthétiques	
5407.7100	écrus ou blanchis	0.00
5407.7200	teints	0.00
5407.7300	en fils de diverses couleurs	0.00
5407.7400	imprimés	0.00
	autres tissus, contenant moins de 85 % en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton	
5407.8100	écrus ou blanchis	0.00
5407.8200	teints	0.00
5407.8300	en fils de diverses couleurs	0.00
5407.8400	imprimés	0.00
	- autres tissus	
5407.9100	écrus ou blanchis	0.00
5407.9200	teints	0.00
5407.9300	en fils de diverses couleurs	0.00
5407.9400	imprimés	0.00
5408	Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du numéro 5405	
5408.1000	- tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose	0.00
	autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels	
5408.2100	écrus ou blanchis	0.00
5408.2200	teints	0.00
5408.2300	en fils de diverses couleurs	0.00
5408.2400	imprimés	0.00
	- autres tissus	
5408.3100	écrus ou blanchis	0.00
5408.3200	teints	0.00
5408.3300	en fils de diverses couleurs	0.00
5408.3400	imprimés	0.00
55 5501	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues Câbles de filaments synthétiques	
5501.1000		0.00
5501.2000	- de polyesters	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5501.3000	- acryliques ou modacryliques	0.00
5501.4000	- de polypropylène	0.00
5501.9000	- autres	0.00
5502	Câbles de filaments artificiels	
5502.1000	- d'acétate de cellulose	0.00
5502.9000	- autres	0.00
5503	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	
	- de nylon ou d'autres polyamides	
5503.1100	d'aramides	0.00
5503.1900	autres	0.00
5503.2000	- de polyesters	0.00
5503.3000	- acryliques ou modacryliques	0.00
5503.4000	- de polypropylène	0.00
5503.9000	- autres	0.00
5504	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	
5504.1000	- de rayonne viscose	0.00
5504.9000	- autres	0.00
5505	Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés)	
5505.1000	- de fibres synthétiques	0.00
5505.2000	- de fibres artificielles	0.00
5506	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	
5506.1000	- de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5506.2000	- de polyesters	0.00
5506.3000	- acryliques ou modacryliques	0.00
5506.4000	- de polypropylène	0.00
5506.9000	- autres	0.00
5507.0000	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	0.00
5508	Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail	
5508.1000	- de fibres synthétiques discontinues	0.00
5508.2000		0.00
5509	Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail	
	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides	
5509.1100	simples	0.00
5509.1200	retors ou câblés	0.00
	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester	
5509.2100	simples	0.00
5509.2200	retors ou câblés	0.00
	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques	
5509.3100	simples	0.00
5509.3200	retors ou câblés	0.00
	autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5509.4100	simples	0.00
5509.4200	retors ou câblés	0.00
	- autres fils, de fibres discontinues de polyester	
5509.5100	mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artifi- cielles discontinues	0.00
5509.5200	mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5509.5300	mélangées principalement ou uniquement avec du coton	0.00
5509.5900	autres	0.00
	- autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques	
5509.6100	mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5509.6200	mélangées principalement ou uniquement avec du coton	0.00
5509.6900	autres	0.00
	- autres fils	
5509.9100	mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5509.9200	mélangés principalement ou uniquement avec du coton	0.00
5509.9900	autres	0.00
5510	Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail	
	- contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues	
5510.1100	simples	0.00
5510.1200	retors ou câblés	0.00
5510.2000	autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5510.3000	- autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	0.00
5510.9000		0.00
5511	Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	
5511.1000	de fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	0.00
5511.2000	de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	0.00
5511.3000		0.00
5512	Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues	
	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester	
5512.1100	écrus ou blanchis	0.00
5512.1900	autres	0.00
	contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques	
5512.2100	écrus ou blanchis	0.00
5512.2900		0.00
	- autres	
5512.9100		0.00
5512.9900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m²	
	- écrus ou blanchis	
5513.1100	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5513.1200	en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5513.1300	autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.00
5513.1900	autres tissus	0.00
	- teints	
5513.2100	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5513.2300	autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.00
5513.2900	autres tissus	0.00
	- en fils de diverses couleurs	
5513.3100	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5513.3900	autres tissus	0.00
EE12 4100	- imprimés	0.00
5513.4100 5513.4900	en fibres discontinues de polyester, à armure toile autres tissus	0.00
5515.4900		0.00
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m²	
	- écrus ou blanchis	
5514.1100	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5514.1200	en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5514.1900	autres tissus	0.00
	- teints	
5514.2100	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5514.2200	en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5514.2300	autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.00
5514.2900	autres tissus	0.00
5514.3000	- en fils de diverses couleurs	0.00
	- imprimés	
5514.4100	en fibres discontinues de polyester, à armure toile	0.00
5514.4200	en fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	0.00
5514.4300	autres tissus de fibres discontinues de polyester	0.00
5514.4900	autres tissus	0.00
5515	Autres tissus de fibres synthétiques discontinues	
	- de fibres discontinues de polyester	
5515.1100	mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose	0.00
5515.1200	mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
-		

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5515.1300	mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5515.1900	autres	0.00
	- de fibres discontinues acryliques ou modacryliques	
5515.2100	mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
5515.2200	mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	0.00
5515.2900	autres	0.00
	- autres tissus	
5515.9100	mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	0.00
5515.9900	autres	0.00
5516	Tissus de fibres artificielles discontinues	
	- contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues	
5516.1100	écrus ou blanchis	0.00
5516.1200	teints	0.00
5516.1300	en fils de diverses couleurs	0.00
5516.1400	imprimés	0.00
	contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles disconti- nues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	
5516.2100	écrus ou blanchis	0.00
5516.2200	teints	0.00
5516.2300	en fils de diverses couleurs	0.00
5516.2400	imprimés	0.00
	contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles disconti- nues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	
5516.3100	écrus ou blanchis	0.00
5516.3200	teints	0.00
5516.3300	en fils de diverses couleurs	0.00
5516.3400	imprimés	0.00
	contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles disconti- nues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton	
5516.4100	écrus ou blanchis	0.00
5516.4200	teints	0.00
5516.4300	en fils de diverses couleurs	0.00
5516.4400	imprimés	0.00
FF40 0400	- autres	0.00
5516.9100 5516.9200	écrus ou blanchis teints	0.00 0.00
5516.9200	teints en fils de diverses couleurs	0.00
5516.9400	imprimés	0.00
56	Ouates, feutres et nontissés; fils spéciaux; ficelles, cordes et cordages; articles de corderie	0.00
5601	Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	
	- ouates de matières textiles et articles en ces ouates	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5601.2100		0.00
5601.2200		0.00
5601.2900		0.00
5601.3000	- tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	0.00
5602	Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	
5602.1000	- feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés	0.00
	- autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés	ļ
5602.2100	de laine ou de poils fins	0.00
5602.2900	d'autres matières textiles	0.00
5602.9000	- autres	0.00
5603	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés	
	- de filaments synthétiques ou artificiels	
5603.1100	d'un poids n'excédant pas 25 g/m²	0.00
5603.1200	d'un poids supérieur à 25 g/m² mais n'excédant pas 70 g/m²	0.00
5603.1300	d'un poids supérieur à 70 g/m² mais n'excédant pas 150 g/m²	0.00
5603.1400	d'un poids supérieur à 150 g/m²	0.00
	- autres	
5603.9100	d'un poids n'excédant pas 25 g/m²	0.00
5603.9200	d'un poids supérieur à 25 g/m² mais n'excédant pas 70 g/m²	0.00
5603.9300	d'un poids supérieur à 70 g/m² mais n'excédant pas 150 g/m²	0.00
5603.9400	d'un poids supérieur à 150 g/m²	0.00
5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des n°s 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	
5604.1000	- fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	0.00
5604.9000	- autres	0.00
5605.0000	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n°s 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal	0.00
5606.0000	Fils guipés, lames et formes similaires des n°s 5404 ou 5405 guipées, autres que ceux du n° 5605 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits «de chaînette»	0.00
5607	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, en- duits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	
	- de sisal ou d'autres fibres textiles du genre «Agave»	
5607.2100		0.00
5607.2900		0.00
E007 4400	- de polyéthylène ou de polypropylène	2.22
5607.4100		0.00
5607.4900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5607.5000	- d'autres fibres synthétiques	0.00
5607.9000	- autres	0.00
5608	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de fi- celles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles	
	- en matières textiles synthétiques ou artificielles	
5608.1100	filets confectionnés pour la pêche	0.00
5608.1900	autres	0.00
5608.9000	- autres	0.00
5609.0000	Articles en fils, lames ou formes similaires des n°s 5404 ou 5405, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs	0.00
57	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles	
5701	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés	
5701.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
5701.9000	- d'autres matières textiles	0.00
5702	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y compris les tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main	
5702.1000	tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main	0.00
5702.2000	- revêtements de sol en coco	0.00
	- autres, à velours, non confectionnés	
5702.3100	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00
5702.3200	de matières textiles synthétiques ou artificielles	0.00
5702.3900	d'autres matières textiles	0.00
	- autres, à velours, confectionnés	
5702.4100	and the second of the second o	0.00
5702.4200		0.00
5702.4900		0.00
5702.5000	- autres, sans velours, non confectionnés	0.00
F700 0400	- autres, sans velours, confectionnés	0.00
5702.9100		0.00
5702.9200 5702.9900		0.00 0.00
	d'autres matieres textiles Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés,	0.00
5703	même confectionnés	
5703.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
5703.2000	- de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5703.3000	d'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artifi-	0.00
5703.9000	cielles - d'autres matières textiles	0.00
5704	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés	0.00
5704.1000	- carreaux dont la surface n'excède pas 0,3 m²	0.00
5704.2000		0.00
5704.9000	- autres	0.00
5705.0000	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
58	Tissus spéciaux; surfaces textiles touffetées; dentelles; tapisseries; passementeries; broderies	
5801	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n°s 5802 ou 5806	
5801.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
E004 0400	- de coton - velours et peluches par la trame, non coupés	0.00
5801.2100 5801.2200		0.00
5801.2300		0.00
5801.2600	·	0.00
5801.2700		0.00
0001.2700	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
5801.3100		0.00
5801.3200		0.00
5801.3300		0.00
5801.3600		0.00
5801.3700	velours et peluches par la chaîne	0.00
5801.9000	- d'autres matières textiles	0.00
5802	Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 5806; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 5703	
	- tissus bouclés du genre éponge, en coton	
5802.1100	écrus	0.00
5802.1900	autres	0.00
5802.2000	- tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	0.00
5802.3000	- surfaces textiles touffetées	0.00
5803.0000	Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 5806	0.00
5804	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n°s 6002 à 6006	
5804.1000	- tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées	0.00
	- dentelles à la mécanique	
5804.2100	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
5804.2900	d'autres matières textiles	0.00
5804.3000	- dentelles à la main	0.00
5805.0000	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées	0.00
5806	Rubanerie autre que les articles du n° 5807; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	
5806.1000	rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	0.00
5806.2000	autre rubanerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élasto- mères ou de fils de caoutchouc	0.00
	- autre rubanerie	
5806.3100	de coton	0.00
5806.3200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
5806.3900	d'autres matières textiles	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
5806.4000	- rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	0.00
5807	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés	
5807.1000 5807.9000	tissésautres	0.00
5808	Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires	
5808.1000 5808.9000	tresses en piècesautres	0.00 0.00
5809.0000	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs	0.00
5810	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs	
5810.1000	- broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé	0.00
	- autres broderies	
5810.9100	de coton	0.00
5810.9200	- de fibres synthétiques ou artificielles - d'autres matières textiles	0.00
5810.9900 5811.0000	Produits textiles produits textiles produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 5810	0.00
59	Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés; articles techniques en matières textiles	
5901	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie	
5901.1000	tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	0.00
5901.9000	- autres	0.00
5902	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose	
5902.1000	- de nylon ou d'autres polyamides	0.00
5902.2000 5902.9000	- de polyesters - autres	0.00 0.00
5903	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou strati- fiés avec de la matière plastique, autres que ceux du n° 5902	0.00
5903.1000	- avec du poly(chlorure de vinyle)	0.00
5903.2000	- avec du polyuréthanne	0.00
5903.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg
5904	Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un en- duit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même décou- pés	
5904.1000	- linoléums	0.00
5904.9000	- autres	0.00
5905.0000	Revêtements muraux en matières textiles	0.00
5906	Tissus caoutchoutés, autres que ceux du n° 5902	
5906.1000	- rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	0.00
	- autres	
5906.9100	de bonneterie	0.00
5906.9900	autres	0.00
5907.0000	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues	0.00
5908.0000	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés	0.00
5909.0000	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières	0.00
5910.0000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières	0.00
5911	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la Note 7 du présent Chapitre	
5911.1000	tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	0.00
5911.2000	- gazes et toiles à bluter, même confectionnées	0.00
	tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple)	
5911.3100	d'un poids au m² inférieur à 650 g	0.00
5911.3200	- d'un poids au m² égal ou supérieur à 650 g	0.00
5911.4000	Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'hui- lerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en	0.00
5044.0000	cheveux	0.00
5911.9000	- autres	0.00
60 6001	Étoffes de bonneterie Velours, peluches (y compris les étoffes dites «à longs poils») et étoffes bouclées, en bonneterie	
6001.1000	- étoffes dites «à longs poils»	0.00
0001.1000	- étoffes à boucles	0.00
0004 0400	- de coton	0.00
6007 2700 1	uc colon	0.00
6001.2100	- de fibres synthétiques ou artificialles	0.00
6001.2100 6001.2200 6001.2900	de fibres synthétiques ou artificiellesd'autres matières textiles	0.00 0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6001.9100	de coton	0.00
6001.9200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6001.9900	d'autres matières textiles	0.00
6002	Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 6001	
6002.4000	contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	0.00
6002.9000	- autres	0.00
6003	Étoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 6001 et 6002	
6003.1000	•	0.00
6003.2000		0.00
6003.3000	, ,	0.00
6003.4000		0.00
6003.9000	- autres	0.00
6004	Étoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 6001	
6004.1000	contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	0.00
6004.9000	- autres	0.00
6005	Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des n°s 6001 à 6004	
	- de coton	
6005.2100	écrues ou blanchies	0.00
6005.2200	teintes	0.00
6005.2300	en fils de diverses couleurs	0.00
6005.2400		0.00
	- de fibres synthétiques	
6005.3500	Cnapitre	0.00
6005.3600		0.00
6005.3700		0.00
6005.3800		0.00
6005.3900	•	0.00
6005.4100	- de fibres artificielles écrues ou blanchies	0.00
6005.4200		0.00
6005.4300		0.00
6005.4400		0.00
6005.9000	•	0.00
6006	Autres étoffes de bonneterie	
6006.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
	- de coton	
6006.2100		0.00
6006.2200		0.00
6006.2300		0.00
6006.2400	imprimées	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	- de fibres synthétiques	
6006.3100	écrues ou blanchies	0.00
6006.3200	teintes	0.00
6006.3300	en fils de diverses couleurs	0.00
6006.3400	imprimées	0.00
	- de fibres artificielles	
6006.4100	écrues ou blanchies	0.00
6006.4200		0.00
6006.4300		0.00
6006.4400	r	0.00
6006.9000	- autres	0.00
61	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	
6101	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 6103	
6101.2000	- de coton	0.00
6101.3000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6101.9000		0.00
6102	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 6104	
6102.1000	- de laine ou de poils fins	0.00
6102.2000	- de coton	0.00
6102.3000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6102.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	
6103.1000	- costumes ou complets	0.00
	- ensembles	
6103.2200	de coton	0.00
6103.2300	de fibres synthétiques	0.00
6103.2900	d'autres matières textiles	0.00
	- vestons	
6103.3100	de laine ou de poils fins	0.00
6103.3200	de coton	0.00
6103.3300	de fibres synthétiques	0.00
6103.3900	d'autres matières textiles	0.00
	- pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts	
6103.4100	- de laine ou de poils fins	0.00
6103.4200	- de coton	0.00
6103.4300	, ,	0.00
6103.4900	d'autres matières textiles	0.00
6104	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour femmes ou fillettes	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	- costumes tailleurs	
6104.1300	de fibres synthétiques	0.00
6104.1900		0.00
04040000	- ensembles	0.00
6104.2200		0.00
6104.2300	•	0.00
6104.2900		0.00
6104.3100	vestesde laine ou de poils fins	0.00
6104.3200		0.00
6104.3300		0.00
6104.3900		0.00
6104.3900	- robes	0.00
6104.4100		0.00
6104.4200	·	0.00
6104.4300		0.00
6104.4400		0.00
6104.4900	d'autres matières textiles	0.00
0104.4300	- jupes et jupes-culottes	0.00
6104.5100		0.00
6104.5200		0.00
6104.5300		0.00
6104.5900	·	0.00
010110000	- pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts	0.00
6104.6100	de laine ou de poils fins	0.00
6104.6200		0.00
6104.6300		0.00
6104.6900		0.00
6105	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	
6105.1000	- de coton	0.00
6105.1000		0.00
6105.2000		0.00
6106	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonnete- rie, pour femmes ou fillettes	0.00
6106.1000	•	0.00
6106.2000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6106.9000		0.00
6107	Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets	
	- slips et caleçons	
6107.1100	de coton	0.00
6107.1200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6107.1900	d'autres matières textiles	0.00
	- chemises de nuit et pyjamas	
6107.2100	de coton	0.00
6107.2200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6107.2900	d'autres matières textiles	0.00
ı	- autres	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6107.9100	de coton	0.00
6107.9900	d'autres matières textiles	0.00
6108	Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes	
	- combinaisons ou fonds de robes et jupons	
6108.1100	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6108.1900	d'autres matières textiles	0.00
	- slips et culottes	
6108.2100	de coton	0.00
6108.2200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6108.2900	d'autres matières textiles	0.00
	- chemises de nuit et pyjamas	
6108.3100	de coton	0.00
6108.3200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6108.3900	d'autres matières textiles	0.00
	- autres	
6108.9100	de coton	0.00
6108.9200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6108.9900	d'autres matières textiles	0.00
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie	
6109.1000	- de coton	0.00
6109.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6110	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles similaires, y compris les sous-pulls, en bonneterie	
0440 4400	- de laine ou de poils fins	0.00
6110.1100	de laine	0.00
6110.1200	de chèvre de Cachemire	0.00
6110.1900	autres	0.00
6110.2000	- de coton	0.00
6110.3000 6110.9000	 de fibres synthétiques ou artificielles d'autres matières textiles 	0.00 0.00
		0.00
6111	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés	
6111.2000	- de coton	0.00
6111.3000	- de fibres synthétiques	0.00
6111.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6112	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie	
	- survêtements de sport (trainings)	
6112.1100	de coton	0.00
6112.1200	de fibres synthétiques	0.00
6112.1900	d'autres matières textiles	0.00
6112.2000	- combinaisons et ensembles de ski	0.00
	- maillots, culottes et slips de bain, pour hommes ou garçonnets	
6112.3100	de fibres synthétiques	0.00
6112.3900	d'autres matières textiles	0.00
	- maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes	
6112.4100	de fibres synthétiques	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6112.4900		0.00
6113.0000	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie des n°s 5903, 5906 ou 5907	0.00
6114	Autres vêtements, en bonneterie	
6114.2000		0.00
6114.3000		0.00
6114.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6115	Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple), en bonneterie	
6115.1000	collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple)	0.00
	- autres collants (bas-culottes)	
6115.2100	de fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 décitex	0.00
6115.2200	de fibres synthétiques, titrant en fils simples 67 décitex ou plus	0.00
6115.2900	d'autres matières textiles	0.00
6115.3000	autres bas et mi-bas de femmes titrant en fils simples moins de 67 décitex	0.00
	- autres	
6115.9400	'	0.00
6115.9500 6115.9600		0.00
6115.9900		0.00
6116	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie	0.00
6116.1000	imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc	0.00
	- autres	
6116.9100	·	0.00
6116.9200		0.00
6116.9300 6116.9900		0.00 0.00
6117	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie	0.00
6117.1000	châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires	0.00
6117.8000	- autres accessoires	0.00
6117.9000	- parties	0.00
62	Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	
6201	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour hommes ou garçonnets, à l'exclusion des articles du n° 6203	
	- manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires	
6201.1100	'	0.00
6201.1200		0.00
6201.1300 6201.1900	·	0.00 0.00
0201.1900	u autres materes textiles	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	- autres	
6201.9100	de laine ou de poils fins	0.00
6201.9200	de coton	0.00
6201.9300	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6201.9900	d'autres matières textiles	0.00
6202	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles du n° 6204	
	- manteaux, imperméables, cabans, capes et articles similaires	
6202.1100	de laine ou de poils fins	0.00
6202.1200	de coton	0.00
6202.1300		0.00
6202.1900	d'autres matières textiles	0.00
	- autres	
6202.9100	•	0.00
6202.9200		0.00
6202.9300	•	0.00
6202.9900	d'autres matières textiles	0.00
6203	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets	
	- costumes ou complets	
6203.1100	de laine ou de poils fins	0.00
6203.1200	de fibres synthétiques	0.00
6203.1900	d'autres matières textiles	0.00
	- ensembles	
6203.2200	de coton	0.00
6203.2300	de fibres synthétiques	0.00
6203.2900	d'autres matières textiles	0.00
	- vestons	
6203.3100	de laine ou de poils fins	0.00
6203.3200		0.00
6203.3300	, ,	0.00
6203.3900	d'autres matières textiles	0.00
	- pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts	
6203.4100	de laine ou de poils fins	0.00
6203.4200		0.00
6203.4300	de fibres synthétiques	0.00
6203.4900	d'autres matières textiles	0.00
6204	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes	
	- costumes tailleurs	
6204.1100	de laine ou de poils fins	0.00
6204.1200	de coton	0.00
6204.1300	de fibres synthétiques	0.00
6204.1900		0.00
	- ensembles	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		_
		Fr. par 100 kg brut
6204.2100	de laine ou de poils fins	0.00
6204.2200	de coton	0.00
6204.2300	de fibres synthétiques	0.00
6204.2900	d'autres matières textiles	0.00
	- vestes	
6204.3100	de laine ou de poils fins	0.00
6204.3200	de coton	0.00
6204.3300	de fibres synthétiques	0.00
6204.3900	d'autres matières textiles	0.00
	- robes	
6204.4100	de laine ou de poils fins	0.00
6204.4200	de coton	0.00
6204.4300		0.00
6204.4400	de fibres artificielles	0.00
6204.4900	d'autres matières textiles	0.00
020111000	- jupes et jupes-culottes	0.00
6204.5100	de laine ou de poils fins	0.00
6204.5200	·	0.00
6204.5300	- de fibres synthétiques	0.00
6204.5900	d'autres matières textiles	0.00
0204.3900		0.00
	- pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts	0.00
6204.6100	de laine ou de poils fins	0.00
6204.6200		0.00
6204.6300	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0.00
6204.6900	d'autres matières textiles	0.00
6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets	
6205.2000	- de coton	0.00
6205.3000	, ,	0.00
6205.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6206	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes	
6206.1000	- de soie ou de déchets de soie	0.00
6206.2000	- de laine ou de poils fins	0.00
6206.3000	- de coton	0.00
6206.4000	- de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6206.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6207	Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour hommes ou garçonnets	
	- slips et caleçons	
6207.1100	de coton	0.00
6207.1900	d'autres matières textiles	0.00
	- chemises de nuit et pyjamas	
6207.2100	de coton	0.00
6207.2200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6207.2900	d'autres matières textiles	0.00
	- autres	
6207.9100	de coton	0.00
6207.9900	d'autres matières textiles	0.00
•		•

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6208	Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires, pour femmes ou fillettes	
	- combinaisons ou fonds de robes et jupons	
6208.1100	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6208.1900	d'autres matières textiles	0.00
	- chemises de nuit et pyjamas	
6208.2100	de coton	0.00
6208.2200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6208.2900	d'autres matières textiles	0.00
	- autres	
6208.9100	de coton	0.00
6208.9200	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6208.9900	d'autres matières textiles	0.00
6209	Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés	
6209.2000	- de coton	0.00
6209.3000	- de fibres synthétiques	0.00
6209.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6210	Vêtements confectionnés en produits des n°s 5602, 5603, 5903, 5906 ou 5907	
6210.1000	- en produits des n°s 5602 ou 5603	0.00
6210.2000	- autres vêtements, des types visés dans les n°s 6201.11 à 6201.19	0.00
6210.3000	- autres vêtements, des types visés dans les n°s 6202.11 à 6202.19	0.00
6210.4000	- autres vêtements pour hommes ou garçonnets	0.00
6210.5000	- autres vêtements, pour femmes ou fillettes	0.00
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain; autres vêtements	
	- maillots, culottes et slips de bain	
6211.1100	pour hommes ou garçonnets	0.00
6211.1200	pour femmes ou fillettes	0.00
6211.2000	- combinaisons et ensembles de ski	0.00
	- autres vêtements, pour hommes ou garçonnets	
6211.3200	de coton	0.00
6211.3300	·	0.00
6211.3900	d'autres matières textiles	0.00
	- autres vêtements, pour femmes ou fillettes	
6211.4200	de coton	0.00
6211.4300	de fibres synthétiques ou artificielles	0.00
6211.4900	d'autres matières textiles	0.00
6212	Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles similaires, et leurs parties, même en bonneterie	
6212 1000	- soutions-garge at hyptions	0.00
6212.1000	soutiens-gorge et bustiersgaines et gaines-culottes	0.00
6212.2000		
6212.3000		0.00
6212.9000	- autres	0.00
6213	Mouchoirs et pochettes	0.00
6213.2000	- de coton	0.00
6213.9000	- d'autres matières textiles	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6214	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires	
6214.1000	- de soie ou de déchets de soie	0.00
6214.2000	- de laine ou de poils fins	0.00
6214.3000		0.00
6214.4000		0.00
6214.9000		0.00
6215	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates	
6215.1000		0.00
6215.2000		0.00
6215.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6216.0000	Gants, mitaines et moufles	0.00
6217	Autres accessoires confectionnés du vêtement; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, autres que celles du n° 6212	
6217.1000	- accessoires	0.00
6217.9000	- parties	0.00
63	Autres articles textiles confectionnés; assortiments; friperie et chiffons	
	I. Autres articles textiles confectionnés	
6301	Couvertures	
6301.1000	- couvertures chauffantes électriques	0.00
6301.2000	couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de laine ou de poils fins	0.00
6301.3000	couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de coton	0.00
6301.4000	couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques) de fibres synthétiques	0.00
6301.9000	- autres couvertures	0.00
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine	
6302.1000	- linge de lit en bonneterie	0.00
	- autre linge de lit, imprimé	
6302.2100	de coton	0.00
6302.2200		0.00
6302.2900		0.00
	- autre linge de lit	
6302.3100		0.00
6302.3200		0.00
6302.3900		0.00
6302.4000		0.00
6202 5400	- autre linge de table de coton	0.00
6302.5100 6302.5300		0.00 0.00
6302.5300		0.00
6302.5900		0.00
6303 0400	- autres	0.00
6302.9100 6302.9300		0.00 0.00
6302.9300	, ,	0.00
0302.9900	u autres matteres textiles	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6303	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur; cantonnières et tours de lits	
	- en bonneterie	
6303.1200	de fibres synthétiques	0.00
6303.1900		0.00
6303.9100	- autres de coton	0.00
6303.9200		0.00
6303.9900		0.00
6304	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 9404	
	- couvre-lits	
6304.1100	en bonneterie	0.00
6304.1900	autres moustiquaires pour lits mentionnées dans la Note 1 de sous-posi-	0.00
6304.2000	tions du présent Chapitre	0.00
0004.0400	- autres	0.00
6304.9100 6304.9200	 en bonneterie- autres qu'en bonneterie, de coton	0.00 0.00
6304.9300		0.00
6304.9300	autres qu'en bonneterie, de fibres synthétiques	0.00
6304.9900	autres qu'en bonneterie, d'autres matières textiles	0.00
6305	Sacs et sachets d'emballage	
6305.1000 6305.2000	•	0.00 0.00
	- de matières textiles synthétiques ou artificielles	
6305.3200	contenants souples pour matières en vrac	0.00
6305.3300	autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyé- thylène ou de polypropylène	0.00
6305.3900		0.00
6305.9000	- d'autres matières textiles	0.00
6306	Bâches et stores d'extérieur; tentes; voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile; articles de campement	
	- bâches et stores d'extérieur	
6306.1200	de fibres synthétiques	0.00
6306.1900	d'autres matières textiles	0.00
6306.2200	tentesde fibres synthétiques	0.00
6306.2200	de libres synthetiques d'autres matières textiles	0.00
6306.3000		0.00
6306.4000		0.00
6306.9000	- autres	0.00
6307	Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements	
6307.1000	serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entre- tien similaires	0.00
6307.2000	- ceintures et gilets de sauvetage	0.00
6307.9000		0.00
	II. Assortiments	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6308.0000	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail	0.00
	III. Friperie et chiffons	
6309.0000	Articles de friperie	0.00
6310	Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage	
6310.1000	- triés	0.00
6310.9000	- autres	0.00
XII	CHAUSSURES, COIFFURES, PARAPLUIES, PARASOLS, CANNES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES; PLUMES APPRÊTÉES ET ARTICLES EN PLUMES; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX	
64	Chaussures, guêtres et articles analogues; parties de ces objets	
6401	Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle ex- térieure par couture ou par des rivets, des clous, des vis, des tétons ou des dispositifs similaires, ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés	
6401.1000	chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en mé- tal	0.00
	- autres chaussures	
6401.9200 6401.9900	couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou autres	0.00 0.00
6402	Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique	
6402.1200	chaussures de sportchaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	0.00
6402.1900	- autres	0.00
6402.2000	chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons	0.00
	- autres chaussures	
6402.9100	couvrant la cheville	0.00
6402.9900	autres	0.00
6403	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel	
6403.1200	chaussures de sportchaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges	0.00
6403.1200	chaussures de ski et chaussures pour le suit des fielges autres	0.00
6403.2000	chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus consti- tués par des lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et en- tourant le gros orteil	0.00
6403.4000	autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal	0.00
	- autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel	
6403.5100	couvrant la cheville	0.00
6403.5900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	- autres chaussures	
6403.9100	couvrant la cheville	0.00
6403.9900	autres	0.00
6404	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles	
	chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique	
6404.1100	chaussures de sport; chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires	0.00
6404.1900	autres	0.00
6404.2000	- chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué	0.00
6405	Autres chaussures	
6405.1000	- à dessus en cuir naturel ou reconstitué	0.00
6405.2000	- à dessus en matières textiles	0.00
6405.9000	- autres	0.00
6406	Parties de chaussures (y compris les dessus même fixés à des se- melles autres que les semelles extérieures); semelles intérieures amo- vibles, talonnettes et articles similaires amovibles; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties	
6406.1000	dessus de chaussures et leurs parties, à l'exclusion des contreforts et bouts durs	0.00
6406.2000	semelles extérieures et talons, en caoutchouc ou en matière plas- tique	0.00
6406.9000	·	0.00
65	Coiffures et parties de coiffures	
6501.0000	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tour- nure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	0.00
6502.0000	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure) ni garnies	0.00
6504.0000	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis	0.00
6505.0000	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis	0.00
6506	Autres chapeaux et coiffures, même garnis	
6506.1000	- coiffures de sécurité	0.00
	- autres	
6506.9100	en caoutchouc ou en matière plastique	0.00
6506.9900	en autres matières	0.00
6507.0000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie	0.00
66	Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches, et leurs parties	
6601	Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires)	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6601.1000	parasols de jardin et articles similairesautres	0.00
6601.9100 6601.9900	à mât ou manche télescopique autres	0.00 0.00
6602.0000	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	0.00
6603	Parties, garnitures et accessoires pour articles des n°s 6601 ou 6602	
6603.2000 6603.9000	montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour para- pluies, ombrelles ou parasols - autres	0.00
67	Plumes et duvet apprêtés et articles en plumes ou en duvet; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux	
6701.0000	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du n° 0505 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés	0.00
6702	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels	
6702.1000 6702.9000	 en matières plastiques en autres matières Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils 	0.00 0.00
6703.0000	et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires	0.00
6704	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs	
	- en matières textiles synthétiques	
6704.1100	perruques complètes	0.00
6704.1900 6704.2000	- autres - en cheveux	0.00 0.00
6704.2000		0.00
XIII	OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES; PRODUITS CÉRAMIQUES; VERRE ET OUVRAGES EN VERRE	0.00
68	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières ana- logues	
6801.0000	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	0.00
6802	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceux du n° 6801; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en pierres naturelles (y compris l'ardoise), même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles (y compris l'ardoise), colorés artificiellement	
6802.1000	carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie	
6802.2100	,	0.00
6802.2300 6802.2900	3	0.00
0002.2900	- autres	0.00
6802.9100	marbre, travertin et albâtre	0.00
6802.9200	autres pierres calcaires	0.00
6802.9300	3	0.00
6802.9900		0.00
6803.0000	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglo- mérée (ardoisine)	0.00
6804	Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières	
6804.1000	- meules à moudre ou à défibrer	0.00
	- autres meules et articles similaires	
6804.2100	en diamant naturel ou synthétique, aggloméré	0.00
6804.2200	en autres abrasifs agglomérés ou en céramique	0.00
6804.2300		0.00
6804.3000	- pierres à aiguiser ou à polir à la main	0.00
6805	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés	
6805.1000	• • •	0.00
6805.2000	- appliqués sur papier ou carton seulement	0.00
6805.3000	- appliqués sur d'autres matières	0.00
6806	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des n°s 6811, 6812 ou du Chapitre 69	
6806.1000	laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	0.00
6806.2000	vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et pro- duits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	0.00
6806.9000	- autres	0.00
6807	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple)	
6807.1000	- en rouleaux	0.00
6807.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6808.0000	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	0.00
6809	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre	
	planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés	
6809.1100 6809.1900	revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement autres	0.00 0.00
6809.9000	- autres ouvrages	0.00
6810	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	
0040 4400	- tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires	0.00
6810.1100 6810.1900	- blocs et briques pour la construction- autres	0.00 0.00
	- autres ouvrages	
6810.9100	éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	0.00
6810.9900	autres	0.00
6811	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires	
6811.4000	- contenant de l'amiante	0.00
0044 0400	- ne contenant pas d'amiante	0.00
6811.8100	plaques ondulées	0.00
6811.8200		0.00
6811.8900	autres ouvrages	0.00
6812	Amiante (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints, par exemple), même armés, autres que ceux des n°s 6811 ou 6813	
6812.8000	- en crocidolite	0.00
	- autres	
6812.9100	vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures	0.00
6812.9200	papiers, cartons et feutres	0.00
6812.9300	feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux	0.00
6812.9900	autres	0.00
6813	Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières	
6813.2000	- contenant de l'amiante	0.00
0040 0400	- ne contenant pas d'amiante	0.00
6813.8100 6813.8900	garnitures de freins autres	0.00 0.00

6814 constitué, même su tières	vrages en mica, y compris le mica aggloméré ou re- ur support en papier, en carton ou en autres ma-	Fr. par 100 kg brut
6814 constitué, même su tières		
plaguas favillas	, ,	
6814.1000 - plaques, reullies même sur support	et bandes en mica aggloméré ou reconstitué,	0.00
6814.9000 - autres		0.00
	e ou en autres matières minérales (y compris les les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dé- s ailleurs	
6815.1000 - ouvrages en gra qu'électriques	phite ou en autre carbone, pour usages autres	0.00
6815.2000 - ouvrages en tou	be	0.00
- autres ouvrages		
	a magnésite, de la dolomie ou de la chromite	0.00
6815.9900 autres		0.00
69 Produits céramique I. Produits en farine logues et produits	es siliceuses fossiles ou en terres siliceuses ana-	
	reaux et autres pièces céramiques en farines sili- eselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en lalogues	0.00
	reaux et pièces céramiques analogues de construc- utres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en lalogues	
	ds plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris nble, exprimés en MgO, CaO ou Cr2O3	0.00
	ds plus de 50 % d'alumine (Al2O3), de silice (SiO2) u combinaison de ces produits	0.00
6902.9000 - autres		0.00
busettes, tampons	amiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, ba- le), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ses analogues	
contenant en poi d'un mélange de co	ds plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou es produits	0.00
	ds plus de 50 % d'alumine (Al2O3) ou d'un mélange alumine et de silice (SiO2)	0.00
6903.9000 - autres		0.00
II. Autres produits	•	
en céramique	ction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires,	
6904.1000 - briques de const 6904.9000 - autres	ruction	0.00 0.00
	e cheminée, conduits de fumée, ornements architecique, et autres poteries de bâtiment	
6905.1000 - tuiles 6905.9000 - autres		0.00 0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
6906.0000	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	0.00
6907	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en céramique, même sur un support; pièces de finition, en céramique	
	carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, autres que ceux des n°s 6907.30 et 6907.40	
6907.2100	d'un coefficient d'absorption d'eau en poids inférieur ou égal à 0,5 %	0.00
6907.2200	d'un coefficient d'absorption d'eau en poids supérieur à 0,5 % mais inférieur ou égal à 10 %	0.00
6907.2300	d'un coefficient d'absorption d'eau en poids supérieur à 10 %	0.00
6907.3000	cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, autres que ceux du n° 6907.40	0.00
6907.4000	- pièces de finition	0.00
6909	Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique	
	appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques	
6909.1100	en porcelaine	0.00
6909.1200	articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	0.00
6909.1900	autres	0.00
6909.9000	- autres	0.00
6910	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique	
6910.1000 6910.9000	en porcelaineautres	0.00 0.00
6911	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine	
6911.1000	- articles pour le service de la table ou de la cuisine	0.00
6911.9000	- autres	0.00
6912.0000	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine	0.00
6913	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique	
6913.1000	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00
6913.9000		0.00
6914	Autres ouvrages en céramique	
6914.1000	- en porcelaine	0.00
6914.9000 70	- autres	0.00
	Verre et ouvrages en verre	
7001.0000	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse	0.00
7002	Verre en billes (autres que les microsphères du n° 7018), barres, ba- guettes ou tubes, non travaillé	
7002.1000	- billes	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7002.2000	- barres ou baguettes	0.00
	- tubes	
7002.3100	en quartz ou en autre silice fondus	0.00
7002.3200	en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 x 10-6 par Kelvin entre 0° C et 300° C	0.00
7002.3900	autres	0.00
7003	Verre dit «coulé», en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	
	- plaques et feuilles, non armées	
7003.1200	colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	0.00
7003.1900	autres	0.00
7003.2000	- plaques et feuilles, armées	0.00
7003.3000	- profilés	0.00
7004	Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante, réflé- chissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	
7004.2000	verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	0.00
7004.9000	- autre verre	0.00
7005	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée	
7005.1000	glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	0.00
	- autre glace non armée	
7005.2100	colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie	0.00
7005.2900	autre	0.00
7005.2000	- glace armée	0.00
7006.0000	Verre des n°s 7003, 7004 ou 7005, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières	0.00
7007	Verre de sécurité, consistant en verres trempés ou formés de feuilles contre-collées	
	- verres trempés	
7007.1100	de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	0.00
7007.1900	autres	0.00
	- verres formés de feuilles contre-collées	
7007.2100	de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	0.00
7007.2900	autres	0.00
7008.0000	Vitrages isolants à parois multiples	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7009	Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs	
7009.1000	- miroirs rétroviseurs pour véhicules	0.00
	- autres	
7009.9100	non encadrés	0.00
7009.9200	encadrés	0.00
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre; bocaux à conserves en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre	
7010.1000	- ampoules	0.00
7010.2000	- bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	0.00
7010.9000	- autres	0.00
7011	Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou similaires	
7011.1000	- pour l'éclairage électrique	0.00
7011.2000	- pour tubes cathodiques	0.00
7011.9000	- autres	0.00
7013	Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, autres que ceux des n°s 7010 ou 7018	
7013.1000	- objets en vitrocérame	0.00
	- verres à boire à pied, autres qu'en vitrocérame	
7013.2200	en cristal au plomb	0.00
7013.2800	autres	0.00
	- autres verres à boire, autres qu'en vitrocérame	
7013.3300	en cristal au plomb	0.00
7013.3700	autres	0.00
	objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, autres qu'en vitrocérame	
7013.4100	en cristal au plomb	0.00
7013.4200	en verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 x 10-6 par Kelvin entre 0° C et 300° C	0.00
7013.4900	autres	0.00
	- autres objets	
7013.9100	en cristal au plomb	0.00
7013.9900	autres	0.00
7014.0000	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 7015), non travaillés optiquement	0.00
7015	Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés op- tiquement; sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres	
7015.1000	- verres de lunetterie médicale	0.00
7015.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7016	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires; verres assemblés en vitraux; verre dit multicellulaire ou verre mousse en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires	
7016.1000	cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires	0.00
7016.9000		0.00
7017	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée	
7017.1000	- en quartz ou en autre silice fondus	0.00
7017.2000	en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 x 10-6 par Kelvin entre 0° C et 300° C	0.00
7017.9000	- autres	0.00
7018	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie; microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	
7018.1000	perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie	0.00
7018.2000	- microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	0.00
7018.9000	- autres	0.00
7019	Fibres de verre (y compris la laine de verre) et ouvrages en ces ma- tières (fils, tissus, par exemple)	
	- mèches, stratifils (rovings) et fils, coupés ou non	
7019.1100	fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	0.00
7019.1200 7019.1900	stratifils (rovings) autres	0.00 0.00
	voiles, nappes, mats, matelas, panneaux et produits similaires non tissés	
7019.3100	mats	0.00
7019.3200	voiles	0.00
7019.3900 7019.4000	- autres- tissus de stratifils (rovings)	0.00 0.00
7019.4000	- autres tissus	0.00
7019.5100	- d'une largeur n'excédant pas 30 cm	0.00
7019.5200	d'une largeur excédant 30 cm, à armure toile, d'un poids inférieur à 250 g/m², de filaments titrant par fils simples 136 tex ou moins	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7019.5900	autres	0.00
7019.9000	- autres	0.00
7020.0000	Autres ouvrages en verre	0.00
XIV	PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES	
71	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	
	I. Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires	
7101	Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non en- filées, ni montées ni serties;perles fines ou de culture, enfilées tempo- rairement pour la facilité du transport	
7101.1000	- perles fines	0.00
	- perles de culture	
7101.2100	bruts	0.00
7101.2200	travaillées	0.00
7102	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis	
7102.1000		0.00
	- industriels	
7102.2100	bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	0.00
7102.2900	autres	0.00
	- non industriels	
7102.3100 7102.3900	,	0.00 0.00
7103	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport	
7103.1000	- brutes ou simplement sciées ou dégrossies	0.00
	- autrement travaillées	
7103.9100	rubis, saphirs et émeraudes	0.00
7103.9900	autres	0.00
7104	Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport	
7104.1000	- quartz piézo-électrique	0.00
7104.1000		0.00
7104.9000	•	0.00
7105	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques	
7105.1000	- de diamants	0.00
7105.9000	- autres	0.00
	II. Métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux	
7106	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7106.1000	- poudres	0.00
	- autres	
7106.9100	sous formes brutes	0.00
7106.9200	sous formes mi-ouvrées	0.00
7107.0000	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	0.00
7108	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	
	- à usages non monétaires	
7108.1100	poudres	0.00
7108.1200	sous autres formes brutes	0.00
7108.1300	sous autres formes mi-ouvrées	0.00
7108.2000	- à usage monétaire	0.00
7109.0000	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	0.00
7110	Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	
	- platine	
7110.1100	sous formes brutes ou en poudre	0.00
7110.1900	autres	0.00
	- palladium	
7110.2100	sous formes brutes ou en poudre	0.00
7110.2900	autres	0.00
	- rhodium	
7110.3100	sous formes brutes ou en poudre	0.00
7110.3900	autres	0.00
	- iridium, osmium et ruthénium	
7110.4100		0.00
7110.4900	autres	0.00
7111.0000	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	0.00
7112	Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux	
7112.3000	cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre	0.00
	- autres	
7112.9100	d'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	0.00
7112.9200	de platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	0.00
7112.9900	autres	0.00
	III. Bijouterie, joaillerie et autres ouvrages	
7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	
	en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7113.1100	en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	0.00
7113.1900	en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	0.00
7113.2000	en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	0.00
7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux en métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux	
	précieux	
7114.1100	en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux	0.00
7114.1900	en autres métaux précieux, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux	0.00
7114.2000	en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs	0.00
7115	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	
7115.1000 7115.9000		0.00 0.00
7116	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées	
7116.1000	- en perles fines ou de culture	0.00
7116.2000	- en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées	0.00
7117	Bijouterie de fantaisie	
	en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés	
7117.1100	boutons de manchettes et boutons similaires	0.00
7117.1900	autres	0.00
7117.9000		0.00
7118	Monnaies	
7118.1000	- monnaies n'ayant pas cours légal, autres que les pièces d'or	0.00
7118.9000	- autres	0.00
XV 72	MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX Fonte, fer et acier	
12	Produits de base; produits présentés sous forme de grenailles ou de poudres	
7201	Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires	
7201.1000	fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore	0.00
7201.2000	fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore	0.00
7201.5000		0.00
7202	Ferro-alliages	
	- ferromanganèse	
7202.1100	contenant en poids plus de 2% de carbone	0.00
7202.1900	autres	0.00
	- ferrosilicium	
7202.2100	contenant en poids plus de 55% de silicium	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7202.2900	autres	0.00
7202.3000	- ferro-silico-manganèse	0.00
	- ferrochrome	
7202.4100	contenant en poids plus de 4 % de carbone	0.00
7202.4900	autres	0.00
7202.5000	- ferro-silico-chrome	0.00
7202.6000	- ferronickel	0.00
7202.7000	- ferromolybdène	0.00
7202.8000	- ferrotungstène et ferro-silico-tungstène	0.00
	- autres	
7202.9100	ferrotitane et ferro-silico-titane	0.00
7202.9200	ferrovanadium	0.00
7202.9300	ferroniobium	0.00
7202.9900	autres	0.00
7203	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes similaires; fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires	
7203.1000	- produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer	0.00
7203.9000	- autres	0.00
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles); déchets lingo- tés en fer ou en acier	
7204.1000	- déchets et débris de fonte	0.00
	- déchets et débris d'aciers alliés	
7204.2100	d'acier inoxydable	0.00
7204.2900	autres	0.00
7204.3000	- déchets et débris de fer ou d'acier étamés	0.00
	- autres déchets et débris	
7204.4100	tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets	0.00
7204.4900		0.00
7204.5000		0.00
7205	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier	
7205.1000	- grenailles	0.00
	- poudres	
7205.2100	d'aciers alliés	0.00
7205.2900		0.00
	II. Fer et aciers non alliés	
7206	Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires, à l'exclusion du fer du n° 7203	
7206.1000	- lingots	0.00
7206.9000		0.00
7207	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés	3.03
	- contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	
7207.1100	de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur	0.00
7207 1200	·	0.00
7207.1200	autres, de section transversale rectangulaire	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7207.1900	autres	0.00
7207.2000	- contenant en poids 0,25% ou plus de carbone	0.00
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus	
7208.1000	enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs en re- lief	0.00
	- autres, enroulés, simplement laminés à chaud, décapés	
7208.2500	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.00
7208.2600	d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7208.2700	- d'une épaisseur inférieure à 3 mm- autres, enroulés, simplement laminés à chaud	0.00
7208.3600	d'une épaisseur excédant 10 mm	0.00
7208.3700		0.00
7208.3800	d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7208.3900		0.00
	non enroulés, simplement laminés à chaud, présentant des motifs	
7208.4000	en relief	0.00
7000 5100	- autres, non enroulés, simplement laminés à chaud	0.00
7208.5100	d'une épaisseur excédant 10 mm	0.00
7208.5200	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0.00
7208.5300	d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7208.5400 7208.9000	- d'une épaisseur inférieure à 3 mm- autres	0.00 0.00
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus	
	- enroulés, simplement laminés à froid	
7209.1500	d'une épaisseur de 3 mm ou plus	0.00
7209.1600	d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	0.00
7209.1700	d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	0.00
7209.1800	d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm - non enroulés, simplement laminés à froid	0.00
7209.2500	- d'une épaisseur de 3 mm ou plus	0.00
7209.2600	d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	0.00
7209.2700	d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	0.00
7209.2800	d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	0.00
7209.9000	- autres	0.00
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus	
	- étamés	
7210.1100	d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7210.1200	d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	0.00
7210.2000	- plombés, y compris le fer terne	0.00
7210.3000	- zingués électrolytiquement	0.00
	- autrement zingués	
7210.4100	ondulés	0.00
7210.4900	autres	0.00
7210.5000	- revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	0.00
	- revêtus d'aluminium	
7210.6100	revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	0.00
7210.6900	autres	0.00
7210.7000	- peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	0.00
7210.9000	- autres	0.00
7211	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur in- férieure à 600 mm, non plaqués ni revêtus	
	- simplement laminés à chaud	
7211.1300	laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une lar- geur excédant 150 mm et d'une épaisseur de 4 mm ou plus, non en- roulés et ne présentant pas de motifs en relief	0.00
7211.1400	autres, d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.00
7211.1900	autres	0.00
	- simplement laminés à froid	
7211.2300	contenant en poids moins de 0,25 % de carbone	0.00
7211.2900	autres	0.00
7211.9000	- autres	0.00
7212	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur in- férieure à 600 mm, plaqués ou revêtus	
7212.1000	- étamés	0.00
7212.2000	- zingués électrolytiquement	0.00
7212.3000	- autrement zingués	0.00
7212.4000	- peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	0.00
7212.5000	- autrement revêtus	0.00
7212.6000	- plaqués	0.00
7213	Fil machine en fer ou en aciers non alliés	
7213.1000	comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	0.00
7213.2000	- autres, en aciers de décolletage	0.00
	- autres	
7213.9100	de section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm	0.00
7213.9900	autres	0.00
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage	
7214.1000	- forgées	0.00
	-	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7214.2000	comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	0.00
7214.3000	- autres, en aciers de décolletage	0.00
7214.9100 7214.9900	de section transversale rectangulaire autres	0.00 0.00
7215	Autres barres en fer ou en aciers non alliés	
7215.1000	en aciers de décolletage, simplement obtenues ou parachevées à froid	0.00
7215.5000 7215.9000		0.00 0.00
7216	Profilés en fer ou en aciers non alliés	
7216.1000	profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	0.00
	profilés en L ou en T, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de moins de 80 mm	
7216.2100 7216.2200		0.00 0.00
	profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm ou plus	
7216.3100 7216.3200	profilés en I	0.00 0.00
7216.3300 7216.4000	nrofilés en Lou en T-simplement laminés ou filés à chaud-d'une	0.00
7216.5000	·	0.00
	- profilés simplement obtenus ou parachevés à froid	
7216.6100 7216.6900		0.00 0.00
	- autres	
7216.9100	obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats	0.00
7216.9900	autres	0.00
7217	Fils en fer ou en aciers non alliés	
7217.1000	· •	0.00
7217.2000		0.00
7217.3000 7217.9000		0.00 0.00
7217.3000	III. Aciers inoxydables	0.00
7218	Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires; demi-produits en aciers inoxydables	
7218.1000	- lingots et autres formes primaires	0.00
7040 0405	- autres	0.00
7218.9100 7218.9900	3	0.00 0.00
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7040 4400	- simplement laminés à chaud, enroulés	0.00
7219.1100	d'une épaisseur excédant 10 mm	0.00
7219.1200	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0.00
7219.1300	d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7219.1400	d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.00
	- simplement laminés à chaud, non enroulés	
7219.2100	d'une épaisseur excédant 10 mm	0.00
7219.2200	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm	0.00
7219.2300	d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7219.2400	d'une épaisseur inférieure à 3 mm	0.00
	- simplement laminés à froid	
7219.3100	d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.00
7219.3200	d'une épaisseur de 3 mm ou plus mais inférieure à 4,75 mm	0.00
7219.3300	d'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	0.00
7219.3400	d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	0.00
7219.3500	d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	0.00
7219.9000	- autres	0.00
7220	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm	
	- simplement laminés à chaud	
7220.1100	- d'une épaisseur de 4,75 mm ou plus	0.00
7220.1200	- d'une épaisseur inférieure à 4,75 mm	0.00
7220.2000	- simplement laminés à froid	0.00
7220.9000 7221.0000	- autres Fil machine en aciers inoxydables	0.00
7221.0000	I ii madiine en adiers inoxydables	0.00
7222	Barres et profilés en aciers inoxydables	
	- barres simplement laminées ou filées à chaud	
7222.1100	de section circulaire	0.00
7222.1900	autres	0.00
7222.2000	- barres simplement obtenues ou parachevées à froid	0.00
7222.3000	- autres barres	0.00
7222.4000	- profilés	0.00
7223.0000	Fils en aciers inoxydables	0.00
	IV. Autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés	
7224	Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires; demi-pro- duits en autres aciers alliés	
7224.1000 7224.9000	lingots et autres formes primairesautres	0.00 0.00
	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur de 600 mm	0.00
7225	ou plus	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg
		brut
	- en aciers au silicium dits «magnétiques»	
7225.1100	à grains orientés	0.00
7225.1900	autres	0.00
7225.3000	- autres, simplement laminés à chaud, enroulés	0.00
7225.4000	- autres, simplement laminés à chaud, non enroulés	0.00
7225.5000	- autres, simplement laminés à froid	0.00
	- autres	
7225.9100	zingués électrolytiquement	0.00
7225.9200	autrement zingués	0.00
7225.9900	autres	0.00
7226	Produits laminés plats en autres aciers alliés, d'une largeur inférieure à 600 mm	
	- en aciers au silicium dits «magnétiques»	
7226.1100	à grains orientés	0.00
7226.1900	autres	0.00
7226.2000	- en aciers à coupe rapide	0.00
7000 0400	- autres	0.00
7226.9100	simplement laminés à chaud	0.00
7226.9200	simplement laminés à froid	0.00
7226.9900	autres	0.00
7227	Fil machine en autres aciers alliés	
7227.1000	- en aciers à coupe rapide	0.00
7227.2000	- en aciers silico-manganeux	0.00
7227.9000	- autres	0.00
7228	Barres et profilés en autres aciers alliés; barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés	
7228.1000	- barres en aciers à coupe rapide	0.00
7228.2000	- barres en aciers silico-manganeux	0.00
7228.3000	- autres barres, simplement laminées ou filées à chaud	0.00
7228.4000	- autres barres, simplement forgées	0.00
7228.5000	- autres barres, simplement obtenues ou parachevées à froid	0.00
7228.6000	- autres barres	0.00
7228.7000	- profilés	0.00
7228.8000	- barres creuses pour le forage	0.00
7229	Fils en autres aciers alliés	
7229.2000	- en aciers silico-manganeux	0.00
7229.9000	- autres	0.00
73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments as- semblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier	
7301.1000	- palplanches	0.00
7301.2000	- profilés	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7302	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails	
7302.1000	- rails	0.00
7302.3000	aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	0.00
7302.4000		0.00
7302.9000		0.00
7303.0000	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte	0.00
7304	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier	
	- tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	
7304.1100	,	0.00
7304.1900	autres tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des	0.00
	types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	
7304.2200	tiges de forage en aciers inoxydables	0.00
7304.2300	3	0.00
7304.2400	, ,	0.00
7304.2900		0.00
	- autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés	
7304.3100		0.00
7304.3900	autresautres, de section circulaire, en aciers inoxydables	0.00
7304.4100	·	0.00
7304.4900	autres	0.00
	- autres, de section circulaire, en autres aciers alliés	
7304.5100	étirés ou laminés à froid	0.00
7304.5900		0.00
7304.9000	- autres	0.00
7305	Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier	
	- tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	
7305.1100	3	0.00
7305.1200 7305.1900	,	0.00 0.00
	tubas at tuvaux da cuvalana das typas utilisás nour l'aytraction du	
7305.2000	pétrole ou du gaz	0.00
	- autres, soudés	_
7305.3100	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00
7305.3900 7305.9000		0.00 0.00
1 303.3000	autico	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg
		brut
7306	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier	
	- tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	
7306.1100 7306.1900	soudés, en aciers inoxydables autres	0.00 0.00
	tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	
7306.2100	soudés, en aciers inoxydables	0.00
7306.2900	autres	0.00
7306.3000	- autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés	0.00
7306.4000	- autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables	0.00
7306.5000	- autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés	0.00
	- autres, soudés, de section non circulaire	
7306.6100	de section carrée ou rectangulaire	0.00
7306.6900	de section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire	0.00
7306.9000	- autres	0.00
7307	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier	
7007 4400	- moulés	0.00
7307.1100 7307.1900	en fonte non malléable autres	0.00
7307.1900	- autres, en aciers inoxydables	0.00
7307.2100	brides	0.00
7307.2200		0.00
7307.2300	accessoires à souder bout à bout	0.00
7307.2900	autres	0.00
	- autres	
7307.9100	brides	0.00
7307.9200	coudes, courbes et manchons, filetés	0.00
7307.9300	accessoires à souder bout à bout	0.00
7307.9900	autres	0.00
7308	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction	
7308.1000	- ponts et éléments de ponts	0.00
7308.2000	- tours et pylônes	0.00
7308.3000	- portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	0.00
7308.4000	- matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étayage	0.00
7308.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
No du tam	Designation de la marchandise	
		Fr. par 100 kg brut
7309.0000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	0.00
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	
7310.1000	d'une contenance de 50 litres ou plusd'une contenance de moins de 50 litres	0.00
7310.2100	boîtes à fermer par soudage ou sertissage	0.00
7310.2900	autres	0.00
7311.0000	Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier	0.00
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité	
7312.1000	- torons et câbles	0.00
7312.9000	- autres	0.00
7313.0000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fil ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	0.00
7314	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier	
	 toiles métalliques tissées toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers 	
7314.1200	inoxydables	0.00
7314.1400 7314.1900	- autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables- autres	0.00 0.00
7314.2000	grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supé- rieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm²	0.00
	- autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre	
7314.3100	zingués	0.00
7314.3900	- autres- autres toiles métalliques, grillages et treillis	0.00
7314.4100	zingués	0.00
7314.4200	recouverts de matières plastiques	0.00
7314.4900 7314.5000	autres - tôles et bandes déployées	0.00 0.00
7314.3000	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier	0.00
	- chaînes à maillons articulés et leurs parties	
7315.1100	chaînes à rouleaux	0.00
7315.1200	autres chaînes	0.00
7315.1900	parties	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7315.2000	- chaînes antidérapantes	0.00
	- autres chaînes et chaînettes	
7315.8100	chaînes à maillons à étais	0.00
7315.8200	<i>'</i>	0.00
7315.8900		0.00
7315.9000	- autres parties	0.00
7316.0000	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	0.00
7317.0000	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou bi- seautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre	0.00
7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier	
	- articles filetés	
7318.1100		0.00
7318.1200		0.00
7318.1300	' '	0.00
7318.1400	vis autotaraudeuses	0.00
7318.1500	,	0.00
7318.1600		0.00
7318.1900	- autres - articles non filetés	0.00
7318.2100	rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	0.00
7318.2200		0.00
7318.2300		0.00
7318.2400		0.00
7318.2900	autres	0.00
7319	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs	
7319.4000	- épingles de sûreté et autres épingles	0.00
7319.9000		0.00
7320	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier	
7320.1000	- ressorts à lames et leurs lames	0.00
7320.2000	- ressorts en hélice	0.00
7320.9000	- autres	0.00
7321	Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier	
	- appareils de cuisson et chauffe-plats	
7321.1100	à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	0.00
7321.1200	à combustibles liquides	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7321.1900	- autres, y compris les appareils à combustibles solides- autres appareils	0.00
7321.8100	à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles	0.00
7321.8200 7321.8900 7321.9000	 à combustibles liquides autres, y compris les appareils à combustibles solides parties 	0.00 0.00 0.00
7322	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier	
	- radiateurs et leurs parties	
7322.1100 7322.1900	en fonte autres	0.00 0.00
7322.9000	- autres	0.00
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier	
7323.1000	paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles simi- laires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	0.00
7323.9100	- autres en fonte, non émaillés	0.00
7323.9200	en fonte, émaillés	0.00
7323.9300	en acier inoxydable	0.00
7323.9400	en fer ou en acier, émaillés	0.00
7323.9900	autres	0.00
7324	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier	
7324.1000	- éviers et lavabos en aciers inoxydables	0.00
	- baignoires	
7324.2100 7324.2900	en fonte, même émaillées	0.00
7324.2900	- autres- autres, y compris les parties	0.00 0.00
7324.3000	Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier	0.00
7325.1000	- en fonte non malléable	0.00
	- autres	
7325.9100	boulets et articles similaires pour broyeurs	0.00
7325.9900	autres	0.00
7326	- Autres ouvrages en fer ou en acier - forgés ou estampés mais non autrement travaillés	
7326.1100	boulets et articles similaires pour broyeurs	0.00
7326.1900	autres	0.00
7326.2000 7326.9000	ouvrages en fils de fer ou d'acierautres	0.00 0.00
7320.9000	Cuivre et ouvrages en cuivre	0.00
7401.0000	Mattes de cuivre; cuivre de cément (précipité de cuivre)	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7402.0000	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	0.00
7403	Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute cuivre affiné	
7403.1100	cathodes et sections de cathodes	0.00
7403.1200	barres à fil (wire-bars)	0.00
7403.1300		0.00
7403.1900		0.00
	- alliages de cuivre	
7403.2100	,	0.00
7403.2200	,	0.00
7403.2900	autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 7405)	0.00
7404.0000	Déchets et débris de cuivre	0.00
7405.0000	Alliages mères de cuivre	0.00
7406	Poudres et paillettes de cuivre	
7406.1000	•	0.00
7406.2000	•	0.00
7407	Barres et profilés en cuivre	
7407.1000		0.00
7407.0400	- en alliages de cuivre	0.00
7407.2100 7407.2900	(, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0.00
7407.2900	autres Fils de cuivre	0.00
7400	- en cuivre affiné	
	dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6	
7408.1100	mm	0.00
7408.1900	autres	0.00
	- en alliages de cuivre	
7408.2100	à base de cuivre-zinc (laiton)	0.00
7408.2200	à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	0.00
7408.2900	autres	0.00
7409	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm	
	- en cuivre affiné	
7409.1100	enroulées	0.00
7409.1900	autres	0.00
	- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	
7409.2100	enroulées	0.00
7409.2900	autres	0.00
	- en alliages à base de cuivre-étain (bronze)	
7409.3100	enroulées	0.00
7409.3900	autres	0.00
7409.4000	en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel- zinc (maillechort)	0.00
7409.9000	- en autres alliages de cuivre	0.00
7410	Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris)	
	- sans support	

N. 1		- / / .
No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7410.1100	en cuivre affiné	0.00
7410.1200	en alliages de cuivre	0.00
	- sur support	
7410.2100	• •	0.00
7410.2200		0.00
7411	Tubes et tuyaux en cuivre	0.00
7411.1000	·	0.00
	- en alliages de cuivre	0.00
7411.2100	à base de cuivre-zinc (laiton)	0.00
7411.2200	à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc	0.00
7444 0000	(maillechort)	0.00
7411.2900		0.00
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre	
7412.1000		0.00
7412.2000	- d'alliages de cuivre	0.00
7413.0000	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité	0.00
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre	
7415.1000	- pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	0.00
	- autres articles, non filetés	
7415.2100 7415.2900	,	0.00 0.00
	- autres articles, filetés	
7415.3300	vis; boulons et écrous	0.00
7415.3900	autres	0.00
7418	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre	
7418.1000	articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; - éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le po- lissage ou usages analogues	0.00
7418.2000	70	0.00
7419	Autres ouvrages en cuivre	
7419.1000	- chaînes, chaînettes et leurs parties	0.00
	- autres	
7419.9100	coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travail-	0.00
	lés	
7419.9900	autres	0.00
75	Nickel et ouvrages en nickel	
7501	Mattes de nickel, «sinters» d'oxydes de nickel et autres produits inter- médiaires de la métallurgie du nickel	
7501.1000	- mattes de nickel	0.00
7501.2000	«sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	0.00
7502	Nickel sous forme brute	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7502.1000	- nickel non allié	0.00
7502.2000	- alliages de nickel	0.00
7503.0000	Déchets et débris de nickel	0.00
7504.0000	Poudres et paillettes de nickel	0.00
7505	Barres, profilés et fils, en nickel	
	- barres et profilés	
7505.1100	en nickel non allié	0.00
7505.1200	en alliages de nickel	0.00
	- fils	
7505.2100	en nickel non allié	0.00
7505.2200	en alliages de nickel	0.00
7506	Tôles, bandes et feuilles, en nickel	
7506.1000	- en nickel non allié	0.00
7506.2000	- en alliages de nickel	0.00
7507	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel	
7507 4400	- tubes et tuyaux	0.00
7507.1100	en nickel non allié	0.00
7507.1200	en alliages de nickel	0.00
7507.2000	- accessoires de tuyauterie	0.00
7508	Autres ouvrages en nickel	0.00
7508.1000 7508.9000	- toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	0.00
	- autres	0.00
76 7601	Aluminium et ouvrages en aluminium Aluminium sous forme brute	
7601.1000		0.00
7601.1000	- aluminium non allie - alliages d'aluminium	0.00
7601.2000	Déchets et débris d'aluminium	0.00
7602.0000	Poudres et paillettes d'aluminium	0.00
7603.1000	- poudres à structure non lamellaire	0.00
7603.1000	- poudres à structure lamellaire; paillettes	0.00
7604	Barres et profilés en aluminium	0.00
7604.1000	- en aluminium non allié	0.00
700111000	- en alliages d'aluminium	0.00
7604.2100	profilés creux	0.00
7604.2900	autres	0.00
7605	Fils en aluminium	0.00
	- en aluminium non allié	
7605.1100	dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7	0.00
	mm	0.00
7605.1900	autres - en alliages d'aluminium	0.00
	dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7	
7605.2100	mm	0.00
7605.2900	autres	0.00
7606	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm	
	- de forme carrée ou rectangulaire	
7606.1100	en aluminium non allié	0.00
7606.1200	en alliages d'aluminium	0.00
	- autres	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7606.9100	en aluminium non allié	0.00
7606.9200	en alliages d'aluminium	0.00
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	
	- sans support	
7607.1100	simplement laminées	0.00
7607.1900	autres	0.00
7607.2000	- sur support	0.00
7608	Tubes et tuyaux en aluminium	
7608.1000	- en aluminium non allié	0.00
7608.2000	- en alliages d'aluminium	0.00
7609.0000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	0.00
7610	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction	
7610.1000 7610.9000	portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuilsautres	0.00 0.00
7611.0000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	0.00
7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	
7612.1000	- Étuis tubulaires souples	0.00
7612.9000	- autres	0.00
7613.0000	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	0.00
7614	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité	
7614.1000	- avec âme en acier	0.00
7614.9000	- autres	0.00
7615	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toi- lette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et ar- ticles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium	
7615.1000	articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; - éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le po- lissage ou usages analogues	0.00
7615.2000	- articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	0.00
7616	Autres ouvrages en aluminium	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
7616.1000	pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	0.00
	- autres	
7616.9100	toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	0.00
7616.9900	autres	0.00
78	Plomb et ouvrages en plomb	
7801	Plomb sous forme brute	0.00
7801.1000	plomb affinéautres	0.00
	contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en	
7801.9100	poids	0.00
7801.9900	autres	0.00
7802.0000	Déchets et débris de plomb	0.00
7804	Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb	
	- tables, feuilles et bandes	
7804.1100	feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	0.00
7804.1900	autres	0.00
7804.2000	- poudres et paillettes	0.00
7806.0000	Autres ouvrages en plomb	0.00
79	Zinc et ouvrages en zinc	
7901	Zinc sous forme brute	
	- zinc non allié	
7901.1100	contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	0.00
7901.1200	contenant en poids moins de 99,99 % de zinc	0.00
7901.2000	- alliages de zinc	0.00
7902.0000	Déchets et débris de zinc	0.00
7903	Poussières, poudres et paillettes, de zinc	
7903.1000	- poussières de zinc	0.00
7903.9000	- autres	0.00
7904.0000	Barres, profilés et fils, en zinc	0.00
7905.0000	Tôles, feuilles et bandes, en zinc	0.00
7907.0000 80	Autres ouvrages en zinc Étain et ouvrages en étain	0.00
8001	Étain sous forme brute	
8001.1000	- étain non allié	0.00
8001.2000	- alliages d'étain	0.00
8002.0000	Déchets et débris d'étain	0.00
8003.0000	Barres, profilés et fils, en étain	0.00
8007.0000	Autres ouvrages en étain	0.00
81	Autres métaux communs; cermets; ouvrages en ces matières	
8101	Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris	
8101.1000	- poudres	0.00
	- autres	
8101.9400	tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	0.00
8101.9600	fils	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8101.9700	déchets et débris	0.00
8101.9900	autres	0.00
8102	Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris	
8102.1000	- poudres	0.00
	- autres	
8102.9400	molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	0.00
8102.9500	barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	0.00
8102.9600	fils	0.00
8102.9700	déchets et débris	0.00
8102.9900	autres	0.00
8103	Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris	
8103.2000	tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	0.00
8103.3000	- déchets et débris	0.00
8103.9000	 autres Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et dé- 	0.00
8104	bris - magnésium sous forme brute	
8104.1100	contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	0.00
8104.1900	autres	0.00
8104.2000	- déchets et débris	0.00
8104.3000	- copeaux, tournures et granules calibrés; poudres	0.00
8104.9000	- autres	0.00
8105	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris	
8105.2000	mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	0.00
8105.3000	- déchets et débris	0.00
8105.9000	- autres	0.00
8106.0000	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris	0.00
8107	Cadmium et ouvrages en cadmium, y compris les déchets et débris	
8107.2000	- cadmium sous forme brute; poudres	0.00
8107.3000	- déchets et débris	0.00
8107.9000	- autres	0.00
8108	Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris	
8108.2000	- titane sous forme brute; poudres	0.00
8108.3000	- déchets et débris	0.00
8108.9000	- autres	0.00
8109	Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris	
8109.2000	- zirconium sous forme brute; poudres	0.00
8109.3000	- déchets et débris	0.00
8109.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8110	Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris	
8110.1000	- antimoine sous forme brute; poudres	0.00
8110.2000		0.00
8110.9000	- autres Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et dé-	0.00
8111.0000	bris	0.00
8112	Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium (colombium), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris	
	- béryllium	
8112.1200	sous forme brute; poudres	0.00
8112.1300		0.00
8112.1900	- autres - chrome	0.00
8112.2100		0.00
8112.2200	•	0.00
8112.2900	autres	0.00
	- thallium	
8112.5100	sous forme brute; poudres	0.00
8112.5200		0.00
8112.5900	1111 11	0.00
8112.9200	- autres - sous forme brute; déchets et débris; poudres	0.00
8112.9900	· ·	0.00
8113.0000	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris	0.00
82	Outils et outillage, articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs; parties de ces articles, en métaux communs	
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et ra- cloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	
8201.1000	- bêches et pelles	0.00
8201.3000	- pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs	0.00
8201.4000	- haches, serpes et outils similaires à taillants	0.00
8201.5000	- sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main	0.00
8201.6000	- cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	0.00
8201.9000	- autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	0.00
8202	Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises- scies et les lames non dentées pour le sciage)	
8202.1000	- scies à main	0.00
8202.2000	- lames de scies à ruban	0.00
	- lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies)	
8202.3100	avec partie travaillante en acier	0.00
8202.3900	autres, y compris les parties	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8202.4000	- chaînes de scies, dites coupantes	0.00
	- autres lames de scies	
8202.9100 8202.9900	lames de scies droites, pour le travail des métaux autres	0.00
8203	Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main	
8203.1000	- limes, râpes et outils similaires	0.00
8203.2000	- pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	0.00
8203.3000	- cisailles à métaux et outils similaires	0.00
8203.4000	- coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	0.00
8204	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches	
	- clés de serrage à main	
8204.1100	à ouverture fixe	0.00
8204.1200 8204.2000	- à ouverture variable- douilles de serrage interchangeables, même avec manches	0.00
8205	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dé- nommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils ou de machines à découper par jet d'eau; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pé- dale	
8205.1000	- outils de perçage, de filetage ou de taraudage	0.00
8205.2000	- marteaux et masses	0.00
8205.3000	rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail	0.00
8205.4000	du bois - tournevis	0.00
0200.1000	- autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers)	0.00
8205.5100	d'économie domestique	0.00
8205.5900	autres	0.00
8205.6000	- lampes à souder et similaires	0.00
8205.7000	- étaux, serre-joints et similaires	0.00
8205.9000	autres, y compris les assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position	0.00
8206.0000	Outils d'au moins deux des n°s 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	0.00
8207	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage	
	- outils de forage ou de sondage	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8207.1300	avec partie travaillante en cermets	0.00
8207.1900	autres, y compris les parties	0.00
8207.2000	- filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux	0.00
8207.3000	- outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner	0.00
8207.4000	- outils à tarauder ou à fileter	0.00
8207.5000	- outils à percer	0.00
8207.6000		0.00
8207.7000		0.00
8207.8000		0.00
8207.9000	3	0.00
8208	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques	
8208.1000	F	0.00
8208.2000	•	0.00
8208.3000	pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire	0.00
8208.4000	- pour machines agricoles, horticoles ou forestières	0.00
8208.9000	- autres	0.00
8209.0000	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets	0.00
8210.0000	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	0.00
8211	Couteaux (autres que ceux du n° 8208) à lame tranchante ou dente- lée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames	
8211.1000	- assortiments	0.00
	- autres	
8211.9100	couteaux de table à lame fixe	0.00
8211.9200	autres couteaux à lame fixe	0.00
8211.9300	couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	0.00
8211.9400		0.00
8211.9500	manches en métaux communs	0.00
8212	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes)	
8212.1000	- rasoirs	0.00
8212.2000	- lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	0.00
8212.9000	- autres parties	0.00
8213.0000	Ciseaux à doubles branches et leurs lames	0.00
8214	Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	
8214.1000	- coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8214.2000	outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	0.00
8214.9000		0.00
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumoires, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires	
8215.1000	- assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné	0.00
8215.2000	- autres assortiments	0.00
	- autres	
8215.9100	3	0.00
8215.9900		0.00
83	Ouvrages divers en métaux communs	
8301	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs	
8301.1000	- cadenas	0.00
8301.2000	- serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	0.00
8301.3000	- serrures des types utilisés pour meubles	0.00
8301.4000	- autres serrures; verrous	0.00
8301.5000	- fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure	0.00
8301.6000	·	0.00
8301.7000	- clefs présentées isolément	0.00
8302	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs	
8302.1000	- charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)	0.00
8302.2000		0.00
8302.3000	- autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules auto- mobiles	0.00
	- autres garnitures, ferrures et articles similaires	
8302.4100	'	0.00
8302.4200	/ 1	0.00
8302.4900	autres	0.00
8302.5000	- patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	0.00
8302.6000	- ferme-portes automatiques	0.00
8303.0000	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs	0.00
8304.0000	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du numéro 9403	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8305	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, at- tache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs	
8305.1000	- mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	0.00
8305.2000 8305.9000	•	0.00 0.00
8306	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs	
8306.1000	- cloches, sonnettes, gongs et articles similaires	0.00
8306.2100	statuettes et autres objets d'ornementargentés, dorés ou platinés	0.00
8306.2900	autres	0.00
8306.3000	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0.00
8307	Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires	
8307.1000 8307.9000		0.00 0.00
8308	Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements ou accessoires du vêtement, chaussures, bijouterie, braceletsmontres, livres, bâches, maroquinerie, sellerie, articles de voyage ou pour toutes confections; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs	
8308.1000 8308.2000		0.00
8308.2000	rivets tubulaires ou à tige fendueautres, y compris les parties	0.00 0.00
8309	Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs	
8309.1000	- bouchons-couronnes	0.00
8309.9000	 autres Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques 	0.00
8310.0000	similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du numéro 9405	0.00
8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection	
8311.1000	- électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	0.00
8311.2000	- fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8311.3000	baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	0.00
8311.9000		0.00
XVI	MACHINES ET APPAREILS, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS	
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques; parties de ces machines ou appareils	
8401	Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique	
8401.1000	- réacteurs nucléaires	0.00
8401.2000	- machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties	0.00
8401.3000 8401.4000		0.00 0.00
8402	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites «à eau surchauffée»	
	- chaudières à vapeur	
8402.1100	chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur ex- cédant 45 tonnes	0.00
8402.1200	chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 tonnes	0.00
8402.1900	autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes	0.00
8402.2000 8402.9000	chaudières dites «à eau surchauffée»parties	0.00 0.00
8403	Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 8402	
8403.1000 8403.9000		0.00 0.00
8404	Appareils auxiliaires pour chaudières des numéros 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur	
8404.1000	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	0.00
8404.2000 8404.9000		0.00 0.00
8405	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épura- teurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	
8405.1000	générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épu- rateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	0.00
8405.9000	- parties	0.00
8406	Turbines à vapeur	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8406.1000	- turbines pour la propulsion de bateaux	0.00
	- autres turbines	
8406.8100	d'une puissance excédant 40 MW	0.00
8406.8200		0.00
8406.9000	1	0.00
8407	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion)	
8407.1000	- moteurs pour l'aviation	0.00
	- moteurs pour la propulsion de bateaux	
8407.2100	du type hors-bord	0.00
8407.2900	autres	0.00
	moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du Chapitre 87	
8407.3100	d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm³	0.00
8407.3200	d'une cylindrée excédant 50 cm³ mais n'excédant pas 250 cm³	0.00
8407.3300	d'une cylindrée excédant 250 cm³ mais n'excédant pas 1000 cm³	0.00
8407.3400	d'une cylindrée excédant 1000 cm³	0.00
8407.9000	- autres moteurs	0.00
8408	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi- diesel)	
8408.1000	- moteurs pour la propulsion de bateaux	0.00
8408.2000	moteurs des types utilisés pour la propulsion de véhicules du Chapitre 87	0.00
8408.9000	- autres moteurs	0.00
8409	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 8407 ou 8408	
8409.1000	- de moteurs pour l'aviation	0.00
	- autres	
8409.9100	reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles	0.00
8409.9900	autres	0.00
8410	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs - turbines et roues hydrauliques	
8410.1100	d'une puissance n'excédant pas 1000 kW	0.00
8410.1200	d'une puissance excédant 1000 kW mais n'excédant pas 10000 kW	0.00
8410.1300	d'une puissance excédant 10000 kW	0.00
8410.9000	·	0.00
8411	Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz	
	- turboréacteurs	
8411.1100	d'une poussée n'excédant pas 25 kN	0.00
8411.1200	•	0.00
0414 0400	- turbopropulseurs	0.00
8411.2100 8411.2200	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00 0.00
U 1 11.22UU	- autres turbines à gaz	0.00
8411.8100	- d'une puissance n'excédant pas 5000 kW	0.00
8411.8200		0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	- parties	
8411.9100	de turboréacteurs ou de turbopropulseurs	0.00
8411.9900		0.00
8412	Autres moteurs et machines motrices	
8412.1000	- propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	0.00
0440 0400	- moteurs hydrauliques	0.00
8412.2100	à mouvement rectiligne (cylindres)	0.00
8412.2900	autres	0.00
0440 0400	- moteurs pneumatiques	0.00
8412.3100	3 ()	0.00
8412.3900	autres	0.00
8412.8000	- autres	0.00
8412.9000	Parinos	0.00
8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides	
	pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour com- porter un tel dispositif	
8413.1100	pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	0.00
8413.1900	autres	0.00
8413.2000	pompes actionnées à la main, autres que celles des nos 8413.11 ou 8413.19	0.00
8413.3000	pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	0.00
8413.4000	- pompes à béton	0.00
8413.5000	·	0.00
8413.6000		0.00
8413.7000		0.00
	- autres pompes; élévateurs à liquides	
8413.8100	pompes	0.00
8413.8200	Élévateurs à liquides	0.00
	- parties	
8413.9100	de pompes	0.00
8413.9200	d'élévateurs à liquides	0.00
8414	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventila- teurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incor- poré, même filtrantes	
8414.1000	- pompes à vide	0.00
8414.2000	- pompes à air, à main ou à pied	0.00
8414.3000	- compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques	0.00
8414.4000	- compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables	0.00
	- ventilateurs	
8414.5100	ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W	0.00
8414.5900	autres	0.00
8414.6000	- hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	0.00
8414.8000	- autres	0.00
8414.9000	- parties	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8415	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément	
8415.1000	des types conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol, formant un seul corps ou du type «split-system» (sys- tèmes à éléments séparés)	0.00
8415.2000	du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhi- cules automobiles	0.00
	- autres	
8415.8100	avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)	0.00
8415.8200	autres, avec dispositif de réfrigération	0.00
8415.8300	sans dispositif de réfrigération	0.00
8415.9000		0.00
8416	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à com- bustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs méca- niques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	
8416.1000	- brûleurs à combustibles liquides	0.00
8416.2000	- autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes	0.00
8416.3000	foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mé- caniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	0.00
8416.9000	- parties	0.00
8417	Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques	
8417.1000	fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux	0.00
8417.2000	fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	0.00
8417.8000	- autres	0.00
8417.9000	- parties	0.00
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du numéro 8415	
8418.1000	combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées	0.00
	- réfrigérateurs du type ménager	
8418.2100	à compression	0.00
8418.2900	- autres	0.00
8418.3000	meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l	0.00
8418.4000	meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l	0.00
8418.5000	 autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid 	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
	autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur	
8418.6100	pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415	0.00
8418.6900	autres	0.00
	- parties	
8418.9100	meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	0.00
8418.9900	autres	0.00
8419	Appareils, dispositifs ou équipements de laboratoire, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 8514), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation	
	chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation	
8419.1100	à chauffage instantané, à gaz	0.00
8419.1900	autres	0.00
8419.2000	- stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	0.00
	- séchoirs	
8419.3100	pour produits agricoles	0.00
8419.3200	pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	0.00
8419.3900	autres	0.00
8419.4000	- appareils de distillation ou de rectification	0.00
8419.5000	- échangeurs de chaleur	0.00
8419.6000	- appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	0.00
	- autres appareils et dispositifs	
8419.8100	pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments	0.00
8419.8900 8419.9000	autres - parties	0.00 0.00
8420	Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cy- lindres pour ces machines	0.00
8420.1000	·	0.00
	- parties	
8420.9100	cylindres	0.00
8420.9900	autres	0.00
8421	Centrifugeuses, y compris les essoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz	
	- centrifugeuses, y compris les essoreuses centrifuges	
8421.1100	écrémeuses	0.00
8421.1200	9	0.00
8421.1900		0.00
0.40.4.5.1.5.1	- appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides	
8421.2100	pour la filtration ou l'épuration des eaux	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8421.2200	pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	0.00
8421.2300	pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	0.00
8421.2900	autres	0.00
	- appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz	
8421.3100	filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	0.00
8421.3900	autres	0.00
0404 0400	- parties	0.00
8421.9100 8421.9900	de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifugesautres	0.00 0.00
8422	Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable); machines et appareils à gazéifier les boissons	
	- machines à laver la vaisselle	
8422.1100	de type ménager	0.00
8422.1900	autres	0.00
8422.2000	machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	0.00
8422.3000	machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons	0.00
8422.4000	autres machines et appareils à empaqueter ou à emballer les mar- chandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)	0.00
8422.9000	- parties	0.00
8423	Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et ba- lances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances	
8423.1000	- pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage	0.00
8423.2000	- bascules à pesage continu sur transporteurs	0.00
8423.3000	bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses	0.00
	- autres appareils et instruments de pesage	
8423.8100	d'une portée n'excédant pas 30 kg	0.00
8423.8200	d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5000 kg	0.00
8423.8900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8423.9000	poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	0.00
8424	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aérographes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	
8424.1000	- extincteurs, même chargés	0.00
8424.2000	- pistolets aérographes et appareils similaires	0.00
8424.3000	machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires	0.00
	- pulvérisateurs pour l'agriculture ou l'horticulture	
8424.4100	pulvérisateurs portables	0.00
8424.4900	autres	0.00
	- autres appareils	
8424.8200	pour l'agriculture ou l'horticulture	0.00
8424.8900	autres	0.00
8424.9000	- parties	0.00
8425	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins	
	- palans	
8425.1100	à moteur électrique	0.00
8425.1900	autres	0.00
	- treuils; cabestans	
8425.3100	à moteur électrique	0.00
8425.3900	autres	0.00
	- crics et vérins	
8425.4100	élévateurs fixes de voitures pour garages	0.00
8425.4200	autres crics et vérins, hydrauliques	0.00
8425.4900	autres	0.00
8426	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues	
	ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers	
8426.1100	ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	0.00
8426.1200	portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	0.00
8426.1900	autres	0.00
8426.2000	- grues à tour	0.00
8426.3000	- grues sur portiques	0.00
	- autres machines et appareils, autopropulsés	
8426.4100	sur pneumatiques	0.00
8426.4900	autres	0.00
0.400.0400	- autres machines et appareils	0.00
8426.9100 8426.9900	conçus pour être montés sur un véhicule routier autres	0.00 0.00
8427	Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un disposi- tif de levage	0.00
8427.1000	- chariots autopropulsés à moteur électrique	0.00
8427.2000		0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg
		brut
8427.9000		0.00
8428	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple)	
8428.1000	- ascenseurs et monte-charge	0.00
8428.2000	- appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques	0.00
	autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises	
8428.3100	spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	0.00
8428.3200	autres, à benne	0.00
8428.3300	autres, à bande ou à courroie	0.00
8428.3900	autres	0.00
8428.4000	- escaliers mécaniques et trottoirs roulants	0.00
8428.6000	téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); méca-	0.00
0.400.0000	nismes de traction pour funiculaires	
8428.9000		0.00
8429	Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, déca- peuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés	
	- bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers)	
8429.1100	à chenilles	0.00
8429.1900	autres	0.00
8429.2000		0.00
8429.3000	- décapeuses	0.00
8429.4000	- compacteuses et rouleaux compresseurs	0.00
	pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelle- teuses	
8429.5100	chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	0.00
8429.5200	3	0.00
8429.5900	autres	0.00
8430	Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige	
8430.1000 8430.2000		0.00 0.00
0700.2000	haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries	0.00
8430.3100	autopropulsés	0.00
8430.3900	autres	0.00
	- autres machines de sondage ou de forage	
8430.4100	autopropulsés	0.00
8430.4900	autres	0.00
8430.5000	- autres machines et appareils, autopropulsés	0.00
	- autres machines et appareils, non autopropulsés	
8430.6100	machines et appareils à tasser ou à compacter	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8430.6900	autres	0.00
8431	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 8425 à 8430	
8431.1000 8431.2000	 de machines ou appareils du numéro 8425 de machines ou appareils du numéro 8427 	0.00 0.00
	- de machines ou appareils du numéro 8428	
8431.3100	τ το	0.00
8431.3900		0.00
	- de machines ou appareils des n°s 8426, 8429 ou 8430	
8431.4100	godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	0.00
8431.4200	lames de bouteurs (bulldozers) ou de bouteurs biais (angledozers)	0.00
8431.4300	parties de machines de sondage ou de forage des numéros 8430.41 ou 8430.49	0.00
8431.4900	autres	0.00
8432	Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport	
8432.1000	- charrues	0.00
	herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses	
8432.2100	herses à disques (pulvériseurs)	0.00
8432.2900	autres	0.00
	- semoirs, plantoirs et repiqueurs	
8432.3100	semoirs, plantoirs et repiqueurs, sans labour	0.00
8432.3900	autres	0.00
	- épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais	
8432.4100	 épandeurs de fumier- distributeurs d'engrais	0.00 0.00
8432.4200 8432.8000	- autres machines, appareils et engins	0.00
8432.9000		0.00
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 8437	
	- tondeuses à gazon	
8433.1100	à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizon- tal	0.00
8433.1900		0.00
8433.2000	- faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur	0.00
8433.3000	- autres machines et appareils de fenaison	0.00
8433.4000	- presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	0.00
	autres machines et appareils pour la récolte; machines et appareils pour le battage	
8433.5100	moissonneuses-batteuses	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8433.5200	autres machines et appareils pour le battage	0.00
8433.5300	machines pour la récolte des racines ou tubercules	0.00
8433.5900	autres	0.00
8433.6000	machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres	0.00
8433.9000	produits agricoles - parties	0.00
8434	Machines à traire et machines et appareils de laiterie	0.00
	··	0.00
8434.1000	- machines à traire	0.00
8434.2000	- machines et appareils de laiterie	0.00
8434.9000	- parties	0.00
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires	
8435.1000	- machines et appareils	0.00
8435.9000	- parties	0.00
8436	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylvi- culture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éle- veuses pour l'aviculture	
8436.1000	machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	0.00
	machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses	
8436.2100	couveuses et éleveuses	0.00
8436.2900	autres	0.00
8436.8000	- autres machines et appareils	0.00
	- parties	
8436.9100	de machines ou appareils d'aviculture	0.00
8436.9900	autres	0.00
0430.9900	duiles	0.00
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier	
8437.1000	machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	0.00
8437.8000 8437.9000	autres machines et appareilsparties	0.00 0.00
8438	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le pré- sent Chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'ali- ments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'ex- traction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales	
8438.1000	machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires	0.00
8438.2000	machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du ca- cao ou du chocolat	0.00
8438.3000	- machines et appareils pour la sucrerie	0.00
8438.4000	- machines et appareils pour la brasserie	0.00
8438.5000		0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8438.6000	- machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes	0.00
8438.8000 8438.9000		0.00 0.00
8439	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fi- breuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton	
8439.1000	machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fi- breuses cellulosiques	0.00
8439.2000	- machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	0.00
8439.3000	- machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	0.00
	- parties	
8439.9100	de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de ma- tières fibreuses cellulosiques	0.00
8439.9900	autres	0.00
8440	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les ma- chines à coudre les feuillets	
8440.1000 8440.9000		0.00 0.00
8441	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du pa- pier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types	
8441.1000	- coupeuses	0.00
8441.2000	- machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	0.00
8441.3000	machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	0.00
8441.4000	- machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	0.00
8441.8000 8441.9000	autres machines et appareilsparties	0.00 0.00
8442	Machines, appareils et matériels (autres que les machines des n°s 8456 à 8465) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)	
8442.3000	- machines, appareils et matériels	0.00
8442.4000	- parties de ces machines, appareils ou matériels	0.00
8442.5000	clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres li- thographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impres- sion (planés, grenés, polis, par exemple)	0.00
8443	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires	
	machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8443.1100	machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	0.00
8443.1200	machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un côté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	0.00
8443.1300	autres machines et appareils à imprimer offset	0.00
8443.1400	machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	0.00
8443.1500	machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'ali- mentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexogra- phiques	0.00
8443.1600		0.00
8443.1700		0.00
8443.1900		0.00
	autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles	
8443.3100	machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	0.00
8443.3200	autres, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	0.00
8443.3900	autres	0.00
	- parties et accessoires	
8443.9100	parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'im- pression au moyen de planches, cylindres et autres organes impri- mants du n° 8442	0.00
8443.9900	autres	0.00
8444.0000	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tran- chage des matières textiles synthétiques ou artificielles	0.00
8445	Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n°s 8446 ou 8447	
	- machines pour la préparation des matières textiles	
8445.1100	cardes	0.00
8445.1200	peigneuses	0.00
8445.1300	bancs à broches	0.00
8445.1900	autres	0.00
8445.2000	- machines pour la filature des matières textiles	0.00
8445.3000	- machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	0.00
8445.4000	machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les ma- tières textiles	0.00
8445.9000	- autres	0.00
8446	Métiers à tisser	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8446.1000	- pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	0.00
	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes	
8446.2100	à moteur	0.00
8446.2900	autres	0.00
8446.3000	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	0.00
8447	Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter	
	- métiers à bonneterie circulaires	
8447.1100	avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm	0.00
8447.1200	avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm	0.00
8447.2000	- métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage	0.00
8447.9000	- autres	0.00
8448	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 8444, 8445, 8446 ou 8447 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, par exemple); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines de la présente position ou des n°s 8444, 8445, 8446 ou 8447 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, par exemple) machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 8444,	
8448.1100	ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	0.00
8448.1900	autres	0.00
8448.2000	parties et accessoires des machines du n° 8444 ou de leurs ma-	0.00
	chines ou appareils auxiliaires parties et accessoires des machines du n° 8445 ou de leurs ma-	512.5
8448.3100	chines ou appareils auxiliaires garnitures de cardes	0.00
8448.3200	de machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	0.00
8448.3300	broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs	0.00
8448.3900	autres	0.00
	parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	
8448.4200	peignes, lisses et cadres de lisses	0.00
8448.4900	autres	0.00
	parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 8447 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	
8448.5100	platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles	0.00
8448.5900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8449.0000	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie	0.00
8450	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage	
	machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg	
8450.1100	machines entièrement automatiques	0.00
8450.1200	autres machines, avec essoreuse centrifuge incorporée	0.00
8450.1900	autres	0.00
8450.2000	machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec ex- cédant 10 kg	0.00
8450.9000	- parties	0.00
8451	Machines et appareils (autres que les machines du n° 8450) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	
8451.1000	- machines pour le nettoyage à sec	0.00
	- machines à sécher	
8451.2100	d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg	0.00
8451.2900	autres	0.00
8451.3000	- machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer	0.00
8451.4000	- machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	0.00
8451.5000	- machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	0.00
8451.8000 8451.9000	autres machines et appareilsparties	0.00
8452	Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 8440; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre	
8452.1000	machines à coudre de type ménagerautres machines à coudre	0.00
8452.2100	unités automatiques	0.00
8452.2900	autres	0.00
8452.3000	- aiguilles pour machines à coudre	0.00
8452.9000	meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre	0.00
8453	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre	
8453.1000	machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8453.2000	machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	0.00
8453.8000 8453.9000	autres machines et appareilsparties	0.00 0.00
8454	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie	
8454.1000	- convertisseurs	0.00
8454.2000	- lingotières et poches de coulée	0.00
8454.3000 8454.9000	machines à couler (mouler)parties	0.00 0.00
8455	Laminoirs à métaux et leurs cylindres	
8455.1000	- laminoirs à tubes	0.00
8455.2100 8455.2200 8455.3000 8455.9000	 autres laminoirs laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid laminoirs à froid cylindres de laminoirs autres parties 	0.00 0.00 0.00 0.00
8456	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultra-sons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma; machines à découper par jet d'eau opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons	
8456.1100	opérant par laser	0.00
8456.1200	opérant par autre faisceau de lumière ou de photons	0.00
8456.2000	- opérant par ultra-sons	0.00
8456.3000 8456.4000	- opérant par électro-érosion	0.00 0.00
8456.5000	opérant par jet de plasmamachines à découper par jet d'eau	0.00
8456.9000	- autres	0.00
8457	Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux	
8457.1000	- centres d'usinage	0.00
8457.2000 8457.3000	machines à poste fixemachines à stations multiples	0.00 0.00
8458	Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal	0.00
	- tours horizontaux	
8458.1100	à commande numérique	0.00
8458.1900	- autres - autres tours	0.00
8458.9100	à commande numérique	0.00
8458.9900	autres	0.00
8459	Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 8458	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8459.1000	- unités d'usinage à glissières	0.00
	- autres machines à percer	
8459.2100	à commande numérique	0.00
8459.2900	autres	0.00
	- autres aléseuses-fraiseuses	
8459.3100	à commande numérique	0.00
8459.3900		0.00
	- autres machines à aléser	
8459.4100		0.00
8459.4900		0.00
	- machines à fraiser, à console	
8459.5100	•	0.00
8459.5900		0.00
0.450.0400	- autres machines à fraiser	0.00
8459.6100		0.00
8459.6900	autres	0.00
8459.7000	- autres machines à fileter ou à tarauder	0.00
8460	Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermets à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 8461	
0.400.4000	- machines à rectifier les surfaces planes	0.00
8460.1200 8460.1900	à commande numérique autres	0.00 0.00
	- autres machines à rectifier	
8460.2200	machines à rectifier sans centre, à commande numérique	0.00
8460.2300	autres machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique	0.00
8460.2400	autres, à commande numérique	0.00
8460.2900	autres	0.00
	- machines à affûter	
8460.3100	·	0.00
8460.3900		0.00
8460.4000	- machines à glacer ou à roder	0.00
8460.9000	- autres	0.00
8461	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tail- ler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs	
8461.2000	- étaux-limeurs et machines à mortaiser	0.00
8461.3000	- machines à brocher	0.00
8461.4000	- machines à tailler ou à finir les engrenages	0.00
8461.5000	- machines à scier ou à tronçonner	0.00
8461.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8462	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailler, poinçonner ou gruger les métaux; presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, autres que celles visées ci-dessus	
8462.1000	machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets	0.00
	machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer	
8462.2100 8462.2900	à commande numérique autres	0.00 0.00
	machines (y compris les presses) à cisailler, autres que les ma- chines combinées à poinçonner et à cisailler	
8462.3100 8462.3900	à commande numérique autres	0.00 0.00
	machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailler	
8462.4100 8462.4900	à commande numérique autres	0.00 0.00
8462.9100 8462.9900	autrespresses hydrauliquesautres	0.00 0.00
8463	Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière	
8463.1000	- bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires	0.00
8463.2000	machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	0.00
8463.3000 8463.9000	machines pour le travail des métaux sous forme de filautres	0.00 0.00
8464	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre	
8464.1000 8464.2000 8464.9000	 machines à scier machines à meuler ou à polir autres 	0.00 0.00 0.00
8465	Machines-outils (y compris les machines à clouer, agrafer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires	
8465.1000	machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations	0.00
8465.2000	- centres d'usinage	0.00
0.40= 0.155	- autres	2.22
8465.9100	machines à scier	0.00
8465.9200	machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à mou- lurer	0.00
8465.9300	machines à meuler, à poncer ou à polir	0.00
8465.9400	machines à cintrer ou à assembler	0.00
8465.9500	machines à percer ou à mortaiser	0.00
8465.9600	machines à fendre, à trancher ou à dérouler	0.00
8465.9900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8466	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n°s 8456 à 8465, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur ces machines; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types	
8466.1000	- porte-outils et filières à déclenchement automatique	0.00
8466.2000	•	0.00
8466.3000	machines	0.00
8466.9100	- autres pour machines du numéro 8464	0.00
8466.9200		0.00 0.00
8466.9300	•	0.00
8466.9400	•	0.00
8467	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main	
	- pneumatiques	
8467.1100	- rotatifs (même à percussion)	0.00
8467.1900	autres - à moteur électrique incorporé	0.00
8467.2100	perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives	0.00
8467.2200	scies et tronçonneuses	0.00
8467.2900	autres	0.00
0407.0400	- autres outils	0.00
8467.8100 8467.8900	•	0.00 0.00
0407.0300	- parties	0.00
8467.9100	•	0.00
8467.9200		0.00
8467.9900		0.00
8468	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 8515; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle	
8468.1000	- chalumeaux guidés à la main	0.00
8468.2000	· ·	0.00
8468.8000		0.00
8468.9000	- parties	0.00
8470	Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses	
8470.1000	calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'éner- gie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonc- tion de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	0.00
	- autres machines à calculer électroniques	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8470.2100	comportant un organe imprimant	0.00
8470.2900		0.00
8470.3000	- autres machines à calculer	0.00
8470.5000	9	0.00
8470.9000	- autres	0.00
8471	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs	
8471.3000	machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité cen- trale de traitement, un clavier et un écran	0.00
	- autres machines automatiques de traitement de l'information	
8471.4100	comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité cen- trale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	0.00
8471.4900	autres, se présentant sous forme de systèmes	0.00
8471.5000	unités de traitement autres que celles des n°s 8471.41 et 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	0.00
8471.6000	unités d'entrée ou de sortie pouvant comporter, sous la même enve- loppe, des unités de mémoire	0.00
8471.7000	- unités de mémoire	0.00
8471.8000	autres unités de machines automatiques de traitement de l'information	0.00
8471.9000	- autres	0.00
8472	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agrafer, par exemple)	
8472.1000	- duplicateurs	0.00
8472.3000	machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous - bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	0.00
8472.9000	- autres	0.00
8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n°s 8470 à 8472	
	- parties et accessoires des machines du n° 8470	
8473.2100	des machines à calculer électroniques des n°s 8470.10, 8470.21 ou 8470.29	0.00
8473.2900	autres	0.00
8473.3000 8473.4000	 parties et accessoires des machines du n° 8471 parties et accessoires des machines du n° 8472 	0.00 0.00
0773.4000	parties et accessories des machines du 11 0472	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8473.5000	parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n°s 8470 à 8472	0.00
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable	
8474.1000	- machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver	0.00
8474.2000	- machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser	0.00
8474.3100 8474.3200 8474.3900 8474.8000 8474.9000	machines à mélanger les matières minérales au bitume autres - autres machines et appareils	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
8475	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre	
8475.1000	machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves élec- triques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lu- mière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	0.00
	machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre	
8475.2100	machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	0.00
8475.2900 8475.9000		0.00 0.00
8476	Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie - machines automatiques de vente de boissons	
8476.2100	comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	0.00
8476.2900		0.00
8476.8100		0.00
8476.8900 8476.9000	autres	0.00 0.00
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre	
8477.1000		0.00
8477.2000 8477.3000		0.00 0.00
•		

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8477.4000	- machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	0.00
	- autres machines et appareils à mouler ou à former	
8477.5100	à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air	0.00
8477.5900	autres	0.00
8477.8000	- autres machines et appareils	0.00
8477.9000	- parties	0.00
8478	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du ta- bac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre	
8478.1000	- machines et appareils	0.00
8478.9000	- parties	0.00
8479	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre	
8479.1000	machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues	0.00
8479.2000	machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales	0.00
8479.3000	presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres - de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège	0.00
8479.4000	- machines de corderie ou de câblerie	0.00
8479.5000	- robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	0.00
8479.6000	- appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	0.00
	- passerelles d'embarquement pour passagers	
8479.7100	24	0.00
8479.7900		0.00
	- autres machines et appareils	
8479.8100	pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour en- roulements électriques	0.00
8479.8200	à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser	0.00
8479.8900		0.00
8479.9000	·	0.00
8480	Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques	
8480.1000	- châssis de fonderie	0.00
8480.2000	- plaques de fond pour moules	0.00
8480.3000		0.00
	- moules pour les métaux ou les carbures métalliques	
8480.4100		0.00
8480.4900		0.00
8480.5000	·	0.00
8480.6000	•	0.00
8480.7100	- moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques - pour le moulage par injection ou par compression	0.00
8480.7100		0.00
0-00.7 300	auties	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8481	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques	
8481.1000	- détendeurs	0.00
8481.2000	- valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques	0.00
8481.3000		0.00
8481.4000		0.00
8481.8000 8481.9000	333	0.00 0.00
8482	Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles	
8482.1000		0.00
8482.2000	roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	0.00
8482.3000		0.00
8482.4000	3	0.00
8482.5000 8482.8000		0.00 0.00
	- parties	
8482.9100 8482.9900	, 3	0.00 0.00
8483	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à moufles; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation	
8483.1000	arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles	0.00
8483.2000	- paliers à roulements incorporés	0.00
8483.3000	- paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets	0.00
8483.4000	engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple	0.00
8483.5000	- volants et poulies, y compris les poulies à moufles	0.00
8483.6000	embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'arti- culation	0.00
8483.9000	roues dentées et autres organes élémentaires de transmission pré- sentés séparément; parties	0.00
8484	Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8484.1000	- joints métalloplastiques	0.00
8484.2000 8484.9000	•	0.00 0.00
8486	Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la Note 9 C) du présent Chapitre; parties et accessoires	
8486.1000	- machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	0.00
8486.2000	machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-con- ducteur ou des circuits intégrés électroniques	0.00
8486.3000	machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	0.00
8486.4000	- machines et appareils visés à la Note 9 C) du présent Chapitre	0.00
8486.9000	- parties et accessoires	0.00
8487	Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ail- leurs dans le présent Chapitre, ne comportant pas de connexions élec- triques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques	
8487.1000 8487.9000	hélices pour bateaux et leurs palesautres	0.00 0.00
85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision, et parties et accessoires de ces appareils	
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes	
8501.1000	- moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W	0.00
8501.2000	- moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W	0.00
	autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu	
8501.3100	d'une puissance n'excédant pas 750 W	0.00
8501.3200	d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW	0.00
8501.3300	d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	0.00
8501.3400	d'une puissance excédant 375 kW	0.00
8501.4000	autres moteurs à courant alternatif, monophasésautres moteurs à courant alternatif, polyphasés	0.00
8501.5100		0.00
8501.5200	d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW	0.00
8501.5300		0.00
	- machines génératrices à courant alternatif (alternateurs)	
8501.6100	d'une puissance n'excédant pas 75 kVA	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8501.6200	d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	0.00
8501.6300	d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	0.00
8501.6400	d'une puissance excédant 750 kVA	0.00
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques	
	groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel)	
8502.1100	d'une puissance n'excédant pas 75 kVA	0.00
8502.1200	d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	0.00
8502.1300	d'une puissance excédant 375 kVA	0.00
8502.2000	groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion)	0.00
	- autres groupes électrogènes	
8502.3100	3	0.00
8502.3900 8502.4000	- autres- convertisseurs rotatifs électriques	0.00 0.00
	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement	
8503.0000	destinées aux machines des n°s 8501 ou 8502	0.00
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs	
8504.1000	- ballasts pour lampes ou tubes à décharge	0.00
0504.0400	- transformateurs à diélectrique liquide	0.00
8504.2100	d'une puissance n'excédant pas 650 kVA d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10000	0.00
8504.2200	kVA	0.00
8504.2300	d'une puissance excédant 10000 kVA	0.00
	- autres transformateurs	
8504.3100	d'une puissance n'excédant pas 1 kVA	0.00
8504.3200	d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA	0.00
8504.3300	d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	0.00
8504.3400	-	0.00
8504.4000	 convertisseurs statiques autres bobines de réactance et autres selfs 	0.00
8504.5000 8504.9000		0.00 0.00
8505	Électro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques	0.00
	aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation	
8505.1100	en métal	0.00
8505.1100	autres	0.00
8505.2000	accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électro- magnétiques	0.00
I .	•	

Sociation Soci	No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
Piles et batteries de piles électriques 0.00 300			Fr. par 100 kg brut
1506.1000 au bioxyde de manganèse 0.00 1506.3000 a l'oxyde de mercure 0.00 0.00 1506.5000 a l'oxyde de mercure 0.00 0.00 1506.5000 au lithium 0.00 0.00 1506.5000 au lithium 0.00 0.00 1506.6000 au lithium 0.00 0.00 1506.5000 au lithium 0.00 0.00 1507.5000 au lithium 0.00 0.00 1507.2000 au lithium 0.00 0.00 1507.2000 au lithium 0.00 0.507.2000 au lithium 0.00 0.507.5000 au nickel-cadmium 0.00 0.507.5000 au nickel-damium 0.00 0.507.5000 au lithium-ion 0.00 0.507.6000 au lithium-ion 0.00 0.00 0.507.6000 au lithium-ion 0.00 0.00 0.507.6000 au lithium-ion 0.00	8505.9000	- autres, y compris les parties	0.00
1506.3000 - à l'oxyde d'argent 0.00 1506.4000 - à l'oxyde d'argent 0.00 1506.5000 - au lithium 0.00 1506.8000 - autres piles et batteries de piles 0.00 1506.8000 - autres piles et batteries de piles 0.00 1507 Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire 0.00 1507.1000 - au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston 0.00 1507.2000 - au rickel-der 0.00 1507.3000 - au nickel-fer 0.00 1507.6000 - au likel-hydrure métallique 0.00 1507.6000 - au lithium-ion 0.00 1507.8000 - au tres accumulateurs 0.00 1508.8000 - autres accumulateurs 0.00 1508.9000 - autres accumulateurs 0.00	8506		
1506.4000 - å l'airzinc a lithium 0.00 1506.6000 - au lithium 0.00 1506.6000 - å l'airzinc 0.00 1506.8000 - autres piles et batteries de piles 0.00 1507.000 - autres courulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire 0.00 1507.1000 - au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston 0.00 1507.2000 - au rickel-deadhium 0.00 1507.4000 - au nickel-fer 0.00 1507.5000 - au nickel-fer 0.00 1507.6000 - au lithium-ion 0.00 1507.6000 - au lithium-ion 0.00 1507.79000 - parties 0.00 1507.8000 - autres accumulateurs 0.00 1508.8000 - autres accumulateurs 0.00 1508.8000 - autres accumulateurs 0.00 1508.1000 - au		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
1506.5000 au lithium 0.00 1506.6000 a l'air-zinc 0.00 1506.6000 autres piles et batteries de piles 0.00 1506.6000 parties 0.00 0.00 1507.6000 parties 0.00 0.00 1507.1000 au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston 0.00 1507.2000 au rickel-cadmium 0.00 1507.3000 au nickel-cadmium 0.00 1507.5000 au nickel-ter 0.00 1507.6000 au nickel-hydrure métallique 0.00 1507.6000 au lickel-hydrure métallique 0.00 1507.6000 au nickel-thydrure métallique 0.00 1507.6000 au nickel-thydrure métallique 0.00 1507.6000 au nickel-thydrure métallique 0.00 1507.6000 au lithium-ion 0.00 1507.6000 parties 0.00 1508.6000 parties 0.00 1508.6000 2.507.6000 autres accumulateurs 0.00 1508.6000 2.507.6000			
\$606.6000 - à l'air-zinc 0.00			
Sociation Soci			
Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire			
	8506.9000		
1,000 1,00	8507		
1,507,3000 -	8507.1000	- au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston	0.00
1,507.4000 -	8507.2000	- autres accumulateurs au plomb	0.00
1.507.5000	8507.3000	- au nickel-cadmium	0.00
1507.6000	8507.4000		0.00
2507.8000 - autres accumulateurs 0.00	8507.5000	·	
Aspirateurs			
Aspirateurs - à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 1500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l 3508.1900 - autres - autres - autres 9.0.00 - autres aspirateurs 9.0.00 - parties 9.0.00 - Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508 - broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes 9.0.00 - autres appareils 9.0.00 - autres appareils 9.0.00 - parties 9.0.00 - parties 9.0.00 - autres appareils 9.0.00 - parties 9.0.00 -			
- À moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 1500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l - autres 5508.1900 - autres aspirateurs 5508.7000 - parties Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508 5509.4000 - broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes 5509.8000 - autres appareils 5509.9000 - parties Casoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé 5510.1000 - rasoirs 5510.2000 - tondeuses 5510.3000 - appareils à épiler 5510.3000 - parties Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs 5511.1000 - magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques 5511.4000 - distributeurs; bobines d'allumage 5511.4000 - démarreurs, même fonctionnant comme génératrices 5511.5000 - autres génératrices 5511.5000 - autres génératrices		10000	0.00
Servoir n'excède pas 20	0000	•	
autres aspirateurs 0.00 parties 0.00 Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508 broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes 0.00 parties 0.00 Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé ston.00 Appareils à épiler 0.00 Appareils à épiler 0.00 Appareils à épiler 0.00 Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs bougies d'allumage 0.00 appareils d'allumage 0.000 appar	8508.1100		0.00
Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508 broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes 509.8000 - autres appareils 0.00 Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé 510.1000 - rasoirs 0.00 510.2000 - tondeuses 0.000 510.3000 - appareils à épiler 0.000 510.9000 - parties 0.000 Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs - bougies d'allumage - magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques 0.00 - distributeurs; bobines d'allumage 0.00 - distributeurs; même fonctionnant comme génératrices 0.00 - autres génératrices 0.000	8508.1900	autres	0.00
Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508 broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes autres appareils parties Casoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé constitue de la compareils à épiler constitue de la compareile de la compareile de la compareile de la compareile de la compareil	8508.6000	- autres aspirateurs	0.00
domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508 509,4000 broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes 0.00 5509,8000 autres appareils 0.00 5509,9000 parties 0.00 5510,1000 Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé 0.510,2000 tondeuses 0.00 5510,2000 tondeuses 0.00 0.00 5510,3000 appareils à épiler 0.00 0.00 5510,9000 Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs 0.00 5511,1000 bougies d'allumage 0.00 0.00 5511,3000 distributeurs; bobines d'allumage 0.00 0.00 5511,3000 démarreurs, même fonctionnant comme génératrices 0.00	8508.7000		0.00
gumes 3509.4000 - autres appareils - parties - rasoirs - tondeuses - tondeuses - appareils à épiler, à moteur électrique incorporé - rasoirs - tondeuses - appareils à épiler - parties - parties - tondeuses - appareils à épiler - parties	8509	domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508	
Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé Comparis de la file de	8509.4000	•	0.00
Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé 1510.1000 - rasoirs	8509.8000	• •	
- rasoirs - 0.00 3510.2000 - tondeuses - 0.00 3510.3000 - appareils à épiler - 0.00 3510.9000 - parties - 0.00 Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs - bougies d'allumage - 0.00 3511.2000 - magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques - 0.00 3511.3000 - distributeurs; bobines d'allumage - 0.00 3511.4000 - démarreurs, même fonctionnant comme génératrices - 0.00 3511.5000 - autres génératrices - 0.00	8509.9000	- parties	0.00
tondeuses - appareils à épiler - parties Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs 5511.1000 - bougies d'allumage - bougies d'allumage - magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques - distributeurs; bobines d'allumage - démarreurs, même fonctionnant comme génératrices - 0.00 - autres génératrices - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00 - 0.00	8510		
appareils à épiler 0.00 appareils à épiler 0.00 appareils à épiler 0.00 appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs appareils à épiler 0.00 alternation de démarrage pour moteurs d'allumage 0 démarreurs, bobines d'allumage 0.00 appareils à épiler 0.00 appareils à épiler 0.00 alternation d'allumage 0.00 appareils à épiler 0.00 appareils à épiler 0.00 alternation d'allumage 0.00 alternation de démarrage pour moteurs d'allumage 0.00 alternation de démarrage 0.00 alternation de démarrage pour moteurs d'allumage 0.00 alternation de démarrage ou de démarrage pour moteurs d'allumage 0.00 alternation de démarrage pour moteurs d'allumage 0.00 alternation de démarrage ou de d'allumage 0.00 alternation de démarrage pour moteurs d'allumage 0.00 alternation d'allumage 0.00 alternation de démarrage pour d'allumage 0.00 alternation d'al			
Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs 5511.1000 - bougies d'allumage			
moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs 5511.1000 - bougies d'allumage	8510.9000	•••	
2511.2000 - magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques 0.00 distributeurs; bobines d'allumage 0.00 - démarreurs, même fonctionnant comme génératrices 0.00 - autres génératrices 0.00	8511	moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dy- namos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alterna- teurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces mo-	
distributeurs; bobines d'allumage 0.00 démarreurs, même fonctionnant comme génératrices 0.00 démarreurs génératrices 0.00 demarreurs de demarreurs d			0.00
démarreurs, même fonctionnant comme génératrices 0.00 - autres génératrices 0.00	8511.2000		
2511.5000 - autres génératrices 0.00	8511.3000		
		•	
(511 9000 L. Autros apparoils et dispositifo	8511.5000 8511.8000		0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8511.9000	- parties	0.00
8512	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 8539), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles	
8512.1000	appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	0.00
8512.2000	- autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle	0.00
8512.3000	- appareils de signalisation acoustique	0.00
8512.4000	- essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	0.00
8512.9000	- parties	0.00
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 8512	
8513.1000	- lampes	0.00
8513.9000	- parties	0.00
8514	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	
8514.1000	- fours à résistance (à chauffage indirect)	0.00
8514.2000	- fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques	0.00
8514.3000	- autres fours	0.00
8514.4000	autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	0.00
8514.9000	- parties	0.00
8515	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets	
	- machines et appareils pour le brasage fort ou tendre	
8515.1100		0.00
8515.1900	autresmachines et appareils pour le soudage des métaux par résistance	0.00
8515.2100	.,	0.00
8515.2900	autres	0.00
	machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma	
8515.3100	•	0.00
8515.3900 8515.8000		0.00 0.00
8515.9000		0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 8545	
8516.1000	- chauffe-eau et thermoplongeurs électriques	0.00
	appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires	
8516.2100 8516.2900	radiateurs à accumulation autres appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains	0.00 0.00
8516.3100 8516.3200 8516.3300 8516.4000 8516.5000 8516.6000	sèche-cheveux autres appareils pour la coiffure appareils pour sécher les mains - fers à repasser électriques - fours à micro-ondes - autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
8516.7100 8516.7200 8516.7900 8516.8000 8516.9000	 autres appareils électrothermiques appareils pour la préparation du café ou du thé grille-pain autres résistances chauffantes parties 	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°s 8443, 8525, 8527 ou 8528 postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	
8517.1100	postes téléphoniques d'usagers par fil à combinés sans fil	0.00
8517.1200	téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	0.00
8517.1800	autres	0.00
	autres appareils pour l'émission, la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu)	
8517.6100	stations de base	0.00
8517.6200	appareils pour la réception, la conversion et l'émission, la trans- mission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	0.00
8517.6900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8517.7000	- parties	0.00
8518	Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son	
8518.1000	- microphones et leurs supports	0.00
001011000	- haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes	0.00
8518.2100	haut-parleur unique monté dans son enceinte	0.00
8518.2200		0.00
8518.2900	autres	0.00
0310.2300		0.00
8518.3000	casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un micro- phone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs	0.00
8518.4000	- amplificateurs électriques d'audiofréquence	0.00
8518.5000	- appareils électriques d'amplification du son	0.00
8518.9000	- parties	0.00
8519	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son	
8519.2000	appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement	0.00
8519.3000	- Platines tourne-disques	0.00
8519.5000	- répondeurs téléphoniques	0.00
	- autres appareils	
8519.8100	utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs	0.00
8519.8900	autres	0.00
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques	
8521.1000	- à bandes magnétiques	0.00
8521.9000	- autres	0.00
8522	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°s 8519 ou 8521	
8522.1000	- lecteurs phonographiques	0.00
8522.9000	- autres	0.00
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, «cartes intelligentes» et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques à l'exclusion des produits du Chapitre 37	
0500 0400	- supports magnétiques	0.00
8523.2100	cartes munies d'une piste magnétique	0.00
8523.2900		0.00
0500 4400	- supports optiques	0.00
8523.4100 8523.4900	3	0.00 0.00
JJZJ. 4 300	- supports à semi-conducteur	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8523.5100	dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi- conducteurs	0.00
8523.5200	•	0.00
8523.5900 8523.8000		0.00 0.00
0323.0000		0.00
8525	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même in- corporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photogra- phiques numériques et caméscopes	
8525.5000	- appareils d'émission	0.00
8525.6000	- appareils d'émission incorporant un appareil de réception	0.00
8525.8000	caméras de télévision, appareils photographiques numériques et ca- méscopes	0.00
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande	
8526.1000	- appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	0.00
8526.9100	autresappareils de radionavigation	0.00
8526.9200	appareils de radiotal de adjoint de adjo	0.00
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie	
	appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	
8527.1200	- radiocassettes de poche	0.00
8527.1300	autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	0.00
8527.1900	autres	0.00
	 appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles 	
8527.2100	combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	0.00
8527.2900	autres	0.00
	- autres	
8527.9100	combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	0.00
8527.9200	non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie	0.00
8527.9900	autres	0.00
8528	Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images	
	- moniteurs à tube cathodique	
8528.4200	aptes à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	0.00
I		

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8528.4900	autres	0.00
	- autres moniteurs	
8528.5200	aptes à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	0.00
8528.5900	autres	0.00
	- projecteurs	
8528.6200	aptes à être connectés directement à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 et conçus pour être utilisés avec celle-ci	0.00
8528.6900	autres	0.00
	appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil ré- cepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de repro- duction du son ou des images	
8528.7100	non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo	0.00
8528.7200	autres, en couleurs	0.00
8528.7300	,	0.00
8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 8525 à 8528	
8529.1000	antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnais- sables comme étant utilisées conjointement avec ces articles	0.00
8529.9000	- autres	0.00
8530	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 8608)	
8530.1000	- appareils pour voies ferrées ou similaires	0.00
8530.8000	- autres appareils	0.00
8530.9000	- parties	0.00
8531	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n°s 8512 ou 8530	
8531.1000	avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires	0.00
8531.2000	panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
8531.8000	- autres appareils	0.00
8531.9000		0.00
8532	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables	
8532.1000	condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 - Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	0.00
	- autres condensateurs fixes	
8532.2100	au tantale	0.00
8532.2200 8532.2300	électrolytiques à l'aluminiumà diélectrique en céramique, à une seule couche	0.00 0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8532.2400	à diélectrique en céramique, multicouches	0.00
8532.2500	à diélectrique en papier ou en matières plastiques	0.00
8532.2900	autres	0.00
8532.3000	- condensateurs variables ou ajustables	0.00
8532.9000	- parties	0.00
8533	Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres)	
8533.1000	- résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	0.00
	- autres résistances fixes	
8533.2100	pour une puissance n'excédant pas 20 W	0.00
8533.2900	autres	0.00
	résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées	
8533.3100	pour une puissance n'excédant pas 20 W	0.00
8533.3900	autres	0.00
8533.4000	autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentio- mètres)	0.00
8533.9000	- parties	0.00
8534.0000	Circuits imprimés	0.00
8535	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, parasurtenseurs, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1000 volts	
8535.1000	- fusibles et coupe-circuit à fusibles	0.00
	- disjoncteurs	
8535.2100	pour une tension inférieure à 72,5 kV	0.00
8535.2900	autres	0.00
8535.3000	- sectionneurs et interrupteurs	0.00
8535.4000	- parafoudres, limiteurs de tension et parasurtenseurs	0.00
8535.9000	- autres	0.00
8536	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, parasurtenseurs, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1000 volts; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	
8536.1000	- fusibles et coupe-circuit à fusibles	0.00
8536.2000	- disjoncteurs	0.00
8536.3000	- autres appareils pour la protection des circuits électriques	0.00
	- relais	
8536.4100	pour une tension n'excédant pas 60 V	0.00
8536.4900	autres	0.00
8536.5000	- autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs	0.00
	- douilles pour lampes, fiches et prises de courant	
8536.6100	douilles pour lampes	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8536.6900	autres	0.00
8536.7000	connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	0.00
8536.9000	- autres appareils	0.00
8537	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n°s 8535 ou 8536, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du Chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numérique, autres que les appareils de commutation du n° 8517	
8537.1000 8537.2000	pour une tension n'excédant pas 1000 Vpour une tension excédant 1000 V	0.00 0.00
8538	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 8535, 8536 ou 8537	
8538.1000	du n° 8537, depourvus de leurs appareils	0.00
8538.9000 8539	 autres Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits «phares et projecteurs scellés» et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; lampes et tubes à diodes émettrices de lumière (LED) 	0.00
8539.1000	· , ,	0.00
0000.1000	autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges	0.00
8539.2100	halogènes, au tungstène	0.00
8539.2200	autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V	0.00
8539.2900		0.00
0500 0400	- lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets	0.00
8539.3100	fluorescents, à cathode chaude lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure	0.00
8539.3200 8539.3900	métallique	0.00
	- lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc	0.00
8539.4100 8539.4900	lampes à arc autres	0.00 0.00
8539.5000		0.00
8539.9000		0.00
8540	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple), autres que ceux du n° 8539	
	tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo	
8540.1100	en couleurs	0.00
8540.1200	en monochromes	0.00
8540.2000	tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensifi- cateurs d'images; autres tubes à photocathode	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8540.4000	tubes de visualisation des données graphiques en monochromes; tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm	0.00
8540.6000	- autres tubes cathodiques	0.00
	tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille	
8540.7100	magnétrons	0.00
8540.7900	autres	0.00
	- autres lampes, tubes et valves	
8540.8100	tubes de réception ou d'amplification	0.00
8540.8900	autres	0.00
	- parties	
8540.9100 8540.9900	de tubes cathodiques autres	0.00 0.00
8541	Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; disposi- tifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovol- taïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière (LED); cristaux piézo-électriques montés	
8541.1000	diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lu- mière (LED)	0.00
	- transistors, autres que les photo-transistors	
8541.2100 8541.2900	- à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W- autres	0.00 0.00
8541.3000	- thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	0.00
8541.4000	dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière (LED)	0.00
8541.5000	- autres dispositifs à semi-conducteur	0.00
8541.6000	- cristaux piézo-électriques montés	0.00
8541.9000	- parties	0.00
8542	Circuits intégrés électroniques	
	- circuits intégrés électroniques	
8542.3100	processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des hor- loges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	0.00
8542.3200	mémoires	0.00
8542.3200	memoires amplificateurs	0.00
8542.3900	autres	0.00
8542.9000	- parties	0.00
8543	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre	0.00
8543.1000	- accélérateurs de particules	0.00
8543.2000	- générateurs de signaux	0.00
	machines et appareils de galvanoplastie, électrolyse ou électropho-	
8543.3000	rèse	0.00
8543.7000	- autres machines et appareils	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8543.9000	- parties	0.00
8544	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs iso- lés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion	
	- fils pour bobinages	
8544.1100	en cuivre	0.00
8544.1900	autres	0.00
8544.2000	- câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	0.00
8544.3000	jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	0.00
	autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1000 V	
8544.4200	munis de pièces de connexion	0.00
8544.4900	autres	0.00
8544.6000	- autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1000 V	0.00
8544.7000	- câbles de fibres optiques	0.00
8545	Électrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques	
	- électrodes	
8545.1100	des types utilisés pour fours	0.00
8545.1900		0.00
8545.2000		0.00
8545.9000 8546	- autres	0.00
8546.1000	Isolateurs en toutes matières pour l'électricité - en verre	0.00
8546.2000	- en céramiques	0.00
8546.9000	- autres	0.00
8547	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 8546; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement	
8547.1000	- pièces isolantes en céramique	0.00
8547.2000	- pièces isolantes en matières plastiques	0.00
8547.9000	- autres	0.00
8548	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage; parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent Chapitre	
8548.1000	déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage	0.00
8548.9000	- autres	0.00

		Τ
No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
XVII	MATÉRIEL DE TRANSPORT	
86	Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation pour voies de communications	
8601	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques	
8601.1000	- à source extérieure d'électricité	0.00
8601.2000	- à accumulateurs électriques	0.00
8602	Autres locomotives et locotracteurs; tenders	
8602.1000	- locomotives diesel-électriques	0.00
8602.9000	- autres	0.00
8603	Automotrices et autorails, autres que ceux du n° 8604	
8603.1000	- à source extérieure d'électricité	0.00
8603.9000	- autres	0.00
	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires,	
8604.0000	même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équi- pés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple)	0.00
8605.0000	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 8604)	0.00
8606	Wagons pour le transport sur rail des marchandises	
8606.1000	- wagons-citernes et similaires	0.00
8606.3000	wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606.10	0.00
	- autres	
8606.9100	couverts et fermés	0.00
8606.9200	ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm	0.00
	(tombereaux)	
8606.9900	autres	0.00
8607	Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires	
	- bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties	
8607.1100	bogies et bissels de traction	0.00
8607.1200	autres bogies et bissels	0.00
8607.1900	autres, y compris les parties	0.00
	- freins et leurs parties	
8607.2100	freins à air comprimé et leurs parties	0.00
8607.2900	autres	0.00
8607.3000	crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de chocs, et leurs parties	0.00
	- autres	
8607.9100	de locomotives ou de locotracteurs	0.00
8607.9900	autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8608.0000	Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties	0.00
8609.0000	Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conte- neurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport	0.00
87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	
8701	Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 8709)	
8701.1000	- tracteurs à essieu simple	0.00
8701.2000		0.00
8701.3000		0.00
	- autres, d'une puissance de moteur	
8701.9100	•	0.00
8701.9200	•	0.00
8701.9300		0.00
8701.9400		0.00
8701.9500		0.00
8702	Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus	
	uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)	
8702.1030	3	0.00
8702.1040	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique	
8702.2010	d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8702.2020	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique	
8702.3010	d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8702.3020	·	0.00
	- uniquement à moteur électrique pour la propulsion	
8702.4010	-	0.00
8702.4020	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
0700 0000	- autres	0.00
8702.9030 8702.9040	d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00 0.00
0702.9040	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 8702), y compris les voitures du type «break» et les voitures de course	
8703.1000	véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhi- cules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires	0.00
	autres véhicules, uniquement à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles	
8703.2100	d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm³	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
No du tani	Designation de la marchandise	ranii generai
		Fr. par 100 kg brut
8703.2200	d'une cylindrée excédant 1000 cm³ mais n'excédant pas 1500 cm³	0.00
	d'une cylindrée excédant 1500 cm³ mais n'excédant pas 3000 cm³	
8703.2340	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.2350	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.2360		0.00
	d'une cylindrée excédant 3000 cm ³	
8703.2430 8703.2440	d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00 0.00
	autres véhicules, uniquement à moteur à piston à allumage par com- pression (diesel ou semi-diesel)	
8703.3100	d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm³	0.00
	d'une cylindrée excédant 1500 cm³ mais n'excédant pas 2500 cm³	
8703.3240	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.3250	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.3260	d'un poids unitaire excédant 1600 kg d'une cylindrée excédant 2500 cm³	0.00
8703.3330	•	0.00
8703.3340	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, autres que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique	
8703.4010	d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm³	0.00
8703.4020	d'une cylindrée excédant 1000 cm³ mais n'excédant pas 1500 cm³	0.00
	d'une cylindrée excédant 1500 cm³ mais n'excédant pas 3000 cm³	
8703.4031	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.4032	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.4033	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	d'une cylindrée excédant 3000 cm³	
8703.4041 8703.4042		0.00 0.00
	autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, autres que ceux pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique	
8703.5010	d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm³	0.00
	d'une cylindrée excédant 1500 cm³ mais n'excédant pas 2500 cm³	
8703.5021	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.5022	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600	0.00
8703.5023	5	0.00
	d'une cylindrée excédant 2500 cm³	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8703.5031	d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.5032	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique	
8703.6010	d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm³	0.00
8703.6020	d'une cylindrée excédant 1000 cm³ mais n'excédant pas 1500 cm³	0.00
	d'une cylindrée excédant 1500 cm³ mais n'excédant pas 3000 cm³	
8703.6031	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.6032	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.6033	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	d'une cylindrée excédant 3000 cm³	
8703.6041	d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.6042	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	autres véhicules, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique, pouvant être chargés en se branchant à une source externe d'alimentation électrique	
8703.7010	d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm³	0.00
	d'une cylindrée excédant 1500 cm³ mais n'excédant pas 2500 cm³	
8703.7021	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.7022	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.7023		0.00
	d'une cylindrée excédant 2500 cm³	
8703.7031	d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.7032	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	autres véhicules, équipés uniquement d'un moteur électrique pour la propulsion	
8703.8010	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.8020	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.8030	5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0.00
8703.9040	- autres - d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8703.9050	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8703.9060	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	0.00
8704.1000	tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier	0.00
	autres, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)	
	d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes	
8704.2110	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8704.2120	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
	•	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8704.2130	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8704.2200	d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes	0.00
8704.2300	d'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes	0.00
	- autres, à moteur à piston à allumage par étincelles	
	d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes	
8704.3110	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8704.3120	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8704.3130	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8704.3200	d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes	0.00
	- autres	
8704.9010	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8704.9020	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8704.9030	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8705	Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épandeuses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple)	
8705.1000	- camions-grues	0.00
8705.2000	- derricks automobiles pour le sondage ou le forage	0.00
8705.3000	- voitures de lutte contre l'incendie	0.00
8705.4000	- camions-bétonnières	0.00
8705.9000	- autres	0.00
8706	Châssis des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705, équipés de leur moteur	
8706.0010	- de tracteurs du n° 8701	0.00
	- d'automobiles du n° 8702	
8706.0021	d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	0.00
8706.0022	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
8706.0031	 d'automobiles du n° 8703 d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg 	0.00
8706.0032	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8706.0033	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	- d'automobiles du n° 8704	
8706.0041	de tombereaux automoteurs du n° 8704.1000	0.00
	d'autres véhicules	
8706.0042	d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	0.00
8706.0043	d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	0.00
8706.0044	d'un poids unitaire excédant 1600 kg	0.00
	- d'automobiles du n° 8705	
8706.0051	de véhicules des numéros 8705.1010, 8705.2010 ou 8705.9010	0.00
8706.0059	d'autres véhicules	0.00
5. 55.5555	4 441 00 1011104100	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8707	Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705, y compris les cabines	
8707.1000 8707.9000		0.00 0.00
8708	Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705	
8708.1000	- pare-chocs et leurs parties	0.00
	- autres parties et accessoires de carrosseries (y compris les cabines)	
8708.2100	ceintures de sécurité	0.00
8708.2900	autres	0.00
8708.3000	- freins et servo-freins; leurs parties	0.00
8708.4000	- boîtes de vitesses et leurs parties	0.00
8708.5000	ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs; leurs parties	0.00
8708.7000	- roues, leurs parties et accessoires	0.00
8708.8000	systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension)	0.00
	- autres parties et accessoires	
8708.9100	'	0.00
8708.9200		0.00
8708.9300	embrayages et leurs parties	0.00
8708.9400	volants, colonnes et boîtiers de direction; leurs parties	0.00
8708.9500	coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags); leurs parties	0.00
8708.9900	autres	0.00
8709	Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties	
	- chariots	
8709.1100	électriques	0.00
8709.1900	autres	0.00
8709.9000	- parties	0.00
8710.0000	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	0.00
8711	Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-car; side-cars	
8711.1000	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm³	0.00
8711.2000	à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 50 cm³ mais n'excédant pas 250 cm³	0.00
8711.3000	à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 250 cm³ mais n'excédant pas 500 cm³	0.00
8711.4000	à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 500 cm³ mais n'excédant pas 800 cm³	0.00
8711.5000	- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 800 cm³	0.00
8711.6000	- à moteur électrique pour la propulsion	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg
8711.9000	- autres	0.00
0711.0000	aunoo	Fr. par pièce
		11. pai piece
8712.0000	Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur	0.00
8713	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec mo- teur ou autre mécanisme de propulsion	Fr. par 100 kg brut
8713.1000	The second secon	0.00
8713.9000		0.00
8714 8714.1000	Parties et accessoires des véhicules des n°s 8711 à 8713	0.00
8714.1000		0.00 0.00
07 14.2000	- autres	0.00
8714.9100	cadres et fourches, et leurs parties	0.00
8714.9200	jantes et rayons	0.00
	moveux (autres que les moveux à freins) et pignons de roues	0.00
8714.9300	libres	0.00
8714.9400	freins, y compris les moyeux à freins, et leurs parties	0.00
8714.9500	selles	0.00
8714.9600	pédales et pédaliers, et leurs parties	0.00
8714.9900	autres	0.00
8715.0000	Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties	0.00
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties	
8716.1000	remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane	0.00
8716.2000	remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	0.00
	autres remorques et semi-remorques pour le transport de marchan- dises	
8716.3100		0.00
8716.3900		0.00
8716.4000	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0.00
8716.8000 8716.9000	- autres véhicules	0.00 0.00
88	- parties Navigation aérienne ou spatiale	0.00
8801.0000	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur	0.00
8802	Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	
	- hélicoptères	
8802.1100	d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg	0.00
8802.1200	d'un poids à vide excédant 2000 kg	0.00
8802.2000	avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg	0.00
8802.3000	avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2000 kg mais n'excédant pas 15000 kg	0.00
8802.4000	avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15000 kg	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
8802.6000	véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lan- ceurs et véhicules sous-orbitaux	0.00
8803	Parties des appareils des numéros 8801 ou 8802	
8803.1000	· •	0.00
8803.2000	-	0.00
8803.3000 8803.9000	autres parties d'avions ou d'hélicoptèresautres	0.00 0.00
8804.0000	Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotochutes; leurs parties et accessoires	0.00
8805	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties	
8805.1000	appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties	0.00
	- appareils au sol d'entraînement au vol, et leurs parties	
8805.2100	simulateurs de combat aérien et leurs parties	0.00
8805.2900	autres	0.00
89	Navigation maritime ou fluviale	
8901	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises	
8901.1000	paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principale- ment conçus pour le transport de personnes; transbordeurs	0.00
8901.2000	- bateaux-citernes	0.00
8901.3000	- bateaux frigorifiques autres que ceux du nº 8901.20	0.00
8901.9000	autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises	0.00
8902.0000	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche	0.00
8903	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës	
8903.1000	bateaux gonflablesautres	0.00
8903.9100	bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire	0.00
8903.9200	bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord	0.00
8903.9900	autres	0.00
8904.0000	Remorqueurs et bateaux-pousseurs	0.00
8905	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	
8905.1000	- bateaux-dragueurs	0.00
8905.2000	- plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	0.00
8905.9000	- autres	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg
8906	Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames	Sidt
8906.1000 8906.9000	navires de guerreautres	0.00 0.00
8907	Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple)	
8907.1000 8907.9000	radeaux gonflablesautres	0.00 0.00
8908.0000	Bateaux et autres engins flottants à dépecer	0.00
XVIII	INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO- CHIRURGICAUX; HORLOGERIE; INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS	
90	Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinémato- graphie, de mesure, de contrôle ou de précision; instruments et appa- reils médico-chirurgicaux; parties et accessoires de ces instruments ou appareils	
9001	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 8544; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement	
9001.1000	- fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques	0.00
9001.2000	- matières polarisantes en feuilles ou en plaques	0.00
9001.3000	- verres de contact	0.00
9001.4000	- verres de lunetterie en verre	0.00
9001.5000	- verres de lunetterie en autres matières	0.00
9001.9000	- autres	0.00
9002	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes ma- tières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement	
	- objectifs	
9002.1100	pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appa- reils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	0.00
9002.1900	autres	0.00
9002.2000	- filtres	0.00
9002.9000	- autres	0.00
9003	Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties	
	- montures	
9003.1100	en matières plastiques	0.00
9003.1900	en autres matières	0.00
	- parties	0.00
9003.9000	- parties	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9004.1000	- lunettes solaires	0.00
9004.9000	- autres	0.00
9005	Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie	
9005.1000	- jumelles	0.00
9005.8000	- autres instruments	0.00
9005.9000	- parties et accessoires (y compris les bâtis)	0.00
9006	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 8539	
9006.3000	appareils photographiques spécialement conçus pour la photogra- phie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes in- ternes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judi- ciaire	0.00
9006.4000	- appareils photographiques à développement et tirage instantanés	0.00
	- autres appareils photographiques	
9006.5100	à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une lar- geur n'excédant pas 35 mm	0.00
9006.5200	autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	0.00
9006.5300	autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm	0.00
9006.5900	autres	0.00
	appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie	
9006.6100	appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits «flashes électroniques»)	0.00
9006.6900	autres	0.00
	- parties et accessoires	
9006.9100	d'appareils photographiques	0.00
9006.9900	autres	0.00
9007	Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	
9007.1000		0.00
9007.2000	- projecteurs	0.00
0007.0400	- parties et accessoires de caméras	0.00
9007.9100	de caméras de projecteurs	0.00 0.00
9007.9200	Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	0.00
9008.5000		0.00
9008.9000	- parties et accessoires	0.00
9010	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinémato- graphiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Cha- pitre; négatoscopes; écrans pour projections	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9010.1000	appareils et matériel pour le développement automatique des pelli- cules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pel- licules développées sur des rouleaux de papier photographique	0.00
9010.5000	autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes	0.00
9010.6000 9010.9000	écrans pour projectionsparties et accessoires	0.00 0.00
9011	Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicro- graphie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	
9011.1000	- microscopes stéréoscopiques	0.00
9011.2000	autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection	0.00
9011.8000	- autres microscopes	0.00
9011.9000	- parties et accessoires	0.00
9012	Microscopes autres qu'optiques; diffractographes	
9012.1000	- microscopes autres qu'optiques; diffractographes	0.00
9012.9000	- parties et accessoires	0.00
9013	Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre	
9013.1000	lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI	0.00
9013.2000	- lasers, autres que les diodes laser	0.00
9013.8000	- autres dispositifs, appareils et instruments	0.00
9013.9000	 parties et accessoires Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation 	0.00
9014.1000	- boussoles, y compris les compas de navigation	0.00
9014.2000	instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles)	0.00
9014.8000	- autres instruments et appareils	0.00
9014.9000	- parties et accessoires	0.00
9015	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres	
9015.1000	- télémètres	0.00
9015.2000	 théodolites et tachéomètres niveaux 	0.00 0.00
9015.3000	- instruments et appareils de photogrammétrie	0.00
9015.8000	- autres instruments et appareils	0.00
9015.9000	- parties et accessoires	0.00
9016.0000	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids	0.00
1		

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9017	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure des longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre	
9017.1000	- tables et machines à dessiner, même automatiques	0.00
9017.2000	- autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul	0.00
9017.3000 9017.8000 9017.9000	- autres instruments	0.00 0.00 0.00
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels	
	appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques)	
9018.1100	électrocardiographes	0.00
9018.1200	appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	0.00
9018.1300	appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	0.00
9018.1400 9018.1900	appareils de scintigraphie autres	0.00 0.00
9018.2000		0.00
	- seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires	
9018.3100 9018.3200	seringues, avec ou sans aiguillesaiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures	0.00 0.00
9018.3900	autres	0.00
	- autres instruments et appareils, pour l'art dentaire	
9018.4100	tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	0.00
9018.4900	autres	0.00
9018.5000	- autres instruments et appareils d'ophtalmologie	0.00
9018.9000	- autres instruments et appareils	0.00
9019	Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	
9019.1000	appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie	0.00
9019.2000	appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, ap- pareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie res- piratoire	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9020.0000	Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible	0.00
9021	Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité	
9021.1000	- articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures	0.00
	- articles et appareils de prothèse dentaire	
9021.2100	dents artificielles	0.00
9021.2900		0.00
9021.3100	 autres articles et appareils de prothèse prothèses articulaires 	0.00
9021.3100	autres	0.00
9021.4000	appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	0.00
9021.5000	- stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	0.00
9021.9000	- autres	0.00
9022	Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie	
9022.1200	appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	0.00
9022.1300	autres, pour l'art dentaire	0.00
9022.1400	autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	0.00
9022.1900	pour autres usages	0.00
	appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie	
9022.2100	à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	0.00
9022.2900	pour autres usages	0.00
9022.3000	- tubes à rayons X	0.00
9022.9000	- autres, y compris les parties et accessoires	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9023.0000	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois	0.00
9024	Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple)	
9024.1000 9024.8000 9024.9000	- autres machines et appareils	0.00 0.00 0.00
9025	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simi- laires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psy- chromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux	
	- thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments	
9025.1100 9025.1900 9025.8000 9025.9000	autres - autres instruments	0.00 0.00 0.00 0.00
9026	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n°s 9014, 9015, 9028 ou 9032	
9026.1000	- pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides	0.00
9026.2000 9026.8000 9026.9000	- autres instruments et appareils	0.00 0.00 0.00
9027	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes	
9027.1000		0.00 0.00
9027.2000	spectromètres spectronhotomètres et spectrographes utilisant les	0.00
9027.5000	autres instruments et annareils utilisant les ravonnements ontiques	0.00
9027.8000	- autres instruments et appareils	0.00
9027.9000	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs	0.00
9028.1000 9028.2000 9028.3000 9028.9000	- compteurs de liquides - compteurs d'électricité	0.00 0.00 0.00 0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9029	Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n°s 9014 ou 9015; stroboscopes	
9029.1000	compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires	0.00
9029.2000	- indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes	0.00
9029.9000	- parties et accessoires	0.00
9030	Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes	
9030.1000	instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radia- tions ionisantes	0.00
9030.2000		0.00
	autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance	
9030.3100		0.00
9030.3200		0.00 0.00
9030.3900		0.00
9030.4000	autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les tech- niques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsio- mètres, psophomètres, par exemple)	0.00
	- autres instruments et appareils	
9030.8200	pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	0.00
9030.8400	autres, avec dispositif enregistreur	0.00
9030.8900	autres	0.00
9030.9000	 parties et accessoires Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; projecteurs de profils 	0.00
9031.1000	- machines à équilibrer les pièces mécaniques	0.00
9031.2000		0.00
	- autres instruments et appareils optiques	
9031.4100	pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	0.00
9031.4900	autres	0.00
9031.8000		0.00
9031.9000		0.00
9032	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques	
9032.1000	- thermostats	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9032.2000	- manostats (pressostats)	0.00
	- autres instruments et appareils	
9032.8100	hydrauliques ou pneumatiques	0.00
9032.8900	autres	0.00
9032.9000	- parties et accessoires	0.00
9033.0000	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le pré- sent Chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du Chapitre 90	0.00
91	Horlogerie	
9101	Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	Fr. par pièce
	montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps	
9101.1100	à affichage mécanique seulement	0.00
9101.1900	autres	0.00
	- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps	
9101.2100	à remontage automatique	0.00
9101.2900	autres	0.00
9101.9100	- autres fonctionnant électriquement	0.00
9101.9100	autres	0.00
9102	Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles du n° 9101	0.00
	montres-bracelets, fonctionnant électriquement, même incorporant un compteur de temps	
9102.1100	à affichage mécanique seulement	0.00
9102.1200	à affichage optoélectronique seulement	0.00
9102.1900	autres	0.00
	- autres montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps	
9102.2100	à remontage automatique	0.00
9102.2900	autres	0.00
9102.9100	- autres - fonctionnant électriquement	0.00
9102.9100	autres	0.00
9103	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre	
9103.1000 9103.9000	fonctionnant électriquementautres	0.00 0.00
9104.0000	Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	0.00
9105	Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie similaires, à mouvement autre que de montre - réveils	Fr. par 100 kg brut
9105.1100	fonctionnant électriquement	0.00
9105.1900	autres	0.00
	- pendules et horloges, murales	
9105.2100	fonctionnant électriquement	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9105.2900		0.00
9105.9100	- autres - fonctionnant électriquement	0.00
9105.9900	·	0.00
9106	Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs, horocompteurs, par exemple)	
9106.1000	- horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	0.00
9106.9000	- autres	0.00
9107.0000	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	0.00
9108	Mouvements de montres, complets et assemblés - fonctionnant électriquement	Fr. par pièce
9108.1100	à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui per-	0.00
9108.1200		0.00
9108.1900	autres	0.00
9108.2000	- à remontage automatique	0.00
9108.9000	- autres	0.00
9109	Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres	Fr. par 100 kg brut
9109.1000 9109.9000	fonctionnant électriquementautres	0.00 0.00
9110	Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie	
	- de montres	
9110.1100	mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	0.00
9110.1200	mouvements incomplets, assemblés	0.00
9110.1900	ébauches	0.00
9110.9000		0.00
9111	Boîtes de montres des n°s 9101 ou 9102 et leurs parties	Fr. par pièce
9111.1000	cieux	0.00
9111.2000		0.00
9111.8000	- autres boîtes	0.00
		Fr. par 100 kg brut
9111.9000	- parties	0.00
9112	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	
9112.2000		0.00
9112.9000 9113	- parties Bracelets de montres et leurs parties	0.00
9113.1000		0.00
9113.2000 9113.9000	,	0.00 0.00
0110.5000	autos	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9114	Autres fournitures d'horlogerie	
9114.1000		0.00
9114.3000		0.00
9114.4000	·	0.00 0.00
9114.9000		0.00
92	Instruments de musique; parties et accessoires de ces instruments	
9201	Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier	
9201.1000	- pianos droits	0.00
9201.2000	•	0.00
9201.9000		0.00
9202	Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple)	
9202.1000		0.00
9202.9000		0.00
9205	Instruments de musique à vent (orgues à tuyaux et à clavier, accor- déons, clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple), autres que les orchestrions et les orgues de Barbarie	
9205.1000	- instruments dits «cuivres»	0.00
9205.9000	- autres	0.00
9206.0000	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple)	0.00
9207	Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons, par exemple)	
9207.1000 9207.9000	instruments à clavier, autres que les accordéonsautres	0.00 0.00
9208	Boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux-chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent Chapitre; appeaux de tous types; sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche	
9208.1000 9208.9000	boîtes à musiqueautres	0.00 0.00
9209	Parties (mécanismes de boîtes à musique, par exemple) et acces- soires (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécanique- ment, par exemple) d'instruments de musique; métronomes et diapa- sons de tous types	
9209.3000	- cordes harmoniques	0.00
	- autres	
9209.9100	parties et accessoires de pianos	0.00
9209.9200	parties et accessoires des instruments de musique du n° 9202	0.00
9209.9400	parties et accessoires des instruments de musique du n° 9207	0.00
9209.9900	autres	0.00
XIX	ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES	
93	Armes, munitions et leurs parties et accessoires	
9301	Armes de guerre, autres que les revolvers, pistolets et armes blanches	
9301.1000	- pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple)	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9301.2000	tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	0.00
9301.9000	- autres	0.00
9302.0000	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n°s 9303 ou 9304	0.00
9303	Autres armes à feu et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, par exemple)	
9303.1000	- armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon	0.00
9303.2000	autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse	0.00
9303.3000	- autres fusils et carabines de chasse ou de tir sportif	0.00
9303.9000	- autres	0.00
9304.0000	Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles du n° 9307	0.00
9305	Parties et accessoires des articles des n°s 9301 à 9304	
9305.1000		0.00
9305.2000	- de fusils ou carabines du n° 9303 - autres	0.00
9305.9100	- des armes de guerre du n° 9301	0.00
9305.9900	autres	0.00
9306	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches	
	cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse et leurs parties; plombs pour carabines à air comprimé	
9306.2100	cartouches	0.00
	autres	
9306.2910	balles pour fusils à canon lisse, chevrotines et plombs de chasse; balles rondes et projectiles pour fusils et carabines du n° 9304	0.00
9306.2990	autres	0.00
	- autres cartouches et leurs parties	
0000 0044	d'armes de guerre	0.00
9306.3011 9306.3019	cartouches parties de cartouches	0.00 0.00
9300.3019	autres	0.00
9306.3091	cartouches	0.00
9306.3092	projectiles	0.00
9306.3099	autres	0.00
	- autres	
9306.9010	bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et articles similaires à usage militaire	0.00
9306.9020	parties de marchandises du n° 9306.9010	0.00
9306.9090	autres	0.00
9307.0000	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
XX	MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS	
94	Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires; appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires; constructions préfabriquées	
9401	Sièges (à l'exclusion de ceux du n° 9402), même transformables en lits, et leurs parties	
9401.1000	- sièges des types pour véhicules aériens	0.00
9401.2000		0.00
9401.3000	- sièges pivotants, ajustables en hauteur	0.00
9401.4000	sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits	0.00
	- sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires	
9401.5200	en bambou	0.00
9401.5300	en rotin	0.00
9401.5900	autres	0.00
	- autres sièges, avec bâti en bois	
9401.6100	rembourrés	0.00
9401.6900	autres	0.00
	- autres sièges, avec bâti en métal	
9401.7100	rembourrés	0.00
9401.7900		0.00
9401.8000	- autres sièges	0.00
9401.9000	- parties	0.00
9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles	
9402.1000	fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties	0.00
9402.9000	- autres	0.00
9403	Autres meubles et leurs parties	
9403.1000	- meubles en métal des types utilisés dans les bureaux	0.00
9403.2000		0.00
9403.3000	- meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	0.00
9403.4000	- meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	0.00
9403.5000	- meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher	0.00
9403.6000	- autres meubles en bois	0.00
9403.7000		0.00
	meubles en autres matières, y compris le rotin, l'osier, le bambou ou les matières similaires	
9403.8200	en bambou	0.00
9403.8300	en rotin	0.00
9403.8900	autres	0.00
9403.9000	- parties	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9404	Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre- pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	
9404.1000	- sommiers	0.00
	- matelas	
9404.2100	en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	0.00
9404.2900	en autres matières	0.00
9404.3000	- sacs de couchage	0.00
9404.9000	- autres	0.00
9405	Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs	
9405.1000	lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces ou voies publiques	0.00
9405.2000	lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	0.00
9405.3000	- guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	0.00
9405.4000	- autres appareils d'éclairage électriques	0.00
9405.5000	- appareils d'éclairage non électriques	0.00
9405.6000	lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires	0.00
9405.9100	- parties en verre	0.00
9405.9200	en verre en matières plastiques	0.00
9405.9900	autres	0.00
9406	Constructions préfabriquées	
9406.1000	- en bois	0.00
9406.9000	- autres	0.00
95	Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports; leurs parties et accessoires	
9503.0000	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; lan- daus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets; modèles ré- duits et modèles similaires pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre	0.00
9504	Consoles et machines de jeux vidéo, articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings, par exemple)	
9504.2000	- billards de tout genre et leurs accessoires	0.00
9504.3000	autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par tout autre moyen de paiement, à l'exclusion des jeux de quilles automatiques (bowlings)	0.00
	(DOWNINGS)	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9504.4000	- cartes à jouer	0.00
9504.5000	- consoles et machines de jeux vidéo, autres que celles du nº 9504.30	0.00
9504.9000	- autres	0.00
9505	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris les articles de magie et articles-surprises	
9505.1000		0.00
9505.9000		0.00
9506	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlé- tisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; piscines et pataugeoires	
	skis de neige et autre matériel pour la pratique du ski de neige	
9506.1100		0.00
9506.1200 9506.1900		0.00 0.00
0000.1000	skis nautiques, aquaplanes, planches à voile et autre matériel pour la pratique des sports nautiques	0.00
9506.2100	planches à voile	0.00
9506.2900	autres	0.00
	- clubs de golf et autre matériel pour le golf	
9506.3100	•	0.00
9506.3200 9506.3900		0.00 0.00
9506.4000		0.00
	- raquettes de tennis, de badminton ou similaires, même non cordées	
9506.5100	raquettes de tennis, même non cordées	0.00
9506.5900	autres	0.00
	- ballons et balles, autres que les balles de golf ou de tennis de table	
9506.6100		0.00
9506.6200 9506.6900	3	0.00 0.00
	natine à alace et natine à roulettes, y compris les chaussures aux-	
9506.7000	quelles sont fixés des patins	0.00
	 autres articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou 	
9506.9100	l'athlétisme	0.00
9506.9900	autres	0.00
9507	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n°s 9208 ou 9705) et articles de chasse similaires	
9507.1000	•	0.00
9507.2000	* '	0.00
9507.3000 9507.9000		0.00 0.00
0001.3000		0.00
9508	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques ambulants et ménageries ambulantes; théâtres ambulants	

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9508.1000	- cirques ambulants et ménageries ambulantes	0.00
9508.9000	- autres	0.00
96	Ouvrages divers	
9601	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage)	
9601.1000	- ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	0.00
9601.9000	- autres Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en	0.00
9602.0000	ces matières; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéa- rine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés ni compris ailleurs; géla- tine non durcie travaillée, autre que celle du numéro 3503, et ouvrages en gélatine non durcie	0.00
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosserie; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues	
9603.1000	balais et balayettes consistant en brindilles ou autres matières végétales en bottes liées, emmanchés ou non	0.00
	brosses à dents, brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, y compris ceux constituant des parties d'appareils	
9603.2100 9603.2900	brosses à dents, y compris les brosses à dentiers autres	0.00 0.00
9603.3000	pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux si- milaires pour l'application des produits cosmétiques	0.00
9603.4000	brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou similaires - (autres que les pinceaux du n° 9603.30); tampons et rouleaux à peindre	0.00
9603.5000	autres brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	0.00
9603.9000	- autres	0.00
9604.0000	Tamis et cribles, à main	0.00
9605.0000	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements	0.00
9606	Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons	
9606.1000	- boutons-pression et leurs parties	0.00
	- boutons	
9606.2100	en matières plastiques, non recouverts de matières textiles	0.00
9606.2200	en métaux communs, non recouverts de matières textiles	0.00
9606.2900	autres formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de bou-	0.00
9606.3000	tons	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9607	Fermetures à glissière et leurs parties - fermetures à glissière	
9607.1100	avec agrafes en métaux communs	0.00
9607.1900	autres	0.00
9607.2000	- parties	0.00
9608	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles, à l'exclusion de celles du n° 9609	
9608.1000	- stylos et crayons à bille	0.00
9608.2000	- stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	0.00
9608.3000	- stylos à plume et autres stylos	0.00
9608.4000	- porte-mines	0.00
9608.5000	assortiments d'articles relevant d'au moins deux des sous-positions précitées	0.00
9608.6000	cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	0.00
	- autres	
9608.9100 9608.9900	plumes à écrire et becs pour plumesautres	0.00 0.00
9609	Crayons (autres que les crayons du n° 9608), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs	
9609.1000	- crayons à gaine	0.00
9609.2000	- mines pour crayons ou porte-mines	0.00
9609.9000	- autres	0.00
9610.0000	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	0.00
9611.0000	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	0.00
9612	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte	
9612.1000	- rubans encreurs	0.00
9612.2000	- tampons encreurs	0.00
9613	Briquets et allumeurs (à l'exclusion des allumeurs du n° 3603), même mécaniques ou électriques, et leurs parties autres que les pierres et les mèches	
9613.1000	- briquets de poche, à gaz, non rechargeables	0.00
9613.2000	- briquets de poche, à gaz, rechargeables	0.00
9613.8000	- autres briquets et allumeurs	0.00
9613.9000	- parties	0.00
9614.0000	Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties	0.00

No du tarif	Désignation de la marchandise	Tarif général
		Fr. par 100 kg brut
9615	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure, autres que ceux du n° 8516, et leurs parties	
	- peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires	
9615.1100	en caoutchouc durci ou en matières plastiques	0.00
9615.1900	autres	0.00
9615.9000	- autres	0.00
9616	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmé- tiques ou produits de toilette	
9616.1000	- vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	0.00
9616.2000	houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cos- métiques ou produits de toilette	0.00
9617.0000	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre)	0.00
9618.0000	Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages	0.00
9619.0000	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières	0.00
9620.0000	Monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires	0.00
XXI	OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ	
97	Objets d'art, de collection ou d'antiquité	
9701	Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main; collages et tableautins similaires	
9701.1000	- tableaux, peintures et dessins	0.00
9701.9000	- autres	0.00
9702.0000	Gravures, estampes et lithographies originales	0.00
9703.0000	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	0.00
9704.0000	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du n° 4907	0.00
9705.0000	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	0.00
9706.0000	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge	0.00

Partie 2: Tarif d'exportation

La partie 2 est modifiée comme suit :

NIO	1		
N° du tarif	Nº du tarif d'importation	Désignation de la marchandise	Tarif général Fr./100 kg brut
1	0504.	Caillettes de veau	
	0010		exempt
	0506.	Os bruts, dégraissés, acidulés ou dégélatinés; déchets d'os:	
2	1000	- osséine et os acidulés	exempt
3	9000	- autres, à l'exception de la farine	exempt
4	1520.	Glycérol, brut	
	0000		exempt
_	2620.	Cendres et résidus (autres que ceux de la fabrication du fer ou de l'acier) contenant du métal ou des composés métal-liques:	
5	1100	- mattes de galvanisation, contenant principalement du zinc	exempt
6.1	2100	 contenant principalement du plomb: boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb 	exempt
6.2	2900	autres	exempt
7	3000	- contenant principalement du cuivre	exempt
8	4000	- contenant principalement de l'aluminium	exempt
	4403.	Bois bruts, même écorcés ou désaubiérés:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
9	1100	 traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation: de conifères 	exempt
10	1200	de noyer	exempt
		- autres, de conifères:	
12	2300	bois d'épicéa et de sapin	exempt
12	2400	bois d'épicéa et de sapin	exempt
13	2100	autres	exempt
13	2200	autres	exempt
13	2500	autres	exempt
13	2600	autres	exempt
15	9900	- autres, de noyer	exempt
	4707.	Déchets et rebuts de papier ou de carton:	
16	1000	- de papiers ou cartons Kraft écrus ou de papiers ou cartons on- dulés	exempt
17	2000	 d'autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse 	exempt
18	3000	 de papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple) 	exempt
19	9000	- autres, y compris les déchets et rebuts non triés	exempt
	6310.	Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage: - triés:	
20	1000	déchets neufs provenant de l'industrie textile, en soie ou dé- chets de soie, matières textiles synthétiques ou artificielles, lin, laine ou coton	exempt
21	1000	autres	exempt
22	9000	- autres: déchets neufs provenant de l'industrie textile, en soie ou déchets de soie, matières textiles synthétiques ou artificielles, lin, laine ou coton	exempt
23	9000	autres	exempt
	7204.	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles) ; déchets lingotés en fer ou en acier: - déchets et débris de fonte:	
24	1000	déchets d'usinage	exempt
25	1000	autres	exempt
	1000	441.50	σλοπιρι

Nº du tarif	Nº du tarif d'importation	Désignation de la marchandise	Tarif général Fr./100 kg brut
		- déchets et débris d'aciers alliés:	
		d'aciers inoxydables:	
26	2100	déchets d'usinage	exempt
27	2100	autres	exempt
		autres:	
28	2900	déchets d'usinage	exempt
29	2900	autres	exempt
		- déchets et débris de fer ou d'acier étamés:	
30	3000	déchets d'usinage	exempt
31	3000	autres	exempt
		- autres déchets et débris:	
32	4100	tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets	exempt
33	4900	autres	exempt
34	5000	- déchets lingotés	exempt
	7404.	Déchets et débris de cuivre:	·
		- déchets d'usinage:	
35	0000	de cuivre pur ou de laiton	exempt
36	0000	d'autres alliages de cuivre	exempt
		- autres:	
37	0000	de cuivre pur	exempt
38	0000	d'alliages de cuivre	exempt
	7503.	Déchets et débris de nickel:	
39	0000	- déchets d'usinage	exempt
40	0000	- autres	exempt
	7602.	Déchets et débris d'aluminium:	
41	0000	- déchets d'usinage	exempt
42	0000	- autres	exempt
	7802.	Déchets et débris de plomb:	
43	0000	- déchets d'usinage	exempt
44	0000	- autres	exempt
	7902.	Déchets et débris de zinc:	
45	0000	- déchets d'usinage	exempt
46	0000	- autres	exempt
	8447.	Métiers à broderie, usagés	
47	9000		exempt

Annexe 2 Tarif général : Contingents tarifaires

L'annexe 2 demeure inchangée.